

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2025

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8 et N°9	N° 10 et N°11	N°12	N° 13	N°14	N°15 à N°19	N°20	N°21 et N°22	N°23	N°24 à N°26	N°27	N°27 bis
Présents	44	41	45	36	34	38	39	40	39	40	39	39	38	39	34	33	37	36	45	45
Absents	2	9	3	12	16	10	11	10	11	10	11	10	11	10	18	18	14	14	3	3
Pouvoirs	9	5	7	7	5	7	5	5	5	5	5	6	6	6	3	4	4	5	7	7

L'an 2025 le 24 septembre à 19h05 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 18 septembre 2025

Sont présents : Madame BENSALD, Monsieur STERN, Monsieur BESSAC, Monsieur DELAUNAY, Madame YONIS, Madame HEUGAS, Monsieur DI GALLO, Monsieur GALERA, Madame GLEMAS, Monsieur GUEGUEN, Madame HEDHUIIN, Monsieur ABDOULBAKI, Monsieur VIGNERON, Madame HRISTACHE, Madame LANA, Monsieur METTEY, Monsieur PERREAU, Madame PEYRAMAURE, Madame TERNISIEN, Monsieur BEDREDDINE, Madame CREACHCADEC, Madame KEITA, Madame ATTIA, Madame LORCA, Monsieur MOLOSSI, Madame ALPHONSE, Monsieur LE CHEQUER, Madame BONNEAU, Madame GUERIN, Madame LE GOURRIEREC, Monsieur MADAULE, Monsieur MOLOSSI, Monsieur SERNE, Madame SERRES, Monsieur LEGHMIZI, Monsieur CHARLES, Monsieur CHESNEAUX, Madame DEFINEL, Monsieur LEROY, Monsieur MBARKI, Madame PREVIATO, Monsieur REBELLE, Madame BENABDERRAHMANE, Monsieur NEFZAOUI, Madame ASSOULINE.

Procurations : Monsieur Philippe LAMARCHE à Monsieur Florian VIGNERON, Madame Loline BERTIN à Monsieur Amin MBARKI, Madame Mama DOUCOURE à Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, Monsieur Tarek REZIG à Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Catherine DEHAY à Monsieur Yann LEROY, Madame Karine POULARD à Monsieur Olivier STERN, Madame Haby KA à Madame Nassera DEFINEL, Madame Tania ASSOULINE à Madame Michelle BONNEAU, Madame Murielle BENSALD à Madame Nathalie LANA,

Absents : Madame MAZE, Monsieur GUILLOT, Madame DEHAY (N°1, N°3 à N°4, N° 20 à 23), Monsieur GUEGUEN (N°1, N°20 à N° 22, Madame KA (N°1, N°5 à N°26), Madame POULARD (N°1, N°22, N°25 et N°26) Madame DEFINEL (N°1, N°4, N°6 à N° 26), Monsieur LEROY (N°1, N°20 à N°22), Madame MENDOUDJ (N°2), Monsieur ABDOULBAKI (N°3 à N° 12), Madame TERNISIEN (N°3 et N°4), Madame KEITA (N°3 et N°4, N°6, N°13 et N°14) Madame LE GOURRIEREC

(N°3 et N°4), Monsieur MOLOSSI Tobias (N°3 et N°4), Madame DOUCOURE (N°3 à N°12), Monsieur LEROY (N°3 et N°4), Madame PREVIATO (N°3 à N°5), Madame BENABDERRAHMANE (N°3 et N°4), Madame BERTIN (N°4 et N°5), Monsieur MBARKI (N°4 à N°20, N°21 à N°22, N°25 et N°26), Madame HRISTACHE (N°5 et N°13), Monsieur PERREAU (N°5 à N°26), Monsieur BEDREDDINE (N°5 et N°13), Madame BONNEAU (N° 6 à N°8 et N°13), Madame ASSOULINE (N°6 à N°13), Madame HEDHUI (N°8 à N°12), Madame ATTIA (N°10 et N°11), Monsieur DELAUNAY (N°12), Madame BENSALIM (N°12 et N°20), Madame LANA (N°12), Monsieur GALERA (N°14 à N°26), Monsieur VIGNERON (N°14 à N°26), Monsieur LAMARCHE (N°14 à N°26), Monsieur MADAULE (N°14 à N°26), Monsieur CHARLES (N°14 à N°19), Monsieur BESSAC (N°20 à N°26), Madame HEUGAS (N°20 à N°26), Madame POULARD (N°20 et N° 21, N°23 et N°24), Monsieur LEGHMIZI N°(20 à N°22), Monsieur STERN (N°1, N°21 à N°26), Monsieur CHESNEAUX (N°24).

Introduction du maire en hommage à Monsieur Stéphan BELTRAN

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,
Avant de démarrer notre séance du conseil municipal, je veux d'abord exprimer à cet instant notre peine commune. Stéphan Beltran, adjoint au maire délégué au logement, à l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne, nous a quitté. Stéphan incarnait pour nous toutes et tous un cœur ouvert, un homme qui aura consacré sa vie à soutenir celles et ceux que la pauvreté et l'injustice frappaient de plein fouet. Après des années de service en tant que travailleur social chez Emmaüs, il a trouvé dans l'engagement politique local une voie d'expression de son humanité. Élu conseiller municipal en 2008, puis conseiller municipal délégué au logement en 2014 et en 2020, et désigné adjoint au maire par notre assemblée en 2023, son engagement public en tant qu'élu aura toujours été celui de la défense du droit au logement. Dans ces permanences où il a reçu tant de femmes, d'hommes et d'enfants en détresse, à la commission d'attribution des logements ou encore à la commission expulsion en préfecture. Il a su accueillir, écouter, accompagner, aider, défendre, sans jamais perdre de vue l'immense densité humaine des dossiers qui lui étaient confiés et tout en ayant conscience des limites de son action. Sa mémoire nous oblige à poursuivre son combat pour le droit au logement, pour la dignité humaine et pour la solidarité, ici comme ailleurs, notamment pour la cause du droit du peuple palestinien à laquelle il était profondément attaché. Je vous invite à venir à l'hommage solennel que la ville de Montreuil aura l'occasion de lui adresser demain à 18h ici même en salle des fêtes après les obsèques qui auront lieu à 16h à l'ancien cimetière de Montreuil. Ce soir, en son honneur, je propose au conseil municipal d'observer une minute de silence. »

Une minute de silence est observée dans la salle du conseil municipal

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le décès de Stéphan Beltran a pour effet de mettre simultanément fin à ses mandats de conseiller municipal et d'adjoint-maire. Le préfet de la Seine-Saint-Denis en a été informé par lettre du 23 septembre 2025. Conformément à l'article L. 270 du code électoral, la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelée à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Madame Tania Assouline, candidate suivante de la liste « Montreuil est une Chance », a été convoquée à la présente séance et est installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation. Un poste d'adjoint étant devenu vacant, il sera demandé au conseil municipal, au point 26, de se prononcer par délibération sur la modification du nombre d'adjoints pour en réduire le nombre. »

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code, à l'élection, pour la présente session, d'un secrétaire au sein du conseil :

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je vous propose délire Monsieur Florent Guéguen en tant que notre secrétaire de séance. Je mets aux voix, contre ? Abstention ? Deux abstentions, merci beaucoup, adopté. Le quorum étant constaté et le secrétaire de séance désigné, le conseil municipal peut à présent délibérer. »

44 voix pour

2 abstentions : Monsieur Pierre Serne, Madame Choukri Yonis

À la majorité des voix, a été désigné Monsieur Florent GUEGUEN pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h06.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Y a-t-il des observations au sujet du procès-verbal ? « Attendez, je vous donne la parole dans un instant, Monsieur Serne. Je vérifie juste mon conducteur. Non, je vous en prie. Je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, il n'y a rien dans votre dérouleur, puisqu'on n'a rien envoyé. Juste pour signaler qu'il a été envoyé tardivement, en même temps que la convocation et l'ordre du jour du conseil, ce qui fait que c'est impossible de regarder les verbatims sur 57 pages en aussi peu de temps. Donc pas de remarques du coup, et abstention pour ma part, et de la part de ma collègue Choukri Yonis. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Bien noté, je mets aux voix contre ? Abstention ? Deux abstentions (Pierre Serne et Choukri YONIS). Adopté, je vous remercie. »

Propos liminaire du maire

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,
Nous nous retrouvons ce soir dans un contexte national et international inédit. En France, la crise politique marquée par le départ du Premier ministre François Bayrou et par la persistance d'un pouvoir enfermé dans son entre-soi depuis le soir du second tour des élections législatives de 2024 illustre le problème démocratique auquel est confronté notre pays. Au même moment, une ingérence étrangère n'a pas hésité à profaner plusieurs mosquées en Ile-de-France, dont deux à Montreuil pour augmenter les troubles et conduire des actes de division dans notre pays. Ces actes nous rappellent que la haine se nourrit des stigmatisations répétées, notamment par une partie des responsables publics. Je veux le redire, Montreuil restera une ville de liberté, de laïcité et de dignité pour toutes et tous. Ce climat délétère s'est amplifié ces derniers jours à l'occasion de la reconnaissance par la France de l'État de Palestine. Nous y reviendrons tout à l'heure lorsque nous délibérerons sur le pavoisement de notre hôtel de ville avec les drapeaux palestiniens et onusiens. Les déclarations publiques se désolidarisant de ce moment historique, tout comme les ordres donnés au préfet par le ministre de l'Intérieur démissionnaire, n'ont vocation à mon sens qu'à diviser les citoyennes et les citoyens entre eux et à augmenter le niveau de trouble dans notre pays. C'est dans ce contexte que nous avançons avec constance et détermination dans chacun des projets que nous portons pour Montreuil. Car nos projets, nos chantiers, ne sont pas seulement des réalisations matérielles, ils sont l'expression d'une même volonté de répondre aux besoins humains et de rendre la dignité accessible à toutes et tous. C'est ce que nous avons vécu avec le beau programme « Montreuil estivale » qui a été un succès remarquable en rassemblant cet été des centaines d'habitantes et d'habitants autour de plus de 300 rendez-vous festifs, sportifs et culturels dans tous les quartiers de notre ville. C'est ce que nous avons voulu garantir pour la rentrée scolaire. Et pour accompagner la reprise au mieux, en menant de nombreux travaux dans nos écoles, dans nos gymnases, peinture, toiture, menuiserie, mise aux normes d'équipements de sécurité ou d'accessibilité, et en mobilisant l'investissement constant de nos équipes éducatives et municipales que je veux saluer et remercier. C'est aussi le sens de l'immense chantier de la Croix de Chavaux, bientôt entièrement transformée, qui portera elle aussi cette vision, un centre-ville apaisé, végétalisé, ouvert aux mobilités douces, qui redonne souffle et convivialité au cœur de notre Montreuil. Et comment ne pas voir cette énergie de fraternité et de solidarité ? Héritage dans l'inauguration de l'IME « Les Enfants Terribles », à La Boissière, en juillet dernier. Un établissement qui accueille désormais 50 enfants atteints de troubles du spectre autistique. Là encore, à travers le partenariat entre la Ville, l'ARS et l'association AFG Autisme, nous affirmons une même idée de justice et d'inclusion, personne ne doit être laissé de côté. Notons aussi une grande nouveauté en cette rentrée : L'ouverture de la Venelle du Réemploi au cœur de la ZAC Fraternité, à deux pas de la station de métro Robespierre. Sur 1800 mètres carrés, ce village du réemploi solidaire réunit plusieurs acteurs, huit boutiques de seconde main consacrées au textile, au mobilier, à l'électroménager reconditionné et réparé, au sport, à l'audiovisuel et au spectacle, un atelier de réparation et un café-cantine. L'objectif est simple, valoriser jusqu'à 1000 tonnes d'objets par an, créer environ 50 emplois dont la majorité en insertion et sensibiliser plus de 5000 personnes au réemploi chaque année. En rendant le réemploi simple, visible et accessible, La venelle consolide un écosystème local d'économie circulaire au service du pouvoir d'achat, de l'emploi, de la réduction des déchets et de la vie de quartier, je note qu'il y a, je crois, deux initiatives de ce type et deux seulement à l'échelle de l'Union européenne. Enfin, je veux saluer l'extraordinaire vitalité de notre vie associative. La journée des associations et des initiatives citoyennes a prouvé une nouvelle fois la force de notre tissu citoyen et solidaire. Oui, le contexte national et international est sombre et difficile, mais ici, il me semble que nous résistons,

fidèles à l'esprit montreuillois, parce que nous savons ce que nous voulons être, une ville qui refuse la résignation et la division, une ville qui choisit la solidarité, la justice sociale et l'écologie comme boussole. Une ville fidèle à l'héritage de celles et ceux qui, comme notre collègue et camarade Stéphan Beltran, nous ont appris que résister, c'est d'abord construire une société plus humaine. Je vous remercie et je passe la parole à Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord moi aussi m'associer à l'hommage rendu à notre collègue et présenter toutes mes condoléances à sa famille. Mesdames et Messieurs, il y a de belles choses à Montreuil, c'est certain. L'ouverture en ce début septembre de la venelle, ce village du réemploi solidaire situé entre la rue de Paris et la rue Étienne Marcel ou encore la réussite du Méliès sont de magnifiques étendards pour notre ville. Si le succès du Méliès ou encore celui de la venelle, porté par neuf acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire, sont des sujets de grande fierté pour nous toutes et pour nous tous, de mon point de vue, ils ne sont pas le baromètre de la santé de notre ville ni de la vitalité de ses services publics. Je vois effectivement notre ville se fracturer chaque jour un peu plus entre celles et ceux pour qui ça va et celles et ceux qui vivent la précarité quand ce n'est pas la pauvreté et l'isolement. Je vois encore donc notre ville se fracturer chaque jour un peu plus entre celles et ceux qui bénéficient de la culture et des lieux festifs et celles et ceux qui sont à des années-lumière de tous ces bienfaits et cette situation est dangereuse pour nous toutes et nous tous. Pour illustrer mes propos, je vais m'arrêter quelques instants sur la pratique de la danse comme activité extrascolaire pour les enfants. Dans notre ville, nous avons la chance d'avoir des écoles de danse exceptionnelles, un conservatoire qui permet une pratique de très haut niveau. Malheureusement, tout le monde ne peut pas y accéder. Au gymnase Joliot-Curie, les petites filles pratiquent la danse dans le froid car le mécanisme pour fermer les fenêtres du gymnase est cassé depuis des années et que la ville est dans l'incapacité de le réparer. Au gymnase Daniel Renoult, j'ai été très surprise de voir des petites filles de 4-6 ans pratiquer la danse sur un sol en béton, abîmé par endroits. Comment peut-on apprendre à danser sur du béton, abîmé et sans tapis ? Non seulement la ville ne met pas de tapis pour adapter le gymnase à la pratique de la danse par ces enfants, mais il n'y a même pas de lieu pour stocker les tapis qui pourraient être apportés par les utilisateurs eux-mêmes. En effet, le lieu prévu pour stocker le matériel dans ce gymnase ne ferme pas. La ville est incapable de mettre un simple cadenas. Parlons des toilettes de ce gymnase. Bien que le lieu soit fréquenté par des enfants très jeunes, il n'y a pas de toilettes adaptées. Il n'y a que deux toilettes pour hommes dont l'une ne fonctionne plus depuis longtemps. Comment une ville comme Montreuil, quatrième ville d'Ile-de-France, une ville qui dispose d'un budget de près de 300 millions d'euros, peut-elle être dans l'incapacité pendant des années de réparer le système de fermeture des fenêtres de ses gymnases, ou pire, être incapable de sécuriser la réserve d'un gymnase en mettant un simple cadenas ? Nous l'aurons tous compris, je crois, le problème n'est pas financier. C'est surtout et avant tout un problème de volonté politique. Quittons la danse et intéressons-nous quelques instants à l'éducation. Ici aussi cohabitent deux mondes. En effet, dans certains quartiers de notre ville, je parle de ces quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux de déscolarisation des jeunes atteint parfois 40%. C'est le cas, par exemple, au Morillon. À la Cité de l'Espoir, dans cette cité située entre la mairie de Montreuil et la Croix de Chavaux, ce sont 30% des jeunes qui sont déscolarisés. Ces statistiques devraient déclencher une mobilisation des pouvoirs publics aux premiers rangs desquels la municipalité. Malheureusement, il n'en est rien et tout le travail de la communication municipale consiste précisément à invisibiliser ces réalités. Lorsque du quotidien, Monsieur le maire, vous et votre majorité, vous sortez tous les sujets qui fâchent, lorsque vous les invisibilisez dans la communication municipale, alors effectivement, toutes celles et tous ceux qui ne vivent pas ce douloureux quotidien peuvent considérer que tout va bien dans notre ville. Non, tout ne va pas bien à Montreuil, mais Montreuil, si elle le souhaite, a des ressources pour relever ces défis. Plutôt que de sortir du champ les situations difficiles et avant qu'il ne soit trop tard, il faudrait mobiliser les ressources de notre ville pour agir sur les causes profondes de ces dysfonctionnements. Je voudrais consacrer la suite de mon propos à une des caractéristiques importantes de notre ville. En disant cela, je voudrais dire quelques mots du tissu associatif montreuillois. Le dynamisme associatif de notre ville est une des ressources précieuses qu'il nous faut préserver, car c'est en partie sur ces associations et leur connaissance fine du terrain qu'il nous faudra prendre appui pour pouvoir relever les défis nombreux auxquels nous devons faire face. À l'ordre du jour de notre conseil municipal de ce soir, il y a plusieurs délibérations relatives aux subventions accordées à des associations. De mon point de vue, ces délibérations fragilisent le fonctionnement de notre tissu associatif. Je m'en explique. La ville de Montreuil avait engagé depuis un certain temps un travail de rationalisation de l'attribution des subventions en créant une commission d'attribution des subventions. Cette commission avait le mérite d'essayer de rendre moins opaque le processus d'attribution des subventions en fixant notamment un calendrier. Dans les délibérations qui nous sont soumises ce soir, on renoue avec l'absence de transparence. L'attribution des subventions redevient en grande partie le fait du prince. Pour illustrer mon propos, je vais reprendre le contenu d'une des délibérations portées par l'adjoint aux finances, et non plus par l'adjoint en charge de la vie associative. Dans cette délibération, on nous explique qu'on va attribuer une subvention de fonctionnement à une association parce que cette association avait l'habitude, nous dit-on, de l'avoir et que cette année, elle ne l'avait pas eu car elle n'avait pas effectué sa demande dans les temps impartis. Dans cette même délibération, une autre association obtient un financement de 4500 euros pour accompagner, nous dit-on, ses interventions dans les écoles de la ville, sans bien sûr avoir le moindre dossier de demande de subvention expliquant le projet, ni les écoles concernées. Pire encore, dans le dossier de séance, on apprend dans une autre délibération que la commission municipale qui valide les projets ville des écoles aura lieu le 10 octobre prochain. Avec ce système, comme l'argent public n'est pas illimité, ce sont immanquablement d'autres associations qui, elles,

n'obtiennent pas de subventions pour contribuer au financement des projets qu'elles portent et elles sont amenées à se débrouiller comme elles le peuvent. C'est le cas ce soir puisque dans une autre délibération, une AMAP se voit refuser une subvention pour un projet de panier solidaire qui aurait permis à des familles en situation de précarité d'accéder à de la nourriture de qualité. On nous explique, pour justifier ce refus, qu'il ne faut pas créer de distorsion...

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

Il faut conclure.

Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

... J'allais conclure, Monsieur le maire. On nous explique que, donc pour expliquer ce refus, qu'il ne faut pas créer de distorsion entre les AMAP. On a du mal à suivre le raisonnement qui préside à ce refus puisque toutes les AMAP ne portent pas un projet de panier solidaire et j'en conclurai là. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci à vous. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci, à mon tour je souhaite apporter mes condoléances, mon soutien aux proches et aux camarades de Stéphan. Pour ce qui est de répondre à votre intervention Monsieur le Maire et sur la situation générale, je pense qu'il faudrait s'arrêter un temps quand même sur ce qui s'est passé devant la mosquée des Sorins. La réaction a été, je pense, dans cette assemblée, unanime et rapide. Cela dit, je pense qu'on ne peut pas passer ça sous... Enfin, aussi rapidement, par pertes et profits, il s'agit d'une agence étrangère très probablement, vous l'avez dit, russe, autant le dire, n'ayons pas peur des mots, mais ça ne saurait cacher le climat délétère et le climat grave d'islamophobie qui règne dans ce pays, hélas, au-delà de ce pays, et sur lequel, je pense, il faut que l'on se penche et que l'on soit extrêmement clair sur notre solidarité avec les personnes de religion musulmane et les personnes qui, considérées comme de religion musulmane, subissent des discriminations majeures. Pour le reste, l'état de la société, de l'état du pays, de la gouvernance de notre Etat sont particulièrement inquiétants. Ce qui vient de se passer, ce qui est en train de se passer concernant la mission régionale d'autorité environnementale Île-de-France dont tous les membres ont démissionné pour protester contre les ingérences du préfet et des services préfectoraux en disent long sur la conception que l'État se fait désormais des organismes indépendants, avec des conséquences graves, y compris probablement pour des projets portés dans cette ville, puisque à l'heure actuelle, la MRAE n'est plus en état de travailler, alors que ses avis sont indispensables pour boucler les dossiers d'enquête publique. Localement, nous avons aussi un certain nombre d'inquiétudes face à une politique toujours plus incompréhensible de la part de la municipalité qui semble se faire à l'agonie, si vous me permettez l'expression, et dans un certain nombre de domaines sans plus aucun pilotage. Des exemples très récents comme l'incapacité de la ville à faire face à une canicule l'été dernier pourtant annoncée, avec en catastrophe des fermetures d'établissements, que ce soit des écoles, mais aussi le conservatoire pourtant tout juste rénové, ce qui pose quand même des vraies questions sur la façon dont ça a été fait, la façon dont les décisions du maire montrent que Allevard est loué à des groupes comprenant des enfants en dehors de tout cadre légal, ce qui est, en termes de responsabilité, une aberration qui fait peur. Mais aussi, rien que sur le conseil municipal que nous avons aujourd'hui, Mozinor vendu à la découpe sans aucune stratégie ni compréhension de ce qui se passe, des délibérations avec des erreurs graves qui pourraient les mettre en péril juridique, des parcelles publiques désormais qui sont cédées à chaque conseil municipal, des parcelles publiques arborées, cédées aux privés, avec encore à ce conseil municipal une parcelle de 260 m² cédés sous prétexte que ceux qui ne sont pas propriétaires mais qui en avaient l'usage l'avaient clôturé du coup au lieu de dire bah on récupère cette parcelle on dit bah on leur cède à vil prix sans justifier évidemment le moindre intérêt public. Socialement parlant, la situation n'est guère meilleure, pas de nouvelles des négociations qui étaient censées continuer avec l'inter-syndicale, et une proposition d'emplois saisonniers avec 48 heures hebdomadaires de travail, ce qui semble plus rattaché au XIXe siècle, qu'à 2025. Enfin, en matière de démocratie et d'éthique, c'est de pire en pire, avec, pour ne prendre que deux exemples récents, un bilan de mandat de la majorité municipale, probablement réalisé à grands frais par la commune, distribué par la commune, sans espace pour l'opposition, contrairement à ce qui s'est fait dans toutes les communes qui ont fait cela et quand elles avaient oublié l'opposition, pour certaines comme à Colombes, elles ont renoncé à la distribution de ce genre de documents avant la période préélectorale qui en interdit la distribution. Par ailleurs, le dernier bilan envoyé subrepticement cet été du fonds de dotation que vous présidez, Monsieur le maire, et dont vous décidez entièrement des membres qui composent son conseil d'administration, on atteint des sommets avec cette fois une seule action réalisée, votre grand show au cirque en début d'année, c'est au cirque, c'est pas une façon de parler, c'est votre grand show au cirque, et avec désormais la moitié des fonds collectés par ce fonds de dotation reversés à une entreprise satellite du parti communiste français, sans commentaire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres intervenants ».

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

Je passe donc à la présentation du rapport d'activité du compte administratif 24 de l'établissement public territorial d'Est Ensemble. Pardon, excusez-moi. Je vous propose d'ajouter une délibération 27 qui a été remise sur table, qui porte le nom... Pardon, qui a été effectivement envoyée en amont à l'ensemble des conseillers, qui porte sur le pavoisement du fronton de l'Hôtel de Ville des drapeaux de la Palestine et de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la reconnaissance par la France d'un État de Palestine et je vous propose qu'il soit étudié après le point 2 de notre ordre du jour. Donc je mets aux voix l'urgence. Monsieur SERNE, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Enfin, très sincèrement, ce serait mieux si on l'avait quand même. Moi je ne sais pas quand est-ce qu'elle a été... envoyée. On ne l'a pas. Elle a été annoncée lundi soir, ce qui laissait quand même du temps pour l'envoyer. A cette heure on ne l'a pas, elle est pas sur table. Franchement, vous voudriez vous retrouver avec un contentieux, vous feriez pas autrement, et c'est peut-être l'objectif, ce qui est quand même un peu dommage, sur un sujet aussi important et aussi consensuel entre nous, ce soir, puisque la droite n'est pas là. C'est dommage. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Alors, il avait normalement été envoyé, il est en train d'être distribué, si du coup, vous estimez que la discussion est trop tôt après le 2 on peut le mettre un peu plus tard de manière que vous puissiez en prendre complètement connaissance, vous me ferez signe au moment de la fin du vote du 2, ça vous va ? Monsieur Serne ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Cela dit, pour bien faire les choses, il faut absolument voter l'urgence de toute façon, puisqu'elle sera présentée, donc il faut voter l'urgence, mais par contre, le vote, là, ça... Il y a quatre pages, enfin, il y a trois pages, donc ce serait bien qu'on puisse la lire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pas de soucis si vous voulez un peu plus de temps, je le présenterai et on repoussera la discussion et le vote si vous le souhaitez. Je mets donc aux voix l'urgence. Contre ? Abstention ? L'urgence est adoptée. Merci beaucoup. Pas repoussée du conseil municipal ! Repoussée dans l'ordre du jour du conseil. Donc ça sera bien discuté là. Je passe à l'introduction de la délibération numéro 1.

DEL20250924_1 : Présentation du rapport d'activité et du compte administratif 2024 de l'Établissement public territorial Est-Ensemble

Présentation de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois. J'ai le plaisir de vous présenter ce soir le rapport d'activité 2024 d'Est Ensemble dont, vous le savez, j'ai l'honneur d'être le président depuis 2020. Avant de commencer cette présentation, je tiens à remercier les services d'Est Ensemble qui ont conduit ce rapport d'une grande qualité, reflétant avec justesse les engagements de notre Conseil de territoire au service de la justice sociale et de la justice climatique. Pour planter le décor, Est Ensemble est donc notre EPT de la métropole du Grand Paris, qui regroupe 9 communes, Bagnolet, Bobigny, Bondy, le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, et compte aujourd'hui plus de 440 000 habitantes et habitants. Est Ensemble est compétent en matière d'aménagement du territoire, de renouvellement urbain, de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, compétence que nous avons déléguée, à Eau Publique par Est Ensemble, notre régie publique de l'eau, entrée en service au 1er janvier 2024, après des années de mobilisation publique et politique. Est Ensemble est également compétent en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, de développement économique, d'emploi et d'insertion, de politique de la ville, de gestion d'équipements culturels et sportifs, de gestion des parcs et de la nature en ville et de la politique de l'habitat. Cette année, le budget d'Est Ensemble est de plus de 420 millions d'euros, dont 296 millions d'euros de fonctionnement et 124,5 millions d'euros d'investissement, un montant record. Notre territoire se transforme entre 2012 et 2021. 5,3% de nos espaces urbanisés, soit 203 hectares, ont changé de destination, en majorité en faveur de l'habitat collectif. Depuis 2010, nous connaissons une croissance de création d'emplois continue, s'élevant à 0,7% en 2024, et nous avons connu, en 2024 toujours, la plus forte progression démographique de la métropole, c'est le

territoire le plus dense, après Paris, caractérisé par une attractivité, à la fois en termes de logement et économique, renouvelée. C'est également un territoire mixte et populaire, avec 40% d'habitants et d'habitantes vivant en quartier prioritaire. Si ces quartiers sont des espaces de réinvention urbaine, ils concentrent également les méfaits d'une réalité à laquelle fait face toute la Seine-Saint-Denis. Une défaillance des grands services publics régaliens qui nourrit les inégalités sociales, comme nous avons pu le montrer encore dans l'Observatoire du Territoire qui a publié son second rapport d'une politique injuste à Est Ensemble et en Seine-Saint-Denis. Celui-ci nous rappelle les chiffres de ces inégalités, dont 35% des heures d'absence de professeurs non remplacés dans le premier degré, 198 demandeurs d'emploi par agent chez France Travail avec un nombre de demandeurs d'emploi par agent chez France Travail beaucoup plus important que partout ailleurs en France, 3 enfants sur 4 non couverts par une offre en établissement d'accueil de jeunes enfants, les crèches, et 58 magistrats parquetiers au tribunal de Bobigny contre 186 selon les standards du Conseil de l'Europe. Souvenons-nous de ces mots de Jaurès, « les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas », et face à ces défaillances de l'État dans l'administration de ces services publics régaliens, Montreuil et Est Ensemble affirment leur engagement sans faille pour le service public local en faveur de l'intérêt général de la justice sociale et de la justice climatique. C'est cette orientation politique fondamentale qui est présente dans ce rapport d'activité pour l'année 24. En voici quelques traits saillants. En 2024, Est Ensemble a continué de s'engager pour le droit au logement de toutes et tous. Le taux de construction représente le double de la moyenne métropolitaine et parmi ces logements, les logements en accession sociale à la propriété proposant des logements neufs à coût maîtrisé à l'appui de dispositifs comme le bail réel solidaire ou encore l'habitat social naturellement. À titre d'exemple, nous avons inauguré au printemps les 54 logements de la résidence en accession sociale à la propriété des Jardins de Gascogne à Montreuil. Défendre le droit à un logement digne de toutes et tous, c'est aussi faire face aux défis de rénovation, y compris thermiques. Je veux citer les quatre opérations d'amélioration de l'habitat qui concernent 2 582 logements, dont 394 à Montreuil et la subvention de la rénovation thermique des 572 logements au Morillon. Dans le cadre, vous vous en souvenez, des démarrages anticipés de travaux pour la rénovation urbaine. Est Ensemble s'engage également pour l'accès au sport et la culture de toutes et tous, c'est la quatrième édition du Trail des hauteurs qui en est l'un des exemples, mais également les 778 000 entrées dans les 11 piscines de notre territoire, avec cette année la réouverture du stade nautique Maurice Thorez, entièrement rénové après une année de travaux et près de 23 millions d'euros d'investissement. Je veux également signaler que l'opération des piscines à 1 euro pour nos jeunes a été un grand succès durant tout l'été et a permis à beaucoup de jeunes montreuilloises et montreuillois d'accéder à ces équipements. Pour la culture, un des changements cette année résidait dans l'un des projets phares de cette année 24, vous le savez, l'envoi d'une carte de bibliothèque à chaque élève de CP du territoire à la rentrée et des dispositifs d'accueil adaptés. Cette initiative a tout de suite porté ses fruits dans le réseau des bibliothèques d'Est Ensemble et je veux dire qu'en deux mois seulement nous avons gagné près de 600 nouveaux jeunes lecteurs et nouvelles jeunes lectrices dans ce réseau des bibliothèques. Le réseau culturel d'Est Ensemble est d'une grande richesse avec ses 12 bibliothèques, 8 conservatoires, 6 cinémas publics dont le Méliès est en quelque sorte le navire amiral qui est aujourd'hui la première salle d'art et d'essai française battant à nouveau cette année son record de fréquentation. Outre l'accès aux droits de toutes et tous, au logement, au sport, à la culture, Est Ensemble est un moteur puissant de transformation de notre espace public. D'une part, le territoire est un acteur décisif du nouveau programme national de renouvellement urbain aux côtés des villes, avec le passage en phase opérationnelle de six nouveaux quartiers à Montreuil nous avons notamment signé le traité de concession et d'aménagement pour le quartier des Morillons et nous avons bien évidemment le projet dans le quartier La Noue - Clos-Français qui est lancé avec le processus qui mènera à la déclaration d'utilité publique pour la galerie commerciale au rachat et à sa destruction. D'autre part, Est Ensemble contribue également à repenser l'aménagement du territoire pour faire face au réchauffement climatique et créer les conditions matérielles concrètes de la justice climatique. En 2024, plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés ont été aménagés dans le cadre du Grand Chemin. Cette boucle végétalisée de 55 km qui recouvrira 220 hectares à horizon 2030, dont 10 000 m² aux Lilas, le premier tronçon démonstrateur démarré en 2024. À Montreuil, le chantier a commencé en 2024 par la rue Eugène Varlin et la rue des Soucis pour environ 1500 m² dans son début et qui est en train de se poursuivre, comme vous le savez. De surcroît, le plan arbre continue d'apporter un soutien permettant d'arborer nos villes, avec en 2024, 3211 arbres plantés et 329 arbres distribués aux particuliers dans le cadre du dispositif « J'adopte un arbre ». Enfin, Est Ensemble investit, défend, anticipe le développement des transports publics et je pense en particulier à l'étude urbaine des abords du T1 qui doit arriver dans notre ville en 2028, étude urbaine qui permettra d'en penser l'aménagement avec l'ensemble des acteurs. Je veux également dire que nous sommes désormais un territoire très engagé en matière de gestion des déchets pour le compostage mais également pour l'augmentation des volumes de tri. Nous sommes passés en 2024 d'un volume de tri qui a augmenté de 18% et de la collecte des déchets alimentaires qui a augmenté de 81% qui fait de nous, notamment sur la collecte des déchets alimentaires des grands organismes collectifs, un territoire pilote. Dans cette présentation, je n'ai fait qu'isoler certaines politiques portées par Est Ensemble. J'aurais également pu vous parler d'emploi, d'insertion, ou encore de la première édition du festival BOOST et du battle international de break, ou encore de l'investissement de près de 32 millions d'euros dans notre patrimoine bâti. De l'habitat à la culture, en passant par les sports et l'aménagement du territoire, sans oublier l'eau publique, les parcs et les natures en ville, Est Ensemble est présent dans le quotidien des 440 000 habitantes et habitants du territoire. Je le redis, nos orientations sont claires, défendre un service public de qualité pour la justice sociale et la justice climatique et je veux alors que j'ai l'occasion de présenter pour la dernière fois de ce mandat ce rapport d'activité pour Est Ensemble, dire à la fois toute ma reconnaissance aux équipes de la municipalité d'Est Ensemble pour leur travail commun, efficace et déterminant,

et remercie également l'équipe politique et dans ses différentes composantes et sensibilisées pour le travail coopératif et important qui a été fait au cours de ce mandat. Sans plus attendre, je passe la parole à Olivier Stern. »

Intervention de Monsieur Olivier STERN- adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique et en charge des mobilités, de la ville cyclable et du stationnement

« Merci Monsieur le Maire, Monsieur le Président d'Est Ensemble, Mes Cher.es collègues, Est Ensemble, c'est 440 000 habitants, 59 équipements, du cinéma aux conservatoires, des bibliothèques aux piscines, mais ce rapport, il ne décrit pas seulement une institution qui gère ses équipements, tous plus utiles les uns que les autres à la population, il rend compte de la forte affirmation d'un projet politique, je crois que ça c'est le choix d'abord d'hommes et de femmes qui ont choisi de se saisir de cette institution pour la placer, l'engagement qui est celui du territoire, au bon niveau de service public qui est attendu pour notre population. Le choix d'un service public de l'eau maîtrisée, le choix de la justice sociale, de la justice climatique, de la défense des mobilités pour tous, le combat pour la qualité de l'air meilleure pour nos concitoyens parmi les très nombreux projets, vous avez vu un petit peu dans cette présentation qu'ils sont très foisonnants et qu'ils disent aussi la qualité du travail, l'engagement des élus mais aussi des services et de l'administration au service de ce projet politique. Je voudrais en citer peut-être quelques-uns qui marquent aussi cette ambition et que je connais peut-être un peu mieux subjectivement pour les suivre plus étroitement, d'abord le grand chemin, ça a été rappelé, je salue mon collègue Gaylord Le Chequer qui suit étroitement sa progression à Montreuil, une boucle verte de 55 km, l'un des projets phares les plus majeurs de renaturation de notre territoire, 55 km dont 40, un peu plus de 40, sur le territoire d'Est Ensemble, alors 10 000 m² ont été réaménagés aux Lilas, ça a été dit par Patrice Bessac, 3700 m² désimperméabilisés, plus de 3000 m² renaturés, et à Montreuil, vous remarquez que le projet avance à grands pas, ainsi que c'était dans le rapport rue Eugène Varlin et rue des Soucis, mais depuis, ça a bien avancé, la rue Pépin, la rue Pierre de Montreuil, la rue Alexis Lepère, la rue Buffon, et maintenant la rue Hoche, qui avance, je crois aussi que ça traduit une ambition de passer de la carte, de passer de l'idée à l'urgence, de trouver un chemin opérationnel, un chemin financier pour accomplir cette nécessité de renaturation, d'apaisement des circulations, d'amélioration de la qualité de l'air. Et de ce point de vue, je crois que c'est ça aussi la traduction des politiques publiques que nous menons à Est Ensemble, passer de l'idée, passer du papier à la réalisation concrète sur le terrain de cette ambition. Ce grand projet majeur, c'est aussi une des déclinaisons du plan climat, air, énergie territorial qui a été révisé, revisité en 2024 avec des objectifs ambitieux, c'est-à-dire moins 63% d'émissions de gaz en effet de serre en 2030, moins 90% en 2050. Ça nous indique le chemin que nous devons emprunter pour arriver à ces objectifs ambitieux. Côté renaturation, la saison 3 du plan arbre, c'est 3211 arbres plantés, dont 1000 à Montreuil, 1002 précisément, et la réouverture de la prairie au parc des Beaumonts pour favoriser la biodiversité. L'objectif de ces projets de renaturation, c'est atteindre, voire dépasser les 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, ainsi que le préconise l'Organisation mondiale de la santé à l'horizon 2050 et intégrer cette forte ambition dans le plan local d'urbanisme intercommunal. Mais Est Ensemble, c'est aussi un travail quotidien pour faire vivre le slogan que nous avons choisi d'adopter collectivement pour le climat et la justice sociale. C'est l'engagement, par exemple, de notre territoire pour le développement des transports. Est Ensemble, rappelons-le, c'est le deuxième territoire le plus dense de la métropole après Paris. Et pourtant, 58% de nos habitants sont encore éloignés des infrastructures de transport lourdes, alors que c'est 39% à l'échelle de la métropole. Ce dynamisme démographique fort que nous avons à Est Ensemble, c'est par exemple, depuis 15 ans, 60 000 habitants de plus, équivalent d'une ville comme Pantin, qui a rejoint le territoire et pourtant le développement des transports n'a pas été à la hauteur de ce bond démographique c'est pourquoi il y a un enjeu de justice territoriale en matière de rééquilibrage des transports et le territoire c'est un bon niveau pour permettre le combat nécessaire à l'amélioration des réseaux de transport, vous avez vu que les bus ont été récemment, ont connu récemment un redéploiement, et Est Ensemble n'est pas pour rien dans le travail fin de définition des besoins territoriaux, et continue le travail pour le développement des transports, je pense en particulier pour ce qui concerne Montreuil, à l'ambition que nous avons de défendre le prolongement des lignes 3 et 9, d'abord jusqu'à Montreuil-Hôpital et puis ensuite à connecter à la ligne 15 du Grand Paris Express pour permettre, avec l'effet réseau, de pouvoir permettre aux habitants de Montreuil, de Bagnolet, du territoire, de pouvoir bénéficier du Grand Paris Express et des promesses très importantes que le Grand Paris Express offre en matière de développement des transports, d'accès au travail, d'accès à l'emploi, d'accès à l'éducation, à la culture et à la santé. Mais ce combat, ce combat, il n'est pas anecdotique, il conditionne l'accès aussi à la décarbonation de nos déplacements. Autre choix politique majeur, l'eau publique par Est Ensemble, c'est une réalité, vous le savez, depuis le 1er janvier 2024, avec un renforcement de son autonomie technique jusqu'à la connexion au réseau Eau de Paris pour sécuriser et diversifier l'approvisionnement. Ce n'est pas seulement la ressource, la maîtrise d'une ressource essentielle, mais c'est aussi la possibilité d'une tarification juste pour les usagers rappelons que lorsque nous récupérons en maîtrise publique nous récupérons aussi une souveraineté sur une ressource aussi importante que l'est l'eau pour nos concitoyens. Est Ensemble, c'est aussi l'émancipation par la culture, sa démocratisation et son rayonnement. Je ne reviendrai pas sur le Méliès puisque nous sommes tous fiers ici à Montreuil de compter un équipement public qui rayonne en France et même au-delà et qui bat année après année des records de fréquentation. Ce rapport montre qu'Est Ensemble dispose de leviers politiques sérieux au service d'un territoire plus juste, plus respirable et mieux habitable, ... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Il faut conclure M. Stern. »

Intervention de Monsieur Olivier STERN- adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique et en charge des mobilités, de la ville cyclable et du stationnement

« ... et je conclurai en disant que c'est d'abord le choix d'hommes et de femmes de faire de cet outil institutionnel un levier d'action politique. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Heugas, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS - conseillère municipale de la majorité – Groupe EELV – Montreuil Ecologie

« Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Cher.es collègues, Chers Montreuillois, Chères Montreuilloises, Nous examinons donc aujourd'hui le rapport d'activité 2024 donc comme ça a été présenté précédemment par Monsieur Patrice Bessac et donc en tant que vice-présidente chargée des sports je veux vous rappeler combien ce document est essentiel ça a été aussi dit par mon collègue. Il rend compte effectivement en toute transparence des actions qui sont menées et des ressources engagées par notre collectivité pour plus de 448 000 habitants et habitantes et reflète vraiment notre attachement au service public et notre engagement pour le service public. Donc l'année 2024 restera marquée par une intensité d'investissement sans précédent. Près de 100 millions d'euros ont été consacrés à de nouveaux équipements culturels, sportifs et économiques, à la renaturation de nos espaces verts, au renouvellement urbain, et le grand chemin prend forme effectivement, comme ça a été dit, sur Montreuil. Et bien sûr, je voudrais insister sur le fait que depuis janvier 2024, la régie publique de l'eau est effective et c'est vrai que c'est un combat que nous avons mené pendant 10 ans. Donc, dans un territoire souvent carencé, c'est un signal fort, Est Ensemble assume son rôle d'aménageur, garantie de la justice sociale et acteur de la transition écologique. S'agissant du sport, notre territoire a été au rendez-vous de l'histoire avec les Jeux olympiques et paralympiques et le stade Maurice Thorez de Montreuil a accueilli les entraînements de l'équipe de France de plongeon et délégation internationale de water-polo. Je dirais qu'au-delà de cet événement, cette réouverture illustre notre ambition par rapport à nos équipements publics de les mettre à niveau, notamment en termes de sobriété énergétique, de sobriété hydrique, et de répondre ainsi à des enjeux environnementaux, et bien sûr de les rendre accessibles à toutes et tous et de permettre à nos associations sportives de pouvoir pratiquer une activité physique sportive adaptée dans de meilleures conditions. Donc les chiffres le confirment d'ailleurs en 2024 près de 800 000 entrées ont été enregistrées dans les piscines et plus de 1400 enfants se sont inscrits à l'école de natation territoriale et 907 enfants ont suivi des stages gratuits d'apprentissage de la nage pendant les vacances. Ces résultats montrent la pertinence de notre politique du savoir nager, indispensable dans un territoire où beaucoup d'enfants restent éloignés de la pratique aquatique. 53% des enfants sur le territoire d'Est Ensemble ne savent pas nager et donc on répond là aussi à un enjeu de santé publique. Notre ambition est aussi de lier sport et santé. Les conventions avec les différents centres de santé, les stages d'aquaphobie organisés par le CCAS ou encore l'accueil de publics en situation de handicap et d'instituts médicaux spécialisés traduisent cette volonté de faire du sport un outil de bien-être, d'inclusion et de prévention. Le développement des créneaux famille chaque week-end au stade nautique de Montreuil illustre aussi cette volonté d'ouvrir les équipements sans barrière sociale ni financière. Au-delà des piscines, Est Ensemble a aussi déployé un dispositif « sport ouvert », un peu à l'image de « Sport dans les Parcs », dans les trois parcs donc d'Est Ensemble, et nous avons pu proposer comme ça des séances d'activités physiques et sportives pendant la semaine à un public très varié, et on a effectivement eu un... ça a eu beaucoup de succès, et ça a été dit par le président d'Est Ensemble, effectivement l'événement phare, le Trail des Hauteurs, qui d'ailleurs va avoir lieu le 5 octobre mais aussi les Olympiades et la grande rando qui a lieu dimanche. D'ailleurs je vous invite vraiment à participer à ce dispositif qui permet vraiment de découvrir notre territoire sous un angle un peu différent et donc tous ces dispositifs ont rassemblé 2500 personnes et cet été effectivement la piscine à 1 euro pour les enfants de 4 à 18 ans a permis d'augmenter de 40% la fréquentation des gamins et des gaminettes dans nos piscines pendant l'été. Donc, le succès de ces événements confirme l'attente de nos habitants et de nos habitantes pour des pratiques sportives conviviales et accessibles, mais ce rapport d'activité ne se limite pas au sport, bien évidemment, il témoigne d'un engagement global dans le domaine culturel. Cela a été dit, avec près de 700 000 spectateurs accueillis dans les cinémas et un Méliès toujours premier cinéma, art et essai indépendant de France, dans l'éducation artistique avec la réouverture du Conservatoire de Montreuil et des projets comme la Cité des Marmots autour d'Angélique Kidjo, dans la transition écologique avec plus de 1000 arbres plantés, 80% d'augmentation des déchets alimentaires collectés et un effort remarquable de compostage. Dans l'habitat, avec la rénovation thermique de plus de 570 logements au Morillon et le déploiement du bail réel solidaire pour l'accession abordable à la propriété. Et pour autant, malgré tous ces engagements, je pourrais dire, les finances d'Est Ensemble sont solides.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Il faut conclure. »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS - conseillère municipale de la majorité - Groupe EELV – Montreuil Ecologie

« On a un taux d'épargne brut de 17,2% et une capacité de désendettement ramenée à 4,4%. Mais mon collègue, il a fait 7 minutes. Et un fonds de roulement excédentaire de 23,7 millions d'euros. Nous avons donc les moyens de nos ambitions. Des défis demeurent, malgré tout. La crise climatique nous oblige à aller plus loin dans la sobriété énergétique de nos

équipements publics. Et dans la massification de la rénovation du parc résidentiel privé, la crise sociale appelle à renforcer l'accès au sport, à la culture et à l'emploi pour les quartiers populaires. Enfin, l'attractivité du territoire dépendra de notre capacité à conjuguer justice sociale, transition écologique. L'objectif des 10 m² d'espaces verts par habitant d'ici 2030 nécessitera la création de plus de 200 hectares supplémentaires. Dans les prochaines années, il me reste deux minutes.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Non, non, n'exagérez pas, s'il vous plaît. »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS - conseillère municipale, Groupe EELV – Montreuil Ecologie

« Nous devons poursuivre cette trajectoire, la pérennisation, voilà, des dispositifs « apprendre à nager », le développement continu et toujours plus massif du sport santé, de nouveaux équipements comme le cinéma Alice Guy à Bobigny, ou la bibliothèque de Bondy, et la volonté constante de rapprocher nos politiques publiques de nos habitants et de nos habitantes. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Galera vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Richard GALERA – conseiller municipal de la majorité – Groupe Montreuil Unitaire Sociale et Ecologique

« Oui, bonsoir à tous et à toutes, bonsoir aux Montreuillois qui nous écoutent.

Je comprends l'enthousiasme d'Anne-Marie Heugas, qui est partie dans son travail, parce que c'est vrai qu'au quotidien, on l'a vu, ... (inaudible) ...aussi à Est Ensemble, à l'exécutif, on a tout un travail à partager, donc je comprends effectivement son enthousiasme, et je peux personnellement témoigner de notre engagement permanent pour faire d'Est Ensemble un moteur de transition écologique et de justice sociale. Cela s'est aussi traduit, vous l'avez répété tout à l'heure, par une application répétée pour améliorer l'accueil dans les services publics portés par Est Ensemble, en lien étroit avec les habitants du territoire. Je voudrais aussi me joindre à Monsieur le maire pour remercier l'ensemble des services d'Est Ensemble et des villes, mais aussi les personnels qui sont au contact des usagers dans nos équipements. Dans le cinéma, vous avez parlé du Méliès, des conservatoires et des deux piscines de Montreuil. Alors moi je vais peut-être faire, pour éviter le catalogue, sur quelques actions qu'on a menées qui m'apparaissent importantes et que j'ai notamment suivies, en commençant par les questions d'emploi. Parce qu'en effet, vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur le maire, Est Ensemble a travaillé à affiner sa connaissance du territoire à partir de données objectives, ce qui nous permet maintenant d'avoir aussi, avec ce rapport des politiques injustes, un objet qui nous permet à la fois de discuter avec l'État, mais d'avoir des données objectives pour comprendre un petit peu les réalités sociales. Or, on le voit bien, on est dans un contexte, effectivement, de tensions sociales accrues, de crises multiples. Est Ensemble est un territoire où les fragilités sociales sont nombreuses, notamment pour les jeunes et sur les questions d'emploi. Aussi, durant ce mandat, nous avons choisi d'agir au plus près des besoins des jeunes, des femmes et des personnes éloignées de l'emploi. Cela nous a conduit, je le rappelle, en 2021, avec l'appui de l'État, à déployer le plan régional d'insertion pour la jeunesse, le PRIJ, dans une logique d'aller vers, aller au contact des publics, les informer de leurs droits, leur faire connaître des structures d'existence et mieux les accompagner. Pour inscrire cette démarche à ma durée, Est Ensemble a été lauréat en 2024 de l'appel à la manifestation d'intérêt de l'État qui s'appelait offre de repérage et de remobilisation qui nous permet de renforcer cette dynamique de proximité et ce projet sur trois ans s'appuie sur notre réseau local de missions locales en particulier la MIEJ à Montreuil qui connaît ces missions locales et notamment la MIEJ qui connaît bien les réalités et les préoccupations des jeunes du territoire. Ainsi, la MIEJ, pour prendre un exemple concret, s'est déployée dès 2024 dans les quartiers grâce à la mise en place de permanence de proximité pour toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Je tiens d'ailleurs à rappeler l'importance sur notre territoire des missions locales dans le travail d'insertion. Ce sont des acteurs essentiels et pourtant on le voit, on le voit quand on est dans les conseils d'administration, leurs moyens diminuent, notamment en raison du désengagement des partenaires majeurs comme la région Île-de-France qui réduit, qui rabote régulièrement sa participation alors que les besoins n'ont jamais été aussi grands. Il faut les soutenir et il faudra les soutenir dans le prochain mandat. Autre orientation politique forte de notre mandat, vous l'avez rappelé tout à l'heure Anne-Marie et Olivier, et Monsieur le maire aussi, en lien avec les réflexions qui ont été issues de la convention climat, qui avait débuté notre mandat, et les enjeux des villes résilientes, c'est la question de la renaturation et la végétation des territoires dont on peut être fier effectivement après ces six années passées. Cela se concrétise par des actions visibles, comme la plantation d'arbres, mais aussi par un choix politique assumé dans nos documents de planification, notamment le plan local d'urbanisme intercommunal, dont nous avons adopté la dernière modification en juin 2023. Olivier rappelait tout à l'heure l'aménagement du grand chemin, qui montre qu'il est possible, même en zone urbaine dense, de transformer, de verdier et d'adapter nos espaces aux changements climatiques et de proposer des espaces de fraîcheur. Le chemin est encore long, pardonnez-moi le jeu de mots, mais cela nécessite une volonté politique ferme pour rendre nos lieux de vie plus durables et résilients. Alors je terminerai, pour ne pas passer les... il me reste encore 4 minutes mais je ne vais peut-être pas les prendre entièrement, je terminerai par un sujet qui me tient particulièrement à cœur depuis le début du mandat, la création de la régie publique de l'eau. Cette construction qui a été portée de manière transpartisane et unitaire, incarne bien notre volonté de faire de l'eau un bien commun en sortant de ces logiques de marchandisation. Je ne reviendrai pas en détail

sur la sortie du SEDIF, sur le travail juridique complexe qu'elle a nécessité, mais nous pouvons nous réjouir collectivement du chemin parcouru depuis 2020. Depuis 2024, cette régie publique est en place, effectivement, et elle a mis en pratique un principe de tarification juste et progressive, incluant notamment les 10 mètres cubes gratuits. La mise en œuvre de cette régie a rencontré quelques difficultés. Tout était à construire, on est parti de zéro : embaucher du personnel, communiquer, constituer un fichier d'usagers... Mais le démarrage a permis d'installer une logique de service public avec notamment, et c'est important de le rappeler, un accueil physique qui se fait à Romainville, qui est désormais actif et qui est identifié. Des actions concrètes ont été menées contre les fuites d'eau qui commencent à porter ses fruits en matière d'économie de ressources. Donc nous pouvons être fiers de ce projet, qui marque bien la reprise en main de notre gestion de l'eau, mais beaucoup reste à faire, faire connaître la régie aux usagers, renforcer la gouvernance en donnant peut-être plus de place aux salariés, préserver la place des usagers, des citoyens dans la gouvernance, poursuivre aussi le travail, vous l'avez évoqué tout à l'heure, sur la sécurisation de l'approvisionnement, notamment avec Eau de Paris. Il faudra dans les prochains...

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Il faudra conclure. »

Intervention de Monsieur Richard GALERA - conseiller municipal, Groupe Montreuil Unitaire Sociale et Ecologique

« Oui, je conclus. J'ai encore deux minutes, non ? Entamer une vraie réflexion sur la production locale d'eau pour sécuriser totalement la régie. Alors, je conclus, je dirais qu'il nous revient collectivement de poursuivre la construction de notre territoire, d'un territoire plus solidaire, plus écologique, mais aussi plus démocratique. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Ce rapport d'activité d'Est Ensemble appelle de ma part plusieurs remarques. La première remarque est relative à l'absence de lisibilité pour les habitants de l'action d'Est Ensemble. C'est dommage parce qu'Est Ensemble existe depuis bientôt 10 ans. Cet établissement territorial porte des politiques publiques essentielles et structurantes pour le quotidien comme la politique de la ville, l'urbanisme, l'emploi, la gestion des déchets ou bien celles donc des équipements sportifs et culturels. Est Ensemble, et c'est bien malheureux, c'est encore trop souvent cette institution qu'on évoque pour dire que ce n'est pas de notre faute, c'est la faute d'Est Ensemble. C'est ainsi que, par exemple, en mai dernier encore, la ville justifiait les incohérences du déploiement du plan Arbre dans le quartier de la Boissière. Même pour les élus municipaux que nous sommes, le fonctionnement d'Est Ensemble et le déploiement des politiques publiques qu'elle porte est parfois obscur et je le regrette. Je regrette que ce rapport d'activité soit succinct et ne nous permette pas d'éclairer suffisamment les politiques publiques déployées. Je vais illustrer mon propos en prenant l'exemple du contrat territorial de lecture. Le contrat territorial de lecture, on nous explique, est porté donc par Est Ensemble avec la direction régionale des affaires culturelles et le département, il est dit dans ce rapport d'activité que ce contrat a permis de porter de nombreuses actions sans que l'on sache vraiment de quoi il s'agit et surtout sans que l'on ait la moindre donnée chiffrée nous permettant de comprendre ce dont il est réellement question, quels sont les objectifs que les organismes porteurs s'étaient fixés d'atteindre. On affirme des choses comme dans un dépliant publicitaire sans la moindre donnée nous permettant de mettre en perspective la portée des actions dont on nous parle. On apprend que le bilan de ce premier contrat est en cours de rédaction et qu'il devrait déboucher, courant 2025, sur un nouveau contrat de 4 ans. On est en septembre 2025, la fin de l'année approche, et le bilan, donc, nous, en tout cas, nous ne l'avons pas eu. Quand on est élu sur un territoire comme le nôtre, avec parfois 40% de jeunes qui sont déscolarisés, je pense qu'il est de notre responsabilité de ne pas nous contenter de belles phrases et de vérifier que les actions mises en place, au-delà de l'intention, correspondent aux besoins du territoire. Pour cela, il était utile d'avoir, donc, des réponses à des questions comme celles qui consistent à savoir... Donc, où ces actions ont-elles été mises en place précisément ? Quel a été le nombre de personnes qui en ont bénéficié ? Quelle évaluation en a été faite ? Et je passe. Ce que je viens de dire sur la lecture s'applique de la même façon aux politiques de l'emploi, pour lesquelles, là également, donc, on a effectivement beaucoup de choses qui sont dites dans le rapport, qui relèvent beaucoup plus de l'affichage et de la communication, et on a l'impression que, justement, cette communication prend le pas sur les actions de fond et leur évaluation. Au-delà de ces politiques publiques, je voudrais aborder la question du dimensionnement des équipements publics gérés par Est Ensemble. Et pour cela, je vais parler de la piscine Maurice Thorez. Comme vous le savez, donc, la piscine a été fermée pour mise à niveau avant les Jeux Olympiques. J'ai été très surprise de voir à son ouverture en septembre 2024, justement, le peu de créneaux réservés à l'école de natation territoriale. Tout le monde a acté l'importance de savoir nager, ça a été rappelé tout à l'heure, mais concrètement, la mise en œuvre de ce principe est laborieuse. C'est le moins que l'on puisse dire. Pour ne donner que cet exemple, il y avait, par exemple, l'année dernière, 15 places pour les adultes pour apprendre à nager, pour les enfants le nombre de créneaux est plus important mais compte tenu de la demande c'est finalement un peu la même chose vous faites la queue dès le premier jour de l'ouverture des inscriptions pour vous entendre dire à 20h qu'il n'y a plus de place bien sûr vous pourrez inscrire votre enfant en natation en passant par les clubs mais ce n'est plus le même tarif qui

s'applique. C'est quand même fâcheux de se retrouver dans une telle situation, surtout lorsque la collectivité vient d'investir plus de 23 millions d'euros de travaux sur cette même piscine. Avant de conclure mon propos, je voudrais dire un mot du conservatoire, qui a réouvert en 2024, après une réhabilitation qui a coûté 11 millions d'euros. 11 millions d'euros, ce n'est pas rien, et à ce prix-là, on aurait pu s'attendre à ce que la réhabilitation inclue l'adaptation au réchauffement climatique. J'ai été là également très surprise d'apprendre que cet été, le bâtiment rénové qui venait de réouvrir n'était pas adapté à la canicule. Le conservatoire a même été fermé à cause de cette chaleur. Les instruments eux-mêmes ont été mis à rude épreuve. Je dois dire qu'au prix que la rénovation de la structure a coûté, c'est juste incompréhensible que l'on n'ait pas anticipé la gestion des effets du réchauffement climatique. Pour finir, dans le même ordre d'idées, je voudrais dire quelques mots de la régie publique de l'eau dont le fonctionnement interroge de nombreux Montreuillois et de nombreuses Montreuilloises. Rares sont ceux qui comprennent à ce jour leurs factures d'eau. Il ne suffit pas de dire que la tarification est juste et progressive, encore faut-il pouvoir le vérifier, et malheureusement ce n'est pas le cas, et dans le cadre du rapport qui nous est présenté ce soir, malheureusement nous n'avons aucune explication pour comprendre ce qui se passe. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal MOVICO

« Merci. Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je voudrais juste vous dire, on a eu le temps de lire, avec ma collègue, on a eu le temps de lire la délibération, donc, enfin, sauf si d'autres groupes, enfin, si des groupes ne le souhaitaient pas, mais nous concernant, ça ne nous pose plus de soucis, que ce soit lié à la délibération 2, ce qui sera quand même sans doute plus logique en termes de déroulement de la séance. S'agissant de... du rapport d'activité et du compte administratif, d'ailleurs, dont personne, enfin, dont vous avez pas parlé, dont personne n'a parlé, mais basta, euh... d'Est Ensemble, je vais pas revenir sur les propos que je partage totalement de ma collègue Choukri Yonis, simplement quand même pour insister sur trois points, vous avez parlé de 3000 et quelques arbres plantés, je pense que ça correspondait aux arbres plantés en 2024 sur l'ensemble du territoire d'Est Ensemble. Pour Montreuil, le chiffre qui est donné est de 1002 arbres et arbustes, et je pense qu'il faut insister sur arbres et arbustes parce que c'est pas tout à fait la même chose d'ailleurs il y a dans le tableau qui nous est présenté dans le rapport une astérisque qui ne renvoie à rien donc on peut imaginer que c'est un copier-coller qui a oublié d'emmener la note de bas de page et donc on sait pas exactement à quoi ça correspond et comme il m'a été répondu tout à l'heure à une question qui a été posée en amont du conseil ces 1 002 arbres ne correspondent pas aux chiffres qui nous avaient été donnés précédemment pour répondre à nos questions sur le sujet alors on nous explique que comme d'un côté Madame Dehay enfin ici on nous répond sur les arbres plantés par saison, donc 2023-2024, et que là, ce seraient les arbres qui sont plantés sur l'année 2024 en tout, bah, on compare pas des choses comparables. Donc ça, pour la quatrième fois, on va demander à avoir des chiffres comparables, et donc d'avoir les chiffres par année, que ce soit pour Est Ensemble ou pour la ville, ce qui permettra d'en avoir le cœur net une fois pour toute, sachant que vous-même, la promesse qui est faite, de mémoire, c'était 20 000 arbres sur 5 ans pour Est Ensemble, dont 5 000 pour Montreuil. Si, et c'était par année, enfin c'était sur un délai d'année civile, Donc ce serait bien qu'on puisse en avoir vraiment le cœur net, ce qui serait bien c'est aussi de savoir le nombre d'arbres qui sont morts et le nombre d'arbres qui ont été abattus depuis, sachant que pour tenir au courant sur le bout de la rue Voltaire qui avait fait l'objet de vingt abattages et de vingt replantations, enfin de vingt replantations, il y a encore trois arbres qui sont morts cet été, ce qui finit par donner un bilan assez catastrophique de cela. La question, je voudrais insister sur la question qu'a posée, enfin le sujet qu'a soulevé ma collègue Choukri Yonis sur le conservatoire, comment est-il possible que l'on fasse des rénovations, des réhabilitations lourdes, 11 millions d'euros pour un conservatoire, et que l'on n'en profite pas pour traiter la question de l'adaptation au changement climatique ? Enfin, ça paraît tellement aberrant, surtout de la part d'une collectivité qui se dit en pointe sur les questions de qualité thermique des bâtiments, de rénovation thermique et d'adaptation au changement climatique. On a la preuve, par A plus B, et assez triste qu'on ouvre un nouvel ..., un nouveau bâtiment rénové, qu'on y a mis 11 millions d'euros, et qui ne tient pas la première canicule qui arrive, canicule qui, hélas, était prévue, et prévisible, et surtout ce qui est prévisible, c'est qu'il y en ait d'autres à venir, et si chaque année c'est la même, la même chose, on aura vraiment tout raté, donc on aimerait bien des explications sur ce qu'il s'est passé, et la situation qui est celle actuelle, sachant que c'est la même chose pour un certain nombre d'écoles, voilà. Et enfin, sur les tarifs de l'eau, là aussi, j'aimerais insister sur le fait que on ait regardé, cette régie publique, elle est regardée parce que c'est une... enfin, avec Paris, il n'y a pas beaucoup d'exemples, en fait, et la promesse qui a été faite, qui est une belle promesse de plus d'équité et de prix qui baissent, pour l'instant, les gens ne la constatent pas. Et, et ça fait deux ans, et ça fait deux ans qu'on ne la constate pas, moi, évidemment, comme les gens savent que c'est un sujet qui me tient à cœur, dans ma copropriété, on se moque de moi, en réunion de copropriété, en disant, bah dis donc, ton truc de baisse des tarifs de l'eau, on ne les voit pas, sans parler des locataires d'un certain nombre de bailleurs sociaux qui ne les voient pas non plus. Et du coup, on se demande, en fait, combien d'habitantes et d'habitants bénéficient réellement du tarif progressif et d'une vraie baisse des tarifs de l'eau, et quel bilan on peut en tirer, quelle accélération vous prévoyez, et quel problème il reste sur ce sujet, sur lequel, vraiment, on n'a pas le droit de se loucher, parce que ce serait évidemment utilisé par tous les partisans de la gestion privée de l'eau. Je vous remercie. »

« Merci beaucoup. Peut-être quelques éléments de réponse. D'abord dire à Madame Choukri Yonis qu'effectivement sur les créneaux-piscines, ça fait partie des sujets d'avenir et pour le territoire d'Est Ensemble comme pour Montreuil, parce que vous avez pu le constater, et aux périodes scolaires et aux périodes denses comme dans les périodes d'été, il y a des moments où nos équipements sont surutilisés en quelque sorte. Je veux juste attirer votre attention sur le fait que les créneaux que vous voyez pour l'apprentissage de la nage, où les créneaux pour les associations sportives sont en réalité qu'une partie de l'effort que nous faisons puisqu'il y a l'effort qui est fait en direction des scolaires et bientôt en direction des centres de loisirs qui est en réalité l'essentiel de l'effort en matière d'apprentissage et d'éducation à l'aisance dans l'eau et sur ce point Est Ensemble a modifié sa politique notamment pour faire ce qu'on appelle la massification de l'apprentissage de la natation, et je parle sous le contrôle de Anne-Marie Heugas et Olivier Charles, ça consiste à éviter que les gens apprennent ... que les enfants apprennent un petit temps une semaine, un petit temps la semaine suivante et de manière en quelque sorte perlée pour essayer de regrouper l'effort d'apprentissage de la nage et ainsi avoir une plus grande efficacité. Bon, les parents qui nous regardent savent bien que souvent, l'apprentissage d'une semaine très groupé a permis à beaucoup d'enfants de faire des progrès décisifs en matière de natation et je veux annoncer que cette année on a inauguré les premières classes bleues du territoire et que nous espérons développer et généraliser ce dispositif notamment en direction des quartiers populaires du territoire d'Est Ensemble de manière à offrir aux écoles notamment qui sont en situation d'éducation prioritaire des classes bleues et donc une semaine de pratique à la fois de natation, d'aisance de jeux de ... de découverte des activités nautiques. Et je veux dire également aussi à l'attention des gens qui nous écoutent que c'est pareil pour, en quelque sorte, nos cinémas, nos lieux culturels, nos théâtres, il y a la partie visible aux horaires à laquelle on se rend dans ces lieux, et il y a la partie souvent invisible mais qui accueille en réalité trois quarts du public, c'est-à-dire les enfants, les collégiens, les lycéens dans les expériences de démocratisation culturelle. La deuxième chose que je voulais dire s'agissant du conservatoire, c'est que vous avez raison s'agissant de la difficulté d'adaptation des bâtiments publics, qu'ils soient d'ailleurs municipaux ou d'État, ça représente, on a eu souvent l'occasion de ces échanges notamment avec Bruno Rebelle qui est en charge de cette question sur l'habitat privé à l'échelle du territoire d'Est Ensemble, ça représente des sommes considérables. On a en matière de rénovation énergétique priorisé en termes budgétaires les efforts qui sont actuellement faits en direction du logement social. On a, vous le savez, un logement social ancien. C'est aussi le fruit des choix des municipalités précédentes d'avoir très tôt fait le choix du logement social et un certain nombre de passoires thermiques qu'il faut donc, comment dire, rénover et résorber le plus rapidement possible. Florent Guéguen, en tant que président d'Est Ensemble Habitat, a annoncé un rythme extrêmement dense année après année de rénovation thermique dans lequel nous sommes associés via notamment la rénovation urbaine. C'est également le cas côté copropriété dégradées, copropriétés privées où il faut soutenir l'effort de rénovation du logement et de création des filières. C'est également le cas de nos écoles et dans un certain nombre de nos bâtiments qui sont notoirement en difficulté lorsque la canicule vient et qu'il faut assurer la continuité du service. Pour ce qui est du conservatoire, on est dans le cadre d'une rénovation dont la base a été les problèmes de sécurité incendie et qui a été décidé dans le premier mandat de 2014 à 2020. En effet, c'est un système qui a été construit dans les années 70 qui ne répondait à aucune norme existante qui avait été pour l'époque très anticipateur mais sur lequel aucune commission de sécurité ne voulait s'engager et mon prédécesseur à la tête d'Est Ensemble, Gérard Cosme, avait été confronté à la fermeture du conservatoire par les forces préfectorales chargées du contrôle de nos bâtiments. Décision avait-on ... décidé d'engager ce chantier qui a connu de très nombreuses avaries, notamment dans les difficultés à recoller les plans et à résoudre ce problème de sécurité incendie et donc vous avez totalement raison le ciblage initial de ce bâtiment n'était pas la rénovation énergétique mais bien la sécurité incendie des utilisateurs et des utilisatrices bien qu'il y ait naturellement des salles et un certain nombre de capacités nouvelles qui ont été recréées, mais comme vous l'aurez noté, tout le bâtiment n'a pas été refait. En effet, par exemple, la salle principale est restée en quelque sorte dans ce... quasiment dans son état initial, ce qui est une question pour l'avenir et qui nous est posée par les usagers et les usagères. Enfin, sur l'eau, il y a un bilan qu'on pourra vous faire passer qui est vraiment intéressant. Il y a eu un premier temps de la régie qui a été un temps difficile parce qu'il a fallu regagner de la compétence sur les compétences techniques et en premier lieu les multiples fuites qu'il y a eu lors de l'hiver rigoureux que nous avons connu et tout simplement la connaissance du réseau souterrain qui n'a pas été sans poser des problèmes importants et de recherche des prestataires et des compétences internes adaptées. Après ce premier temps, nous avons dû affronter les premières facturations avec le passage d'une comptabilité privée à une comptabilité publique, le fait de ressaisir intégralement les 40 000 foyers à qui nous distribuons de l'eau ou les points auxquels nous apportons de l'eau, ce qui reste un travail administratif extrêmement important à fournir, on a corrigé lors de notre troisième facturation près de 14 000 anomalies à la main pour faire la transition entre la régie déléguée à Veolia et notre régie publique. Et donc effectivement, s'agissant de votre question, il n'y a pas eu, tout de suite, vu ces deux premières étapes de travail, un bilan statistique très fiable qui a été communiqué. Nous avons été en mesure à travers la troisième facturation de le faire et nous apporterons la preuve que, s'agissant de notre engagement de tarification sociale, la tarification sociale a conduit à la fois à beaucoup plus de progressivité selon les consommations, mais à ce que toutes les familles puissent avoir soit une baisse, soit un maintien à l'identique selon les consommations et les compositions familiales. Je précise que c'est, comme j'ai précisé dans chacune des réunions publiques ou des moments, que c'est bien sur la partie eau euh... dont nous... quand nous parlons, comparons ce qui est comparable, la partie eau a baissé dans la facture utilisateur, mais il y a d'autres données, notamment les données d'assainissement, ou les données de taxes, d'autres organismes intervenant dans la composition du prix de eau, qui, elles, ont augmenté, et

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal MOVICO

« Oui, en guise d'explication de vote, merci pour ces réponses. Sur la tarification de l'eau, j'entends que les choses ont mis un certain temps à se mettre en place, j'entends aussi qu'il y ait un bilan désormais plus positif. Ce qui pêche probablement, c'est le fait que les gens ne soient pas au courant, en fait, et que c'est important d'apporter la preuve sur un dossier comme celui-là que les promesses ont été... enfin, entrent en vigueur. Dans les copropriétés, il y a un vrai sujet qui est celui que parfois les 10m3 sont mutualisés, qu'il y a des facturations au tantième et pas au compteur, ce qui fait que ça noie complètement les choses et que les gens du coup ont l'impression que ça n'est pas le cas et que par ailleurs les copropriétés semblent avoir aussi du mal à entrer dans le nouveau moule, bref enfin s'il y a un bilan qui existe et qui montre les améliorations ce serait vraiment bien de le rendre plus enfin plus connu et par ailleurs enfin, pour une fois que je vous dis de faire de la communication voilà et par ailleurs peut-être d'avoir plus facilement accessible les... les... je ne sais pas, enfin... j'ai pas parlé de hotline, mais un des interlocuteurs à la régie pour répondre, en fait, aux conseils syndicaux, aux syndicats ou aux locataires qui sont un peu perdus et qui ne s'y retrouvent pas, en fait, dans la facturation, notamment parce que beaucoup de gens, effectivement, pensaient que c'était sur la facture globale. Or, effectivement, le tarif sur lequel vous avez la m..., enfin, sur lequel on a la main, ne concerne que la partie eau potable et pas le reste. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Trois choses. Un, sur le travail qui a été engagé, il faut se rendre compte qu'il y a 40 000 personnes qui, dans la phase précédente, étaient prélevées par Veolia, dans lequel on a dû reprendre le dossier de prélèvement à zéro, dans le cadre de contraintes qui est celui de la comptabilité publique. Quand je dis à zéro, il n'y avait pas légalement la possibilité de transfert, notamment des coordonnées bancaires. Et donc, il y a eu pour la jeune régie d'Est Ensemble un travail absolument considérable pour et ce travail est encore devant nous pour recoller nom après nom, coordonnées après coordonnées l'ensemble des données ce qui a donné effectivement une saturation du standard et des premières expériences de facturation et massivement le fait que des gens n'ont pas pu joindre dans les premiers temps la régie. C'est en train de s'améliorer euh... pas à pas, par des recrutements nouveaux, mais aussi par l'apurement durant l'été des 14 000... des 14 000 cas litigieux qui étaient posés par les gens. Donc ça, c'est en train d'être résolu. Je veux dire que sur les copropriétés, c'est un problème vraiment que nous avons en tête puisque toutes les copropriétés qui ne se sont pas déclarées ou qui n'ont pas réussi à déclarer leur composition se retrouvent du coup à payer de fait un tarif de gros qui est préjudiciable aux copropriétaires puisque ça ne leur permet pas d'accéder à leur tarif individuel. Il y a des modalités sur le site qui permettent de le corriger et je veux évidemment rassurer les copropriétés qui sont dans ce cas-là. Nous procédons actuellement à la régularisation rétroactive de l'ensemble des copropriétés qui auraient été dans cette situation. Et enfin, mon dernier mot j'aimerais vraiment dire, et j'aimerais que ça soit dit, répété et amplifié, mon admiration pour les équipes techniques, administratives, financières de la régie, qui sont des gens engagées pour le service public et dans ce projet de régie publique de l'eau, et qui ont à la fois tout mon soutien, notre considération et nos encouragements dans un travail qui est le travail des débuts, le travail des précurseurs et qu'ils vont réussir, je le sais. Merci beaucoup, nous prenons donc acte de la présentation de ce rapport. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport d'activité et du compte administratif de l'Etablissement public territorial d'Est Ensemble pour l'année 2024.

DEL20250924_2 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2025 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre du projet JER'EST 3

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je présente donc les délibérations 2 et 2 bis sur la coopération JER'EST et le pavoisement de l'Hôtel de Ville. Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Cher.es collègues, Cela ne vous aura donc pas échappé, nous avons pris la décision de pavoiser notre hôtel de ville des drapeaux palestinien et onusien, d'y afficher un message de soutien et de l'illuminer chaque soir aux couleurs de la Palestine. Je m'en explique. Le président de la République française a reconnu ce lundi soir l'État de Palestine devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Si nous pouvons saluer cette décision historique qui, bien que trop tardive, marque la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer de son destin, nous devons rappeler qu'elle engage la France à aider par tous les moyens diplomatiques et humanitaires. L'État de Palestine est le préalable indispensable d'une paix durable pour les peuples israéliens et palestiniens avec deux États souverains, indépendants, prospères et pacifiques. Mais l'urgence va

avant toute chose au cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la reconstruction de ce territoire anéanti, à la fin de l'occupation et de la colonisation en Cisjordanie. De telle sorte que l'État palestinien puisse reposer sur un territoire et des frontières comme ils ont été définis par le droit international. L'urgence est là. La commission indépendante de l'ONU a qualifié de génocidaire le contexte actuel des massacres de populations civiles et des famines menées par l'armée israélienne à Gaza. La reconnaissance de l'État palestinien par la France et la veille par le Royaume-Uni, tous deux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, est un message à la hauteur de la gravité de la situation. C'est un message de clarté et de fermeté à l'égard du gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu et de sa politique. L'État français doit désormais tirer les conséquences de cette reconnaissance en termes de rétablissement des voies d'aide humanitaires, médicales, logistiques au peuple palestinien et en termes de mesures diplomatiques et économiques pour mettre fin aux opérations militaires. Avec les associations de solidarité nationale et locale, notre commune est prête à soutenir cet effort. C'est pour nous toutes et tous un devoir d'humanité. Face à cette situation, les débats indignes qui ont fait rage depuis plusieurs jours dans les médias et les déclarations publiques d'appel à la haine sont à mille lieues de la réalité vécue par les habitantes et les habitants de notre ville. Nous ne réglerons aucun conflit dans le monde en opposant en France les citoyennes et les citoyens entre eux. Ici, à Montreuil, je ne connais personne que le sort des enfants affamés de Gaza ne bouleverse. Je ne connais personne qui ne souhaite pas le retour des otages israéliens. Je ne connais personne animé par des sentiments de vengeance et de haine. Au contraire, je perçois à Montreuil une aspiration à la justice et à la paix. En tant que maire, je suis garant de la libre expression démocratique dans notre commune ainsi que de l'ordre public. Or, l'ordre public ne peut se maintenir en censurant la parole des élus de la République. Je souhaite ainsi dire le danger que représentent les procédures lancées par les préfets sur ordre du ministre de l'Intérieur démissionnaire contre les municipalités pour les empêcher d'exprimer publiquement leur soutien à la reconnaissance par la France de l'État de Palestine. Nous l'avons vu d'abord à Malakoff, à la Courneuve, et c'est désormais le cas pour notre commune et toutes les communes qui ont fait ce choix. Ces procédures visent à remettre en cause l'autorité des maires et des conseils municipaux à l'heure où l'esprit de responsabilité et de solidarité des pouvoirs publics paraissent indispensables pour préserver l'unité de notre République. Voilà pourquoi nous avons décidé d'afficher les couleurs de la Palestine et voilà pourquoi je vous propose ce soir au conseil municipal de voter cette délibération en urgence. Enfin, la situation à Gaza ne doit pas faire oublier la dureté de la vie dans le reste des territoires palestiniens en Cisjordanie. Notre ville est membre fondateur du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, R.C.D.P. Aujourd'hui composé d'une vingtaine de collectivités. Depuis 2012, ce réseau permet de soutenir les collectivités palestiniennes et de s'engager par des projets en faveur de la jeunesse, de l'éducation, d'un avenir plus juste ou pour la paix. La ville de Montreuil est partie prenante depuis 2019 du projet d'appui au centre culturel Al-Bustan situé à Jérusalem-Est, intitulé « JER'EST » engagé par le RCDP en partenariat avec le Consulat général de France à Jérusalem. Al-Bustan était le symbole de cette coopération et de cette volonté de soutenir les populations locales. Malheureusement, le 13 novembre 2024, ce centre, vecteur de lien social et de création artistique, a été détruit sans sommation par l'armée israélienne. Cette destruction violente et injuste ne fait qu'accroître l'engagement des collectivités françaises dans le projet JER'EST. Nous n'avons pas le droit de renoncer. Sur la période 25-27 se déroulera JER'EST III dans la lignée de JER'EST 1 et 2. Ce projet bénéficie du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le projet JER'EST, troisième du nom, aura trois thématiques principales, l'accompagnement et le soutien psychologique, le soutien aux activités sportives, culturelles et artistiques, et la jeunesse franco-palestinienne autour du programme Jeunes Ambassadeurs, Jeunes Ambassadrices. C'est pourquoi, en tant que partenaire originaire et co-financeur, je vous propose que notre ville soutienne à hauteur de 5000 euros le projet pour cette année 2025 dans le cadre d'une mobilisation d'urgence des collectivités partie prenante du réseau, ce qui nous permettra de faire revivre le centre social par le maintien d'actions hors les murs. Par ailleurs, je vous annonce que le RCDP souhaite participer à la reconstruction du centre Al-Bustan et que nous aurons donc l'occasion d'en reparler lors de notre conseil municipal de décembre. Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Halima Menhoudj »

Intervention de Madame Halima MENDOUBI - adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Bonsoir, Monsieur le Maire, Chers collègues, Chers Montreuillois, Montreuilloises,
Bah je suis émue en fait, pardon. Je suis émue de... de ces délibérations et émue de ce que Montreuil a porté avec grandeur, avec beaucoup d'émotion, le drapeau palestinien sur le fronton de l'hôtel de ville. Donc je suis émue et je le dis vraiment avec les tripes. Donc je vais essayer de vous présenter la position du groupe Générations Ecologie et Solidarité. Notre groupe Générations Ecologie et Solidarité salue la décision exprimée largement au sommet de l'ONU. Aussi tardive soit-elle de reconnaître l'Etat de Palestine, la France rejoignant ainsi près de 150 pays qui affirment que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'applique pleinement au peuple palestinien. Cet acte attendu depuis longtemps ne peut rester symbolique. Il doit marquer maintenant un véritable tournant et s'accompagner d'initiatives concrètes pour mettre fin à l'impasse et ouvrir enfin la voie à une paix juste et durable. La reconnaissance de l'État Palestine porte une force que rien ne peut effacer, celle de la dignité retrouvée. Les Palestiniens sont à égale dignité avec tous les peuples du monde. La reconnaissance de leur Etat a permis de rappeler que les peuples ne sont pas condamnés à l'oubli et au droit d'exister. La paix commence ici, par la reconnaissance de l'autre, de son existence. De reconnaître qu'un enfant palestinien a les mêmes droits de rêver qu'un enfant de Paris, de Rome, de Berlin ou de Tel Aviv. La Palestine s'est vue maintes fois spoliée de ses droits et de ses terres, comme l'ont dénoncé maintes résolutions de l'ONU. Cette décision doit ouvrir la voie à une action de la France, des pays européens à la hauteur de son histoire, de la gravité des événements au Proche-Orient. Il

faut désormais mettre en œuvre tous les moyens pour mettre fin à la famine qui règne à Gaza, ainsi qu'à la fin de la colonisation en Cisjordanie. Le temps presse. Notre pays doit agir par tous les moyens diplomatiques et humanitaires possibles pour mettre fin aux opérations militaires, aux blocus à Gaza et apporter une aide à la population. C'est un devoir politique et d'humanité. Au niveau local, au nom de notre groupe, Monsieur le Maire, nous vous saluons d'avoir fait le choix d'illuminer aux couleurs de la Palestine notre maison commune et le pavoisement du drapeau palestinien le jour du sommet de l'ONU pour la reconnaissance de l'État de Palestine. Nous avons été émus et si fiers de notre ville. Engagée depuis toujours, Montreuil, ville de paix et solidaire de tous les peuples opprimés, continuera à s'engager pour la liberté et l'autodétermination du peuple palestinien et pour une paix juste et durable au Proche-Orient pour les deux peuples palestiniens et israéliens avec deux États souverains et indépendants. Je termine mon intervention en dénonçant avec fermeté les attaques sans précédent du ministère de l'intérieur envers les villes françaises en soutien au peuple palestinien des procédures antidémocratiques comme vous l'avez rappelé Monsieur le maire que nous ne pouvons accepter, je vous demande toutes et tous d'approuver les deux délibérations, celles en soutien au centre social Al-Bustan, dans le quartier Silwan, à Jérusalem-Est, pour laquelle nous nous sommes réengagés de nouveau au travers de l'appel à projets porté par le ministère des Affaires européennes et étrangères. Nous nous sommes réengagés pour plusieurs motivations. D'abord, en soutien aux Palestiniens, à toutes les familles dont les maisons sont détruites, une à une, dans le quartier de Silwan, et plus précisément dans tout Jérusalem-Est. Nous nous sommes engagés de nouveau aussi, parce que la situation sur place à Jérusalem-Est est dramatique, avec la destruction, comme je vous l'ai dit, des habitations, mais aussi la destruction des équipements publics par l'armée israélienne. Ça a renforcé notre volonté, nous la municipalité, de soutenir le programme porté par le RCDP. Je voulais vous annoncer aussi une autre bonne nouvelle. Nous allons poursuivre notre coopération décentralisée avec notre ville jumelle, Beit Sira. Nous avons répondu à l'appel à projet du même ordre auprès du ministère des Affaires étrangères et européens et nous avons obtenu l'appel à projet 2025-2027 pour poursuivre notre coopération décentralisée à Beit Sira. Voilà, ce qui marque fortement notre engagement politique envers le peuple palestinien. Je suis désolée pour mon émotion, mais... Voilà, merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Dominique Glémas. »

Intervention de Madame Dominique GLEMAS--conseillère municipale de la majorité – Groupe Montreuil Unitaire Sociale et Ecologique

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous,

Nous sommes toutes et tous des Palestiniens ce soir. Après 75 ans d'occupation de la Palestine par Israël, après 75 ans d'un régime militaire et d'apartheid, la France reconnaît enfin l'Etat de Palestine et la question du projet national palestinien. Un État reconnu apte à discuter à l'ONU, ce que l'État d'Israël n'a jamais voulu ni même envisagé, car la création d'un État palestinien pose les questions de sa viabilité, d'une négociation sur la terre, d'un nouveau déplacement de population, notamment celle des colonies comme en Cisjordanie. Et à minima, avoir un État permettrait de reconnaître l'agression d'un État contre un autre et ouvre la possibilité de sanctions telles que celles vis-à-vis de Poutine et de la Russie. Pour le moment, toute solution est extrêmement difficile à envisager et rien n'est réglé. Un État laïque, un État binational, deux États, il faudrait d'abord arrêter la guerre et réparer avant d'envisager que les Palestiniennes et les Palestiniens aient envie de vivre avec leurs tortionnaires et inversement. La volonté d'annexer la Cisjordanie, le blocus sur Gaza, les violences des colons israéliens sont des attaques qui enterrent chaque jour un peu plus une solution à deux États. Mais réjouissons-nous de la reconnaissance de la Palestine comme État et espérons que ce soit la voie pour la création d'une Palestine démocratique où les femmes et les hommes auront le droit à la liberté et à l'autodétermination. Aujourd'hui, le drapeau de la Palestine est apposé sur la façade de notre mairie. C'est symboliquement un moyen aussi de soutenir la Palestine et de manifester notre solidarité. Nous approuvons cette délibération. Car ce qui se passe en Palestine est certainement un génocide, avec son lot de blocages de l'aide humanitaire, les déplacements forcés et la destruction d'une clinique de fertilité dans le territoire. C'est un génocide organisé de manière méthodique avec cet insupportable recours à la famine avec plus de 65 000 morts donc 85% de civils c'est ce qui doit nous interroger. Netanyahu et son gouvernement est en train de détruire l'histoire mais surtout la mémoire. Notre mémoire collective. Et surtout c'est l'aboutissement d'un projet politique fasciste et ce dans un contexte international fasciste. Voici ce qui se passe quand on laisse un gouvernement d'extrême droite au pouvoir. Dans ce contexte, il est indispensable que nous continuions à soutenir et à nous engager dans ce projet commun, JER'EST 3, sur les thématiques de la culture, la jeunesse, les citoyennetés, etc. La rencontre en avril 2024 au théâtre Berthelot avec la délégation du centre culturel Al-Bustan, hélas détruit en novembre de la même année, en a été la preuve criante. Une parenthèse pleine d'énergie, de sourire, de générosité, de partage pour ces jeunes palestiniennes et palestiniens. Un sacré souffle d'air pour elles et eux, et une sacrée prise de conscience pour nous. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Rebelle vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Bruno REBELLE– conseiller municipal de la majorité – Groupe EELV – Montreuil Ecologie

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois

Depuis presque deux ans, Gaza est plongée dans l'horreur. Nous n'oublions pas que cette guerre a été déclenchée par la violence barbare de l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre à l'encontre de centaines de civils israéliens. Mais nous devons dénoncer fermement le drame que vit l'enclave palestinienne. Plus de 65 000 morts selon les organisations internationales, une majorité de civils, des milliers d'enfants. La destruction méthodique d'hôpitaux, d'écoles, de lieux culturels et religieux par l'armée israélienne. Cette guerre a été qualifiée à juste titre de génocide par l'ONU. À Jérusalem-Est, comme vous l'avez rappelé, c'est le centre Al-Bustan, symbole de résistance culturelle qui a été démoli par l'occupant israélien. Au-delà de l'urgence, c'est aussi une réflexion sur la paix que nous devons porter. La paix ne se construira pas sur les ruines de Gaza, ni sur l'humiliation permanente des familles de Jérusalem-Est et de Cisjordanie. Elle suppose justice, égalité des droits et reconnaissance mutuelle. Elle suppose que des enfants puissent jouer, apprendre, créer, sans craindre chaque instant pour leur vie. Elle suppose que des femmes puissent se former, s'émanciper, contribuer à la reconstruction de leur société. Elle suppose que des jeunes palestiniens et jeunes palestiniennes puissent rencontrer des jeunes françaises et français pour se parler et pour bâtir des solidarités. Dans ce contexte, la délibération qui nous est proposée dépasse la seule dimension technique d'un partenariat. Elle souligne une exigence morale et politique, celle de la solidarité de Montreuil envers le peuple palestinien et plus particulièrement avec Jérusalem-Est et le centre socioculturel Al-Bustan de Silwan. Montreuil est engagé dans la coopération décentralisée avec la Palestine depuis 2005. Depuis 2019, nous participons au projet JER'EST, qui a permis des échanges culturels, sportifs et citoyens. Nous avons accueilli à Montreuil des jeunes palestiniens, des jeunes palestiniennes, nous avons envoyé nos propres ambassadeurs de la jeunesse montreuilloise à Jérusalem. Ce travail patient a permis de construire des liens précieux dans un contexte de plus en plus dramatique. C'est dans ce contexte que nous approuvons aujourd'hui le soutien au projet JER'EST 3. Grâce au réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, Montreuil et une quinzaine d'autres collectivités françaises s'engagent pour les années 2025-2027 dans un programme concret. Organisation de camps d'été pour les jeunes de Silwan, renforcement du soutien psychologique par le recrutement de travailleuses sociales et d'une psychologue, soutien aux activités sportives et culturelles et poursuite du projet des jeunes ambassadeurs. Autant d'actions qui permettent de redonner un peu de souffle et de dignité à une population assiégée. Ce projet, soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, est lancé au moment où, le 22 septembre dernier, la France a officiellement reconnu l'État de Palestine. Cet acte diplomatique majeur, coordonné avec d'autres États, ne met pas fin à l'occupation, loin sans faux, mais il envoie un signal politique clair. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est indéniable. Notre action locale, ici à Montreuil, s'inscrit dans cette même logique. Affirmer par des gestes concrets que nous refusons l'effacement d'un peuple, de son histoire, de sa culture. Montreuil, ville de résistance, ville de fraternité, prend aujourd'hui sa part. En votant cette délibération, nous disons notre soutien au projet JER'EST 3. Mais surtout, nous affirmons que notre ville reste fidèle à ses valeurs, promotion de la justice, de la solidarité et de la paix. Notre groupe, écologistes et citoyens, soutient bien évidemment aussi le pavage du fronton de l'hôtel de ville. Je vous invite donc, cher.es collègues, à voter avec conviction et émotion les deux délibérations qui nous sont proposées ce soir. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Dominique Attia. »

Intervention de Mme Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Citoyennes, Citoyens, Mes chers collègues,

Montreuil est une ville monde, ville de la solidarité internationale et du vivre ensemble. C'est ce qui fait son identité et sa force. Et c'est bien dans cet esprit qu'elle participe au financement du projet JER'EST, lancé en 2019 par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, sous l'impulsion de notre collègue Halima Menhoudj, dans un but de soutenir les activités du centre culturel et social Al-Bustan dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est. Rappelons que, malheureusement, ce centre Al-Bustan a été anéanti par les bombardements israéliens en représailles des massacres du 7 octobre. Cela peut paraître une goutte d'eau dans un océan de désordre international, mais chaque lien entre les femmes et les hommes, chaque élément de solidarité et d'humanité fait qu'un peuple reste vivant, qu'il soit palestinien ou montreuillois. La colonisation en Cisjordanie et le génocide à Gaza mené par le gouvernement israélien d'extrême droite et commis en toute impunité n'est en rien une guerre sécuritaire ou qui s'avère de l'exercice du droit à se défendre, il s'agit purement et simplement de la violation du droit international, du bafouement de l'Etat de droit, ce droit qui a tiré le monde de la barbarie après la seconde guerre mondiale, et que nous défendons chaque jour ici à Montreuil, la défense quotidienne des droits et des libertés les plus fondamentales de chaque être humain, c'est ce qui fait l'identité de notre commune. Lutter contre les exactions commises par Netanyahu, c'est lutter pour les droits des Palestiniens, mais c'est aussi clamer haut et fort que la violence ne doit pas être la base des relations entre les êtres humains, ni là-bas, ni ici. Lutter pour l'autodétermination des peuples et leur permettre d'aspirer à un avenir libre et digne, c'est défendre la paix ici et là-bas pour tous nos concitoyennes et nos concitoyens. Ce projet de financement d'activités culturelles et sportives et d'aide psychologique, sociale et scolaire pour les habitants du quartier de Silwane et au-delà est un exemple concret de ce que peut faire la diplomatie des collectivités locales pour promouvoir les droits humains et lutter contre l'injustice de Montreuil à Jérusalem. La surenchère belliciste du chaos mené par le gouvernement israélien ne garantit en rien la sécurité du peuple israélien. Nous ne sommes ni pro-palestiniens ni pro-israéliens, mais résolument pacifistes et pro-humains pour deux Etats de droit. Et les horreurs du Hamas ne peuvent justifier d'autres horreurs. Face au bouleversement du monde et particulièrement face au processus génocidaire en cours au Proche-Orient, le mouvement diplomatique initié par la

reconnaissance de l'État de Palestine par la France, enfin, suivi par d'autres pays dont la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada notamment, est un pas réel pour exprimer que le recours aux armes, aux bombardements et à la force doit cesser. Au nom des élus du groupe Montreuil Rassemblée, nous sommes fiers de voter ce soir ces délibérations qui expriment la fidélité de notre commune aux valeurs de paix, de solidarité et de coopération avec la Palestine, expression qui s'est matérialisée depuis lundi 22 septembre, comme dans de nombreuses autres communes, sur le fronton de notre hôtel de ville, aux côtés de notre devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Thomas Mettey. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Merci. La France a donc reconnu ce lundi l'existence de l'État de la Palestine. Cet événement historique, nous le devons d'abord à toutes les militantes et à tous les militants innombrables et infatigables qui se battent depuis plusieurs décennies pour que les Palestiniennes et les Palestiniens cessent de souffrir de la colonisation, de l'humiliation, des expropriations, des destructions, des détentions arbitraires, des assassinats et des bombardements. Après avoir souffert de tous ces maux, voilà que la Palestine subit désormais le pire d'entre eux, un génocide. Car oui, il y a bien un génocide en cours. Car oui, il y a bien une intention délibérée du gouvernement israélien de détruire le peuple palestinien en le bombardant, en le massacrant, en le brisant, en l'affamant, en le déplaçant et en contraignant à l'exil celles et ceux qui échapperaient à cet enfer. En juin dernier, la majorité municipale a publié une déclaration commune appelant notamment à la reconnaissance de l'État palestinien et à la fin de ces massacres. Notre groupe Montreuil Insoumise avait insisté pour que le terme de génocide soit utilisé sans trembler, et il l'a été. Il nous paraît en effet important de qualifier précisément ce qui se passe là-bas pour conscientiser et amener les réactions qui s'imposent ici. Face à ce génocide, la reconnaissance de l'État de la Palestine par la France était nécessaire, elle n'est pas suffisante. L'armée israélienne, sous les ordres de Benyamin Netanyahou, continue de massacrer la population civile et de tout détruire dans la bande de Gaza. Pour afficher le soutien de notre pays au peuple palestinien qui pleure chaque jour ses morts, la France Insoumise, comme de nombreuses autres organisations et personnalités engagées pour la fin de ces crimes, a proposé d'orner le fronton des mairies avec le drapeau de la Palestine. Nous nous sommes fait le relais de cette proposition au sein de la majorité et nous nous réjouissons que ce drapeau flotte désormais sur l'hôtel de ville comme c'est le cas dans plusieurs dizaines d'autres villes et n'en déplaise au ministre de l'Intérieur démissionné par la représentation nationale. A ce titre, nous tenons à dire aussi ce soir notre solidarité totale avec l'ensemble des maires menacés de poursuites par le préfet de leur département pour avoir pris une décision similaire. Nous pensons notamment à René Revol, maire insoumis d'une petite commune de 9000 habitants de l'Hérault qui n'a pas cédé aux pressions du ministre de l'Intérieur. A titre plus personnel, permettez-moi de vous raconter un épisode survenu ce week-end lorsque j'étais l'élu de permanence pour la ville. Dimanche matin, dimanche, à 9h tapantes, et comme s'il s'agissait d'une urgence, les forces de police ont téléphoné sur la ligne d'astreinte pour savoir si un drapeau palestinien avait été apposé sur ou devant la mairie. Il ne l'était pas encore à ce moment-là, mais je me suis bien sûr refusé à leur répondre. Car voilà le monde que tentent de nous imposer Bruno Retailleau et ses amis. Un monde dans lequel la police est occupée, un dimanche matin, en France, à faire la chasse aux solidaires du peuple palestinien. Cette chasse organisée contre les voix qui s'élèvent pour réclamer la fin d'un génocide, le gouvernement israélien la mène lui aussi. Nous avons donc ce soir une pensée aussi pour les courageuses et les courageux qui ont embarqué sur le bateau de la Global Sumut Flotilla, partie en mer pour acheminer de l'aide humanitaire à Gaza et qui subit depuis plusieurs jours des intimidations allant jusqu'à des attaques de drones la nuit dernière. L'ONU a réclamé il y a quelques heures que ces attaques cessent immédiatement et que des sanctions soient prises contre leurs commanditaires. Emmanuel Macron, lui, n'a rien dit. Son Premier ministre, lui non plus, n'a rien dit. Bruno Retailleau, encore moins. Vous l'aurez compris, si nous saluons la reconnaissance de l'État palestinien par la France, nous ne nous en satisfaisons évidemment pas car elle ne suffira pas. Notre pays et l'ensemble de la communauté internationale doivent utiliser tous les moyens diplomatiques à leur disposition et prendre des sanctions fortes contre l'État d'Israël afin d'obtenir enfin l'arrêt du génocide, le retour de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et la libération de tous les otages et prisonniers arbitraires. Il y a urgence à ce que les droits du peuple palestinien soient enfin reconnus et respectés, à commencer par le plus fondamental d'entre eux, celui de vivre, et de vivre dignement. C'est tout le message de ce drapeau qui flotte désormais sur Montreuil, et qui flotte fièrement. Je vous en remercie »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne vous avez la parole. Non pardon Madame Bonneau pardon. »

Intervention de Madame Michelle BONNEAU – adjointe déléguée aux personnes âgées et relations intergénérationnelles

« Merci, merci Monsieur le Maire, Montreuilloises, Montreuillois et Cher.es collègues, Depuis près de 20 ans, Montreuil s'est engagé dans une relation de coopération décentralisée avec la Palestine. Cet engagement est l'expression de notre histoire municipale, de nos valeurs et de notre volonté d'agir pour la paix, la solidarité et la dignité des peuples. Aujourd'hui, le contexte à Jérusalem-Est est plus largement en Palestine est dramatique. Nous avons appris en novembre dernier la destruction du centre socio-culturel Al-Bustan par les autorités israéliennes d'occupation. Ce lieu n'était pas un bâtiment anodin, c'était un espace de vie, de culture, d'éducation populaire où des

enfants, des jeunes et des familles trouvaient soutien et espoir. Sa démolition est un symbole terrible de ce qui se joue sur place. Face à cette réalité, nous avons une responsabilité, celle de ne pas détourner le regard. Sur le plan international, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé mi-septembre l'urgence de relancer la solution à deux États. C'est la seule perspective capable de garantir aux Palestiniens comme aux Israéliens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Il y a deux jours, la France a franchi une étape importante à l'ONU aux côtés d'autres États. Le président de la République a reconnu l'État de Palestine, affirmant que cette reconnaissance est une étape décisive sur le chemin d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Fidèle à ses valeurs humanistes et universalistes, le Parti Socialiste a toujours défendu la solution politique à deux États comme la seule alternative au cycle sans fin de la guerre, de l'occupation et du terrorisme. Il s'est également opposé à toute invasion illégale du territoire. Reconnaître le droit du peuple palestinien à un État, c'est agir pour la paix, et pour l'avenir des deux peuples. À notre échelle locale, nous avons le devoir de continuer et de renforcer notre action au sein du réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Ce réseau, qui réunit des collectivités françaises, incarne un lien direct, humain et concret avec les habitants palestiniens. Le projet JER'EST 3 2025-2027 que nous proposons de soutenir ce soir prolonge le travail déjà mené avec succès depuis 2019. Il apportera un soutien essentiel à la jeunesse palestinienne, organisation de camps d'été, activités culturelles et sportives, accompagnement psychologique, soutien aux femmes, projet de citoyenneté et d'échange avec nos propres jeunes. Ce sont des actions simples, mais vitales, permettre à un jeune de partir en séjour de vacances, à une femme de trouver un espace de parole et d'émancipation. Ces gestes construisent de l'espoir, là où l'occupation et la violence détruisent. Montreuil, ville de solidarité et d'ouverture, ne peut rester spectatrice. En apportant cette contribution, nous affirmons notre fidélité à cet engagement, notre soutien à la jeunesse palestinienne et notre conviction que la coopération entre les peuples est une des voies possibles vers la paix. Le groupe Montreuil Socialiste votera cette délibération afin que Montreuil continue d'être une ville engagée, solidaire et fidèle à ses principes en tendant la main à ses partenaires palestiniens dans cette période difficile, et nous saluons le pavoisement du fronton de l'hôtel de ville des drapeaux palestiniens et onusiens. Je vous remercie »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Pierre Serne sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci, je ne vais pas revenir sur tous les arguments qui ont été exposés ce soir, puisque nous les partageons et nous voterons ces deux délibérations avec ma collègue Choukri Yonis, je voudrais juste insister sur la situation que fait le ministre de l'Intérieur dans ce contexte, et trouver qu'au moment où le plus haut sommet de l'État fait un geste qui est un geste symbolique de reconnaissance de l'État palestinien, une partie du gouvernement, en tout cas le ministre de l'intérieur, semble donner un message strictement inverse en prenant le contre-pied d'actions symboliques de solidarité avec des pavoisements de mairies. Et alors même que quand il s'est agi des drapeaux ukrainiens pour soutenir l'Ukraine, il n'a pas été jugé de la même manière que c'était problématique. D'ailleurs, un tribunal administratif, il y a moins d'un an, a expliqué que le pavoisement du drapeau ukrainien au fronton d'une mairie n'était pas une atteinte au principe de neutralité que devaient respecter les collectivités locales et qu'elle ne constituait pas non plus une ingérence illégitime dans une affaire relevant de la politique internationale de la France puisque c'est théoriquement une compétence qui relève uniquement de l'État, à partir du moment où c'était une action symbolique qui s'inscrivait dans le contexte national de soutien diplomatique, humanitaire et matériel, offert en l'occurrence à l'Ukraine par l'État français, mais dont on pourrait totalement transposer les trois termes « soutien diplomatique, humanitaire et matériel » à l'État palestinien. Et donc on voit pas pourquoi ce qui valait en 2024 pour l'Ukraine ne vaudrait pas en 2025 pour la Palestine. A partir de là, j'espère que les préfets vont se calmer et qu'on va juste revenir à la raison et qu'il n'y aura pas d'entêtement du ministère de l'intérieur pour continuer à venir chercher des noises à des mairies qui n'auront fait finalement que manifester de façon symbolique et hélas ça ne changera pas grand-chose dans l'immédiat en tout cas à la situation des civils palestiniens à Gaza et d'ailleurs en Cisjordanie mais qu'au moins on laisse ce petit geste symbolique de solidarité se faire sans donner l'impression encore une fois d'un deux poids deux mesures. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 2 sur le projet JER'EST 3 contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Halima MENHOUDJ

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention 2025 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la

Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre du projet JER'EST, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve, pour l'année 2025, le versement au RCDP d'une subvention de 5 000 € pour le projet intitulé JER'EST 3 en direction du centre social et culturel Al Bustan, piloté par le RCDP.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250924_27 : Pavoisement du fronton de l'Hôtel de ville des drapeaux de la Palestine et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre de la reconnaissance par la France d'un Etat de Palestine

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je mets aux voix la délibération 27, délibération déposée en urgence qui porte sur le pavoisement du fronton de l'hôtel de ville. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie vivement. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le pavoisement du fronton de l'Hôtel de ville aux couleurs des drapeaux de la Palestine et de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la reconnaissance par la France de l'Etat de la Palestine le 22 septembre 2025.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DEL20250924_3 : Mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) de certains cadres d'emploi de la filière médico-sociale, éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je passe à présent la parole à Belaïde Bedreddine et Danièle Creachcadec, de concert je crois, sur les présentations des délibérations 3 et 4. »

Intervention de Monsieur Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Aujourd'hui, nous examinons deux délibérations qui concernent directement la reconnaissance et l'attractivité des métiers essentiels de la petite enfance. Le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions de suggestion de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture de notre ville. Ce passage de RIFSEEP est obligatoire pour mettre en place le bonus attractivité pour le personnel travaillant auprès des enfants. Ce passage de RIFSEEP est une avancée. Il permet à ces agents de bénéficier d'un bonus d'attractivité financé pour l'instant par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des établissements d'accueil des jeunes enfants, EAJE. C'est une bonne nouvelle pour ces professionnels, dont l'engagement continu auprès des enfants mérite d'être valorisé. Ma collègue Danièle Creachcadec détaillera les modalités précises de cette augmentation. Permettez-moi cependant de souligner que cette mesure, aussi positive soit-elle, reste injustement restrictive. Pourquoi limiter cette réalisation aux seuls agents de travail en EAJE ? Tous les agents de la fonction publique territoriale, quelle que soit leur mission, méritent une politique salariale ambitieuse et équitable. Si la CAF s'engage aujourd'hui à financer cette prime, rien ne garantit sa pérennité. Demain, cette charge pourrait reposer intégralement sur les épaules de notre collectivité. Or, avec cette dotation globale de fonctionnement (inaudible) en baisse constante et un gel répété du point d'indice par l'État, les communes se retrouvent dans une situation intenable. On nous demande toujours plus avec toujours moins de moyens. Cette délibération met en lumière un problème bien plus large, l'absence de véritables politiques de revalorisation de la fonction publique territoriale. Les communes ne peuvent pas compenser les carences de l'État. Revaloriser le point d'indice est une nécessité pour garantir le pouvoir d'achat de tous les agents, quel que soit leur cadre d'emploi. Augmenter la DGF est indispensable pour permettre aux collectivités de financer des mesures salariales durables sans mettre en péril leurs autres missions. L'égalité entre les agents d'être au cœur de notre action, comment justifier que certains bénéficient d'une prime au gré des tensions pour certains métiers organisés par une remise en cause des formations, tandis que d'autres, tout aussi engagés, sont exclus. Les collectivités locales sont étranglées financièrement. Nous ne pouvons pas être les seules variables d'ajustement des politiques nationales. L'État doit assurer ses responsabilités. DGF et le point d'indice pour redonner du souffle à la fonction publique, redonner des marges de manœuvre aux communes en stoppant la baisse des dotations. Je me réjouis pour les agents concernés par cette mesure,

mais je regrette qu'elle ne s'applique pas à toute la fonction publique territoriale, qui a besoin d'une revalorisation globale et pas de rustines ciblées. Cette délibération est un premier pas. Espérons qu'elle sera suivie d'un engagement fort de l'Etat pour une fonction publique plus juste, plus attractive et mieux financée. A Montreuil, nous faisons déjà des efforts considérables pour maintenir notre service public, mais sans le soutien de l'Etat, nos marges de manœuvres seront en baisse chaque année comme nous pouvons déjà le constater. Je laisse la parole à Danièle Creachcadec pour présenter les mesures précises (inaudible) »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Alors Danièle Creachcadec. Le micro n'est pas à votre nom, c'est peut-être... Vous pouvez l'éteindre et le rallumer ? Et rallumez-le ? Okay, ça a été inversé avec Olivier Charles. Donc je vous en prie. »

Intervention de Madame Danièle CREACHCADEC – conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité

« Je vous remercie beaucoup Monsieur le Maire, Mes cher.es collègues, Chers Montreuillois, Chères Montreuilloises. Comme le disait Bélaïde Bedreddine, nous sommes appelés ce soir à voter pour deux mesures qui conjointement dessinent une avancée pour notre ville et pour celles et ceux qui œuvrent chaque jour auprès de nos enfants. Bélaïde Bedreddine a détaillé le RIFSEEP, la mise en place du RIFSEEP pour les éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture, et la CAF initie le bonus attractivité de 100 euros net mensuel pour les professionnels de la petite enfance exerçant auprès des enfants et les personnels de direction titulaire ou contractuels cofinancés par la CAF. Ces deux mesures visent bien sûr à reconnaître à leur juste valeur des métiers essentiels et souvent invisibilisés. La mise en place du bonus attractivité initié par la CAF a pour objectif de répondre en partie à une crise de recrutement dans la filière petite enfance qui touche l'ensemble du territoire. En 2025, le secteur compte 10 000 postes vacants, équivalent temps plein pour l'ensemble des professionnels et en particulier les éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture. Cela concerne près de 48,6% des crèches collectives qui déclarent par manque de personnel auprès des enfants ne pouvoir répondre qu'à 20% des demandes. Cela affecte directement la qualité de l'accueil et la réponse aux besoins des familles. A Montreuil, nous n'échappons pas à cette réalité puisque pour cette année encore, la situation nous impose le gel de 65 berceaux sur 435 dans nos crèches municipales et près de 40% dans nos crèches en DSP. Pour les agents, ce bonus attractivité est un moyen de reconnaître l'importance de leurs compétences professionnelles et éducatives auprès des jeunes enfants. Il s'agit aussi concrètement de pouvoir viser à fidéliser les équipes et de les renforcer dans un contexte où les salaires ne suivent pas toujours l'inflation. Des équipes stables, complètes et motivées sont la garantie d'un accueil de qualité auprès de nos enfants et la perspective de réduction des listes d'attente. Permettre aux familles qui le souhaitent d'accéder à un mode de garde pour leurs bambins est un levier pour la réduction des inégalités éducatives pour les enfants et sociales pour les familles. A défaut, le constat est fait et sans surprise que ce sont majoritairement les mères qui doivent renoncer à leur activité professionnelle dans un contexte d'équilibre financier précaire des ménages avec une pénalisation supplémentaire pour les foyers monoparentaux où les femmes sont aussi surreprésentées. En répondant à cette proposition de la CAF, Montreuil consolide un partenariat financier. Si nous saluons cette initiative, nous avons la responsabilité d'être vigilants. En effet, le cofinancement par la CAF, qui correspond à Montreuil à 207 000 euros, c'est-à-dire 475 euros par place, pour nos 436 places est une aide précieuse, mais cela ne couvre pas l'intégralité du coût estimé à 230 000 euros par an. Et il faut noter justement que toutes nos places ne sont pas occupées, donc on a donné aux finances, aux places, et donc si tous les agents, si nous remplissons tous nos berceaux, nous aurons plus d'agents, et donc cette mesure nous coûtera plus cher. Il nous faudra donc être attentifs à la pérennité de ce financement dans une situation où les collectivités locales, comme l'a dit Bélaïde Bedreddine, sont déjà soumises à des contraintes budgétaires croissantes. Il nous faudra aussi veiller à ce que, dans le cadre de la mise en place du service public de la petite enfance, cette mesure s'inscrive dans une stratégie globale de valorisation des différents métiers de ce secteur, sans alourdir pour autant la charge des contribuables. Et pour toutes ces raisons, notre groupe votera avec conviction pour ces deux délibérations qui portent une ambition sociale et éducative pour nos territoires. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Mbarki vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Amine MBARKI – conseiller municipal de la majorité – groupe Montreuil socialiste

« Merci Monsieur le maire, Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues. Les deux délibérations présentées, je ne reviens pas dans le détail, sont l'occasion de rappeler le rôle déterminant que ces agents jouent dans notre collectivité. Nous le savons, leur rôle est fondamental. Dans une ville aussi jeune que la nôtre, et aussi dynamique en termes de démographie, le service public de la petite enfance doit être érigé en priorité. Les premières années de l'enfant sont déterminantes. C'est là que les inégalités se creusent pour le reste de la vie. C'est là que se joue une partie essentielle de ce que seront demain ces enfants. Or, les difficultés de recrutement et de financement des structures et des personnels rendent très complexe le bon fonctionnement de ce service public. Malgré les efforts de toutes les collectivités, de la ville au département, force est de constater qu'il reste encore trop de demandes non pourvues et parfois des places non occupées faute de personnel suffisant. Nous connaissons toutes et tous les difficultés que beaucoup de familles ont à trouver une solution de garde d'enfants et nous savons les impacts que cela peut avoir. Ces personnels constituent un

maillon fort de notre système de solidarité et comme souvent, comme dans d'autres secteurs, leur rôle essentiel n'est pas assez mis en avant, n'est pas assez valorisé d'un point de vue financier. C'est regrettable. Et ces délibérations visent notamment à mieux tenir compte de leur rôle et nous le saluons vivement au groupe socialiste. Et si notre commune, en lien avec la CAF, fait cet effort, nous devons aussi l'exiger de la part des pouvoirs publics, de l'ensemble des pouvoirs publics. Les ressources des collectivités se tarissent, le soutien de l'État disparaît, et avec lui la possibilité de soutenir à leur juste valeur les agents du service public. Ce manque de considération laisse la porte ouverte à la marchandisation à outrance des berceaux de nos enfants, avec des entreprises peu scrupuleuses qui ont malheureusement fait la une des journaux récemment pour leur pratique très éloignée des intérêts de nos enfants. C'est un combat important que nous aurons à mener dans les mois à venir. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Serres vous avez la parole. »

Intervention de Madame Catherine SERRES – conseillère municipale de la majorité – Groupe Montreuil Ecologie et Solidarité

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises et Montreuillois, Cette délibération nous permet d'avancer vers une meilleure reconnaissance des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants ainsi que des auxiliaires de puériculture de Montreuil. Leur régime indemnitaire doit être sécurisé juridiquement mais surtout revalorisé grâce au bonus attractivité indispensable pour redonner sens et dignité à ces métiers difficiles dont il faut mettre en lumière la valeur et l'essentialité. La réalité, c'est que la France manque de près de 10 000 professionnels de la petite enfance, éducatrices et éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires, agents de crèche, etc. Le domaine de la petite enfance est en crise. Ces métiers très féminisés restent parmi les plus mal payés, les plus pénibles, ce qui explique qu'un poste sur cinq d'auxiliaires de puériculture reste vacant, faute d'attractivité et de reconnaissance. Résultat, les équipes en poste subissent une pression considérable et trop de demandes restent sans réponse. Tant que l'État ne revalorisera pas vraiment ses métiers, nous continuerons de mener la bataille localement pour ouvrir les places attendues et garantir un service public de qualité pour toutes les familles, mais nous n'avons pas toutes les marges de manœuvre possibles. À Montreuil, l'évolution démographique est forte et nous sommes fiers d'accueillir beaucoup de nouveaux arrivants. Nous dépassons aujourd'hui les 112 000 habitants. Avec une population jeune, la tranche d'âge la plus importante va de 30 à 34 ans et avec une forte présence de foyers monoparentaux. Il est donc essentiel d'être en mesure de proposer des solutions de garde et d'accompagnement pour la petite en France. Or, et mes collègues l'ont dit, à Montreuil, 65 berceaux sur 435 sont gelés à cause de manque de personnel qualifié, alors qu'un nombre conséquent de parents attendent une place pour leur bébé. En votant cette délibération, nous avançons, mais il ne s'agit que d'une étape. Pour répondre réellement aux besoins et donner à la petite enfance la place qu'elle mérite, il faudra aller plus loin. L'État doit cesser de se défausser et d'affaiblir les services publics. Au contraire, il doit investir massivement, revaloriser les métiers et garantir un droit effectif à un accueil de qualité. A Montreuil, nous faisons ce choix de société, celui de la justice sociale, de l'égalité d'accès et de la défense des services publics face aux politiques de destruction menées depuis trop longtemps. Voter cette délibération, c'est affirmer notre détermination à aller plus loin, ensemble, pour les petits montreuillois et les petites montreuilloises. Je vous remercie »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Chesneaux vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Thomas Chesneaux – conseiller municipal de la majorité – groupe Montreuil insoumise

« Chers collègues, Montreuilloises et Montreuillois, ces délibérations nous proposent notamment de créer un bonus d'attractivité pour les métiers de la petite enfance. Plutôt qu'un bonus d'attractivité, il s'agit pour nous d'un complément de revenu largement mérité pour les professionnels du secteur. Nous regrettons qu'il n'existe pas de service national de la petite enfance et que les municipalités soient parfois très seules pour organiser, financer et structurer la petite enfance. S'occuper des très jeunes enfants devrait être une priorité nationale, loin des petits arrangements présumés de l'ancienne ministre Aurore Berger. Les poursuites à son encontre dénoncent des arrangements présumés entre la ministre et une lobbyiste pour des opérateurs de crèches privées. On comprend donc pourquoi les crèches publiques n'ont pas été sa priorité. Nous nous félicitons de terminer le mandat sans qu'aucune crèche municipale n'ait été placée en délégation de service public auprès d'un acteur privé. Cela a parfois été un sujet de débat au sein de la majorité municipale et le groupe Montreuil Insoumise s'y est toujours opposé. Pour nous, c'est une victoire pour le service public, les agents et les familles. Le groupe Montreuil Insoumise votera bien évidemment ces délibérations et nous tenons à rappeler notre soutien aux professionnels de la petite enfance, dont les métiers sont difficiles et exigeants. Nous espérons également que ces délibérations faciliteront les recrutements futurs afin de permettre aux professionnels d'exercer dans les meilleures conditions possibles. Merci donc aux agentes et aux agents de Montreuil qui s'occupent chaque jour des petits bouts de notre ville. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Hristache sera notre dernière oratrice. »

Intervention de Mme Liliانا HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Chers Montreuillois, Chères Montreuilloises,

La délibération que nous examinons ce soir porte sur la mise en œuvre du RIFSEEP pour les éducateurs des jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture de notre ville. Il s'agit d'une mesure nécessaire, à la fois pour sécuriser juridiquement les rémunérations existantes et pour rendre possible le versement de bonus attractivité. Ce bonus de 100 euros est une partie de la réponse à un problème plus grand que l'attractivité de ces métiers pourtant essentiels. Car, au-delà des textes réglementaires, cette délibération met en lumière une question qui traverse aujourd'hui toute notre société. La place que nous accordons aux métiers de soins, de l'accompagnement, de l'éducation et du médico-social. Les éducateurs des jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, mais aussi l'ensemble des professionnels de la petite enfance et du secteur médico-social sont en première ligne auprès des plus vulnérables. Nos enfants, nos aînés, les personnes fragilisées, leur mission est fondamentale et pourtant ces métiers demeurent parmi les plus précaires et les moins reconnus. Quelques chiffres en témoignent en France. Une auxiliaire de puériculture débutante gagne en moyenne à peine 1500 euros net par mois, un salaire qui reste inférieur au revenu médian alors même qu'elle exerce un métier exigeant psychologiquement et psychologiquement. Les éducateurs des jeunes enfants, malgré un diplôme Bac +3, sont rénumérés en deçà de la reconnaissance que leur expertise méritait. Résultat, ces métiers connaissent un taux de vacance de poste et de démission particulièrement préoccupante. Selon l'INSEE, près d'un poste sur cinq dans le secteur de petite enfance reste non pourvu. Ce paradoxe est insoutenable. Nous savons toutes et tous que sans ces professionnels, aucun projet éducatif, aucun accompagnement social digne de nom n'est possible. La crise de la petite enfance que traverse notre pays avec les fermetures des crèches, l'allongement, les délais d'inscription et les difficultés croissantes pour recruter, en est la preuve. Alors, c'est une mesure technique, mais cela doit être lu comme une étape de plus vers la reconnaissance de ces métiers. Oui, le bonus d'attractivité est bienvenu, mais il ne suffira pas. Ce qu'il faut, c'est un véritable plan national de revalorisation salariale, de formation, de conditions de travail pour le secteur médico-social. Les revalorisations arrachées par les mobilisations du Ségur de la santé, bien que nécessaires, ont laissé de côté trop de catégories et continué de creuser des inégalités incompréhensibles. Car, c'est ce que cela dit, notre société, quand nous acceptons que celles et ceux qui prennent soin de nos enfants, qui leur offrent la sécurité, éveillent l'attention, soient moins bien considérés que dans d'autres professions ? Est-ce que cela dit, sinon, que nous n'avons pas encore pris toutes les mesures de l'importance du soin, du lien, de l'humain dans nos vies collectives ? Ici, à Montreuil, nous faisons notre part. Nous sécurisons le régime indemnitaire, nous ouvrons la voie à une revalorisation par le bonus attractivité et nous affirmons par ce vote que ces métiers comptent. Mais nous savons que l'échelle locale ne peut suffire. C'est à l'État de prendre ses responsabilités, de donner des moyens pérennes aux collectivités et de redonner de l'air à des professions aujourd'hui sous tension. Je conclurai en disant que le débat que nous avons aujourd'hui dépasse de loin les grilles de prime et de l'indemnité. Il touche au cœur même du pacte social. Voulons-nous une société qui reconnaît et valorise celles et ceux qui prennent soin des autres ? À Montreuil, notre réponse est claire. Oui, ces métiers sont essentiels. Et oui, nous continuerons de nous battre pour leur donner la place qu'ils méritent. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 3, contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Il est institué au bénéfice des cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture un régime indemnitaire prenant en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP) conformément aux dispositions de la délibération du 7 février 2018 relatifs aux principes généraux de la mise en place du RIFSEEP.

Article 2 : Dit que les cadres d'emploi sont subdivisés en groupes de fonction pour lesquels les montants « plancher » et « plafond » du régime indemnitaire qui peut être servi sont précisés en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL20250924_4 : Mise en place du ' bonus attractivité ' pour le personnel travaillant auprès des enfants dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je suppose que c'est le même vote sur le 4. On m'indique que oui. (Unanimité). Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1 : Approuve la mise en œuvre du « bonus attractivité » cofinancé par la CAF.

Article 2 : Dit que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise dont bénéficient les agents communaux, titulaires et contractuels, relevant des cadres d'emploi des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture est majorée de 100€ nets par mois, calculé au prorata du temps de travail des agents, dans le respect des plafonds règlementaires et des délibérations en vigueur dans la collectivité.

Article 3 : Dit que le versement du « bonus attractivité » prendra effet au 1^{er} octobre 2025.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL20250924_5 : Attributions de subventions aux associations lauréates de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable (AIVD) 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Je passe la parole à Mireille Alphonse pour l'appel d'initiatives pour une ville durable. »

Présentation de la délibération par Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Comme chaque année désormais, je vais vous présenter les lauréats de notre appel à projets Initiative pour une ville durable, orientée alimentation. Mais avant, je souhaite réinsister sur la nécessité de développer les politiques publiques sur les questions alimentaires. Ce sujet est en effet une urgence. Face à la montée de la précarité alimentaire et à des épisodes climatiques toujours plus violents qui fragilisent dans de larges proportions la production alimentaire et notamment maraîchère de notre pays, notre responsabilité collective est plus claire que jamais. Selon le Secours catholique, plus de 3 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en France en 2024. Au cours des dernières années, nous avons pris notre part dans ce combat pour que chaque personne, quels que soient ses âges et ses moyens financiers, puisse accéder à une alimentation de qualité : adhésion au syndicat intercommunal Tables communes, adoption de la stratégie alimentaire de territoire concernant aussi bien les enjeux éducatifs de santé d'accès aux ressources et de lutte contre le gaspillage, mise en place du conseil local de l'alimentation qui réunit une cinquantaine d'acteurs de la ville et bientôt ouverture de notre prochaine plateforme logistique alimentaire avec de très nombreux collègues que je souhaite remercier profondément ici, nous nous sommes attachés à renforcer la chaîne de l'aide alimentaire. Nos engagements sont vitaux, faut-il le rappeler, car les chiffres nous frappent. En Seine-Saint-Denis, 85,2% des habitants résident dans des communes à risque de précarité alimentaire, un pourcentage bien au-dessus de la moyenne francilienne. Grâce à la coopération entre le département, Action contre la faim, des chercheurs de l'INRA et la Fondation de l'Armée du Salut, nous avons pu mener à bien des dispositifs innovants comme la carte Vitalim ou le projet Passerelle. Des centaines de personnes, notamment les enfants, ont ainsi eu accès à des produits sains, à haute qualité nutritive. Je tiens du reste à souligner que dans ce contexte, les repas de nos cantines scolaires et de nos crèches deviennent parfois le seul repas vraiment équilibré et complet dans la journée, ce qui nous oblige à toujours y apporter la plus grande attention. Mais l'environnement large dans lequel nous agissons reste extrêmement préoccupant. Cet été 2025, les vagues de chaleur et les sécheresses nous ont rappelé brutalement les nouvelles fragilités de notre système alimentaire. Baisse de récoltes dans les légumes et fruits de saison, avec pour effet une augmentation continue des prix, et difficultés pour le maintien de la chaîne du froid. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre appel à initiative pour les associations montreuilloises œuvrant dans l'alimentation. C'est un soutien pour celles et ceux qui sont sur le terrain, qui connaissent ces situations, qui expérimentent et répondent aux besoins des habitants. Parce que les réponses viennent de la proximité, de l'écoute et de la confiance avec les habitants. Cette année, 12 projets ont été déposés et 9 retenus pour un montant total de 20 000 euros. Ces projets ont un point commun, ils luttent contre les inégalités d'accès au « bien manger » en proposant des réponses très concrètes et ancrées dans la vie quotidienne. Les associations lauréates de cette année illustrent cette diversité nécessaire. Des ateliers alimentaires dans les écoles, des actions de sensibilisation au gaspillage, des maraudes, des distributions solidaires de qualité, des jardins partagés, des cuisines collectives. Je tiens toutefois à souligner que la totalité des demandes dépassait le montant de 50 000 euros. C'est probablement... nous sommes victimes de notre succès, mais en réalité si l'une ou l'autre des associations ont été tentées de demander beaucoup, après tout c'est le jeu, la plupart ont écrit des projets très utiles répondant précisément aux situations de précarité en grande correspondance avec les besoins exprimés. Alors je souhaite vous partager ma conviction. Nous devons à l'avenir réserver des budgets plus importants pour cette politique publique qui n'est certes pas une compétence obligatoire pour nos communes, mais qui représente une réponse fondamentale aux situations vécues par de nombreuses personnes, hélas. Et au-delà des aspects financiers, je suis certaine que nous devons poursuivre les chemins empruntés jusqu'ici, travailler en coopération avec toutes les forces vives prêtes à s'engager à nos côtés : associations, producteurs locaux, commerces de proximité, habitants, ceci pour faire de l'alimentation durable un véritable droit pour toutes et pour

tous. Le mieux manger pour tous n'est pas un slogan. C'est un impératif pour nos enfants, pour nos familles, pour la santé publique et pour l'avenir. Une question vitale de dignité et de justice. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Delaunay vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY – conseiller municipal, délégué aux centres sociaux

« Merci Monsieur le Maire, Mes Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, L'examen de cette délibération nous offre l'opportunité de réaffirmer avec force l'engagement de notre collectivité en faveur du développement de l'alimentation durable. À l'heure où les discours climato-sceptiques portés par des vents contraires venus notamment d'outre-Atlantique gagnent en audience, il est plus que jamais nécessaire de rappeler les faits. Le changement climatique n'est pas une opinion, mais une réalité scientifique. Ignorer ces conséquences, déjà visibles et dévastatrices à travers le monde et jusqu'au sein de notre pays, revient à tourner le dos à notre responsabilité collective. Face à l'urgence, certains opposent encore des arguments dogmatiques ou budgétaires, estimant que les efforts d'adaptation sont superflus voire inutiles. Pourtant, chaque action compte. Il convient de réconcilier la transition écologique avec la justice sociale pour à la fois transformer nos modes de consommation et de production, tout en garantissant que ces changements profitent à toutes et à tous, sans laisser personne sur le bord du chemin. Une sociale écologie que nous devons promouvoir afin d'être un levier d'émancipation et de solidarité. Montreuil, à son échelle et dans ce contexte, agit. Notre ville ne prétend pas bien évidemment résoudre seule la crise climatique, mais elle assume pleinement son rôle, impulser des dynamiques locales concrètes et immédiates pour améliorer le quotidien de nos habitants. L'appel à l'initiative pour une ville durable que nous examinons aujourd'hui en est une illustration parfaite. Il s'agit de soutenir des projets qui incarnent nos valeurs communes, comme la sensibilisation à une alimentation saine, variée et accessible à tous, et la création de lien social autour du bien manger vecteur de mixité et de partage. Cet appel à projets s'inscrit dans une démarche globale, aux côtés d'autres actions que la ville a déjà pu engager, comme par exemple une cantine scolaire en maîtrise publique, de qualité, garante d'une alimentation équilibrée pour nos enfants, le développement de cuisines partagées notamment dans les centres sociaux, espaces de convivialité et d'éducation, ou encore la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial pour une politique publique cohérente et ambitieuse. Enfin, je tiens à saluer l'engagement des bénévoles et des salariés des structures associatives dont le travail au quotidien donne vie à ces ambitions. C'est grâce à elles et eux que ces initiatives portent leurs fruits et c'est pourquoi, comme vous vous en doutez, mon groupe votera en faveur de cette délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci, donc, sur ce dossier qui revient, je crois, pour la troisième année, je pense, sous contrôle de Mireille Alphonse, je crois que c'est la troisième génération annuelle de versements pour cet appel à projets, c'est... on est évidemment d'accord sur l'importance du sujet, la transition alimentaire, la précarité alimentaire, et du coup, enfin, ça rend d'autant plus ennuyeux le fait qu'on ait que, sur cet appel à projets, que 20 000 euros, toujours, saupoudrés sur 9 organisations, ce qui fait qu'évidemment chacune reçoit fort peu, et que c'est pas franchement à la hauteur de tout ce qu'on déclare sur l'importance du sujet et l'importance des besoins. De ce point de vue-là, il me semble que la remarque avait été faite les années précédentes, qu'il y avait eu accord de la maire adjointe pour dire que ce serait bien que ce budget, enfin que... que le budget alloué à cet appel à projet augmente, et force est de constater que pour la dernière édition du mandat, il n'aura pas augmenté. J'imagine que c'est à son corps défendant, mais force est quand même de le constater. Par ailleurs, le choix, en fait, qui a été fait par un jury réuni il y a quelques jours, et ne réunissant que des élus de la majorité, fait des choix étonnants, notamment pour refuser, en fait, 3 des 12 projets, tout en disant qu'à la fois que ces projets sont intéressants, mais en parlant pour un du fait que comme ça ne concernerait que des crèches à la Noue il y a un problème d'équité entre crèches alors qu'un des projets financés vise une seule classe sur une école et que là par contre il n'y a pas de problème sachant que ce projet sur une classe reçoit 1500 euros alors que la même organisation, la société d'horticulture, reçoit, dans une prochaine délibération là de ce conseil, tout à l'heure, 9000 euros pour strictement le même genre de projet de classe. Donc, on a un peu l'impression de... enfin, c'est un peu incompréhensible, pourquoi pas avoir ajouté ce projet à la convention avec la société d'horticulture, quitte à monter la convention de 9 000 à 10 500 euros, et avoir gardé ces 1 500 euros, peut-être pour une autre organisation qui se voit refuser, par exemple comme l'association Root Cause, dont on dit, c'est bien ce qu'ils font, mais on est obligé de faire des arbitrages budgétaires. Là franchement c'est assez incompréhensible surtout qu'on connaît le bon travail qu'ils font en fait. Les choix sont d'autant plus curieux que même pour la société d'horticulture il y avait manifestement de la part du jury un gros doute sur l'action proposée et malgré tout, elle obtient alors que bah si, Dominique, je suis désolé, c'est pas la peine de dire non, quand on lit le compte-rendu du jury, les choix sont incompréhensibles, c'est-à-dire qu'il y a des choses qui ... on dit c'est très bien mais ils ont pas, et une où on dit bah c'est à caler davantage, et ils obtiennent quand même des sous alors qu'ils en obtiennent par ailleurs sur une autre délibération. Donc, c'est pour ça que, évidemment, on va voter ces montants, mais y'a quelque chose qui colle pas, en fait, dans la façon de procéder et dans les choix qui sont faits, et encore une fois, enfin, saupoudrer

comme ça sur 9 projets, 20 000 euros, enfin, on voit pas très bien comment ça peut faire... Enfin, ça peut changer la donne, ni pour les organisations en question, ni pour la politique globale de transition alimentaire, et quand on ajoute que dans le tableau des effectifs qui sera voté tout à l'heure, on constate la disparition du poste sur la stratégie alimentaire, on a un peu envie de dire la boucle est bouclée, triste fin de mandat pour le dossier. Et qu'on ne me réponde pas que c'est parce qu'il y a une mobilité interne de la personne sur le poste. Dans ce cas-là, on cherche à recruter, mais on ne supprime pas le support budgétaire. Donc, très sincèrement, pour ce qui était censé être une priorité absolue de ce mandat, le bilan est quand même triste, et... et étique, enfin étique au sens sans H quoi, voilà. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je passe la parole à Mireille Alphonse pour la réponse de l'exécutif. »

Réponse apportée par Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Bon, alors, de toute façon, Monsieur Serne, je crois que vous aurez compris, je crois que vous m'avez écoutée en réalité, j'en suis même certaine, je porte aussi, et j'ai dit clairement que je pensais que les 20 000 euros n'étaient pas suffisants, et que c'était une bagarre à mener pour les années qui viennent. Maintenant, je souhaite aussi rappeler quand même la chose suivante, c'est que, d'une part, nous sommes de très nombreux élus de cette municipalité à œuvrer en réalité dans le domaine alimentaire, de l'accès à l'alimentation, et alors ce sera peut-être un travail important, enfin moi je le pense, amené par les services, c'est du boulot en plus. Donc voilà, mais à consolider l'ensemble des moyens qui sont alloués par la mairie à des actions qui concernent l'alimentation. Je parle de mes collègues dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la lutte contre le gaspillage, etc. Dans le domaine des solidarités, des centres de quartier, etc. Ce qui fait qu'en fait, si on fait, à un moment donné, ce travail de consolidation budgétaire, on arrive à un budget bien supérieur aux 20 000 euros en question. Donc ça c'est... voilà. Après, ce qui est vrai, c'est que les associations montreuilloises travaillent de plus en plus sur le domaine de l'alimentation et qu'elles travaillent de plus en plus aussi sur l'axe de la précarité alimentaire puisque, hélas, la précarité alimentaire augmente. Ce qui me permet aussi de répondre à votre inquiétude, que je comprends, sur la disparition du poste de chargé de mission. Alors c'est vrai qu'on avait un poste de chargé de mission jusqu'à il y a... de... pas tout à fait deux ans, simplement ce poste a été redistribué sur plusieurs chargés de mission et j'ai travaillé au cours de la dernière année de façon très intégrée, très importante avec mon collègue Florian Vigneron, avec la directrice du CCAS et avec un chargé de mission du CCAS qui était à quasiment mi-temps sur les questions qui nous concernent. Donc effectivement au tableau des effectifs en tant que tel le chargé de mission n'est plus là sauf qu'il y a eu un déplacement et que maintenant je travaille en fait avec trois personnes au lieu d'une auparavant. Donc je considère là simplement, je me permets de le dire, en tant qu'adjointe que j'ai plus de moyens humains en face de moi que je n'en avais il y a deux ans. Voilà. Ensuite, sur la répartition des fonds, vous avez raison, ce sont des fonds qui ne sont pas très importants les uns des autres. J'assume complètement, et je l'ai dit à mes collègues, et nous étions toutes et tous d'accord là-dessus, nous n'avons pas pu donner de l'argent à l'ensemble des associations, et l'un des critères fondamentaux, a été le retour qui a été fait sur l'engagement des associations sur le projet Vitalim. Voilà. Ça a été un des critères absolument importants. Nous avons notamment choisi d'aider les associations qui reprenaient les populations qui avaient travaillé avec elles sur le projet Vitalim pour que, finalement, Vitalim puisse se poursuivre d'une manière ou d'une autre. Et je suis désolée de le dire, et je m'en expliquerai avec Madame Harding, ça n'a pas été tellement le cas de Root Cause, voilà, ça explique notamment le choix qui a été fait. Quant au financement concernant la SRHM, avec ma collègue Dominique Attia, nous ne finançons pas les mêmes actions, alors c'est vrai qu'on pourrait se dire pour la SRHM, on pourrait tout mettre dans un même paquet. Après, il y a des questions budgétaires que vous connaissez aussi bien que moi, qui font que les choses ne sont pas toujours si simples que ça au niveau des lignes, etc. Et nous, pour la SRHM, on finance un projet extrêmement précis qui va aider un certain nombre de classes à avoir accès à de la formation sur la réalité dans le maraîchage et, j'espère, que dans les années qui viennent, ça pourra déboucher peut-être un jour sur quelque chose que beaucoup ont envie de voir aboutir, à savoir un jumelage entre notre ville et des territoires maraîchers pas trop loin de Paris. Voilà je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne, une explication de vote ? »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, tout à fait, bon, j'entends ce qui est dit. Juste deux petites choses quand même... On va voter pour, mais... Deux choses oubliées un peu dans... mais il y a un projet refusé qui concerne une AMAP qui voulait lancer des paniers solidaires. Très peu d'AMAP font ça. Et donc, dire on ne leur donne pas parce qu'en fait, c'est soit pour une, soit pour toutes les AMAP, mais on ne peut pas choisir une pour le coup, il y a une AMAP qui fait un projet très spécifique, social, sur de la solidarité alimentaire, ça aurait été vraiment pas mal de leur mettre le pied à l'étrier là-dessus, occasion ratée, tant pis, et je m'en voudrais de ne pas dire que ça aurait été peut-être aussi l'occasion de nous redire ou de nous faire un point sur ce qui devait être entrepris pour les cantines solidaires des foyers. Je n'ose pas demander à Thomas Mettey où il en est de son groupe de travail qui voulait lancer sur la question. Je pense que tout le monde connaît la réponse, à savoir qu'il ne s'est rien passé et qu'il ne se passera plus rien. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association **Bioconsom'acteurs**, d'un montant de 3 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Du Champ à l'Assiette : une éducation alimentaire concrète pour les élèves Montreuillois·es », relatif à l'organisation d'une séquence pédagogique dans 8 classes de Montreuil par le biais de 5 ateliers animés par Bioconsom'acteurs et l'Écolecomestible.

Article 2 : Attribue une subvention à l'association **Le Fait Tout**, d'un montant de 2 500 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Douceurs du monde, nos recettes illustrées, locales et de saison » qui consiste en une série d'ateliers cuisine, de repas partagés et de création d'un livre illustré de recettes avec une classe Ulis.

Article 3 : Attribue une subvention à l'association **Culture(s) en Herbe(s)**, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Jardin et alimentation » relatif à la tenue d'ateliers en jardin sur des thématiques écologiques, d'autoproduction alimentaire, de jardinage naturels dans un cadre pédagogique.

Article 4 : Attribue une subvention à l'association **Les Potes de la Maraude**, d'un montant de 1 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Les Maraudes des Potes » relatif au soutien à 9 ateliers de cuisine au quartier Bel Air Grands Pêchers et à l'organisation de trois maraudes pour distribuer les repas préparés.

Article 5 : Attribue une subvention à l'association **On Sème Tous**, d'un montant de 3 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Actions en faveur d'une alimentation vertueuse, bonne pour la santé et la nature : animations et ateliers de sensibilisation » relatif au soutien à des ateliers (pâtisserie, découverte des goûts, cuisine anti-gaspi, jardinage, fabrication de colorants naturels...) et animations (sport-alimentation).

Article 6 : Attribue une subvention à l'association **Récolte Urbaine**, d'un montant de 3 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet « Paniers solidaires, goûters zéro déchets et atelier conserverie : consommer durable en luttant contre le gaspillage alimentaire et en valorisant le cycle du potager à l'assiette » relatif au soutien au marché solidaire et ses paniers solidaires, aux goûters zéro déchets pour des enfants de 8 à 10 ans et aux ateliers conserverie.

Article 7 : Attribue une subvention à l'association **Le Sens de l'Humus**, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet « Territoire nourricier, cuisine engagée » relatif à l'organisation de douze ateliers au Jardin Pouplier sur les cueillettes d'automne, laits végétaux faits maison, lactofermentation des légumes, desserts santé, graines germées, alimentation/santé/environnement, etc.

Article 8 : Attribue une subvention à l'association **Société Régionale d'Horticulture de Montreuil** d'un montant de 1 500 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet « La ville a-t-elle besoin de la campagne ? » relatif à l'organisation d'une séquence pédagogique auprès d'une classe montreuilloise pour comprendre les liens entre production agricole et alimentation urbaine.

Article 9 : Attribue une subvention à l'association **Secours Populaire de Montreuil**, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la 15^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet « Pour manger sain, cuisinons malin, la suite ! » relatif à l'organisation de six ateliers encadrés par une diététicienne spécialisées en cuisines du monde, à destination de publics qui ont notamment participé à Vital'im.

Article 10 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes permettant d'exécuter la délibération et le versement des subventions susvisées dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 11 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250924_6 : Approbation de la convention d'accès des personnes atteintes de M.I.C.I. (Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin) aux toilettes des bâtiments gérés par la ville de Montreuil

Présentation de la délibération par Monsieur Olivier MADAULE – Adjoint délégué à la santé

« *Mesdames, Messieurs, nous allons donc vous proposer d'approuver cette convention d'accès des personnes atteintes de MICI aux toilettes des bâtiments gérés par la Ville de Montreuil. Cette délibération traite d'un sujet important qui touche*

au quotidien de nombreux habitants et habitants, l'accès aux toilettes. Je tiens d'ailleurs à saluer l'implication de mon collègue Luc Di Gallo qui est un infatigable promoteur de cette question. C'est l'occasion de rappeler que l'accès aux toilettes et à l'hygiène est un enjeu de santé publique. Le manque de sanitaires dans l'espace public, les transports mais aussi à l'école entraînent des ruptures de parcours et des inégalités pour une large partie de la population. Vivre avec une maladie inflammatoire chronique de l'intestin, une MICI, est plus que jamais un enjeu. L'urgence de trouver des toilettes lorsqu'on est sorti de chez soi est une réalité que vivent ces personnes, avec un besoin qui peut parfois monter jusqu'à 20 fois par jour. Certains peuvent même choisir de rester chez elles plutôt que de sortir par crainte de trouver des toilettes à temps. Sortir de chez soi devient ainsi une source de stress permanent, et donc pour les personnes atteintes de MICI, ce besoin fondamental peut ruiner le quotidien. Le manque d'accès au sanitaire public, le regard des hôtes, la peur de l'accident, la difficulté à en parler, sont autant d'obstacles qui limitent la liberté de mouvement des malades, entravent les moments les plus sains du quotidien, les rendez-vous médicaux, les rendez-vous administratifs, la gestion de son foyer, la vie de famille, la vie professionnelle. Et cela nuit considérablement à la vie sociale. Les patients atteints de MICI ont peu, voire pas de moments de répit. Ainsi, certains malades sont amenés à renoncer en partie à leur vie sociale. C'est partant de cette réalité qu'avec mon collègue Luc Di Gallo et les directions concernées, nous avons rencontré l'association AFA-CROHN-RCH France pour écouter leurs besoins. Et nous avons décidé de mener ensemble un plan d'action pour aider les malades et également un plan de sensibilisation en direction de la population. Tout d'abord avec la mise à disposition d'un stand lors du forum de santé lors du 14 mai 2025 pour sensibiliser la population à ces enjeux et à ces pathologies. Ensuite, en organisant une RPP, une réunion pluriprofessionnelle auprès des professionnels de santé, des centres municipaux de santé, pour échanger sur ces pathologies, la meilleure manière de les traiter et les évolutions thérapeutiques. Et enfin, et c'est ce qu'on va vous demander de valider aujourd'hui, en travaillant sur un projet permettant de faciliter l'identification et l'accès rapide à des toilettes pour les personnes atteintes de ces maladies. Ainsi, si nous approuvons cette délibération, la ville de Montreuil poursuivra son engagement en mettant à disposition les toilettes publiques des bâtiments de la ville à titre gratuit aux adhérents de l'association. Différentes actions ont été définies pour permettre l'identification des toilettes, la communication via les journaux municipaux et le site de la ville notamment. Montreuil s'engage à informer également et à sensibiliser les agents d'accueil et d'entretien pour que ceux-ci mettent à disposition des personnes identifiées les toilettes de leurs structures. AFA-CROHN-RCH France s'engage quant à elle à fournir à ses adhérents une carte urgence toilette permettant leur identification. Elle s'engage également à fournir un autocollant portant le logo de l'association aux établissements de la ville de Montreuil qui doit, et cette mise à disposition des toilettes, doit être à titre gratuit. Cette question est loin d'être anecdotique car à ce jour aucune législation ne garantit un droit systématique d'accès aux toilettes pour les personnes atteintes de MICI contrairement aux personnes en situation de handicap visible ou aux jeunes enfants. Un renforcement de la loi permettrait de combler ce vide et de reconnaître enfin ce besoin médical et vital fondamental. Avec cette convention et cette délibération, la ville de Montreuil décide aussi de prendre les devants et de s'engager dans cette direction. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc j'ai trois oratrices et orateurs. Céline Hedhuin. »

Intervention de Mme Céline Hedhuin – Conseillère municipale missionnée à la relation avec les comités des fêtes de quartier

« Merci Monsieur le Maire. Cher.es collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois, Familles, séniors, personnes handicapées, tous et toutes ont besoin de solutions sanitaires accessibles, propres et accueillantes. Penser les toilettes publiques, ce n'est pas seulement répondre à un besoin physiologique. C'est affirmer un droit à la ville dans une logique d'inclusion sociale. Aujourd'hui, nous allons voter une convention pour permettre aux personnes atteintes de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, comme la maladie de Crohn, d'accéder aux toilettes des bâtiments municipaux. Ces pathologies touchent près d'un demi-million de personnes en France et ce chiffre devrait encore augmenter dans les années à venir. Pour celles et ceux qui en sont atteints, l'accès rapide et sécurisé à des toilettes n'est pas un simple confort mais une nécessité quotidienne essentielle pour pouvoir participer à la vie sociale et professionnelle sans exclusion ni gêne. Rappelons aussi que l'accès à l'hygiène est un droit fondamental. Cette délibération permettra de rendre accessible 19 sites répartis dans l'ensemble des quartiers de la ville. Il s'agit d'une première étape significative qui pourra ouvrir la voie à l'intégration d'autres sites publics comme ceux d'Est Ensemble ou du département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que d'établissements privés afin de couvrir progressivement l'ensemble de la ville. Cette initiative s'inscrit dans une politique publique plus large que mène notre ville depuis de nombreuses années. Permettre à toutes et tous d'accéder à l'espace public, qu'il s'agisse de personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de celles atteintes de maladies chroniques. C'est le cas du dispositif ICI Toilette, porté depuis 2023 par notre collègue Luc Di Gallo, un partenariat avec 15 commerçants de la ville. Grâce à ce logo apposé à l'entrée de ces commerces, chacun peut accéder aux toilettes sans avoir l'obligation de consommer. Ensemble, ces mesures créent un maillage sûr et solidaire pour que chacun puisse se déplacer librement dans notre ville. Le groupe Montreuil Socialiste soutient cette délibération. Elle illustre concrètement la politique municipale que nous menons, rendre Montreuil accessible, inclusive et accueillante pour tous. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, adjoint au maire, délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu.es, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, À Montreuil, nous avons la conviction que la ville doit être un espace accueillant pour toutes et tous. Et cela passe aussi, et peut-être d'abord, par les gestes du quotidien. Accéder librement à des toilettes, c'est un droit élémentaire, une condition de la dignité humaine, de l'égalité réelle et de la possibilité pour chacun et chacune de vivre sans contraintes ni craintes. Cet enjeu universel prend mille visages, et ça a été dit. Celui de l'aîné qui renonce à sa promenade par peur de ne pas trouver de sanitaire. Celui des femmes qui limitent leur consommation d'eau, mettant en risque leur santé, faute de lieux adaptés. Celui de l'enfant qui joue dans un square, dépourvu d'équipement. Celui du sans-abri, privé de dignité parce qu'il ne peut pas acheter un café, payer un café pour accéder à des toilettes. Et celui, enfin, des personnes qui vivent avec une maladie chronique, comme les MICI, et pour qui l'accès immédiat aux toilettes n'est pas un confort, mais une nécessité absolue. Vous le voyez, le sujet des toilettes publiques touche à l'égalité femmes-hommes, à l'inclusivité, à l'accessibilité, au grand âge, à la santé, au sans-abrisme, à la dignité, à la solidarité, à l'environnement, à la propreté urbaine aussi, et même si l'on y pense bien, au sentiment de sécurité dans l'espace public. Encore aujourd'hui, une radio nationale soulignait le manque criant de toilettes publiques en France et relayait une proposition de loi qui pourrait être utile d'installer des toilettes par tranche de 2500 habitants. Alors le chiffre est peut-être discutable, mais cette proposition de loi porte une idée, que l'accès aux toilettes devrait être reconnu comme un droit fondamental. Et j'ajouterai que dans plusieurs pays du monde, dans de nombreux pays du monde même, c'est même un enjeu sanitaire et environnemental majeur. C'est pourquoi, à Montreuil, nous avons commencé depuis quelques années à bâtir une politique publique cohérente. Nous disposons aujourd'hui de 7 points de toilettes accessibles. C'est un début, mais c'est encore loin d'être suffisant. D'autant plus que j'ajouterai qu'un sondage de l'IFOP de 2021 relevait que 66% des Français jugent l'accès au WC public difficile. Et quand ils existent ces toilettes, 60% les trouvent sales, 55% les trouvent nauséabonds, 52 pas assez sûrs. Voilà pourquoi tant de nos concitoyens renoncent à les utiliser. Alors, pour aller vite, sans attendre de grands investissements, nous avons écouté le conseil des aînés de Montreuil, qui nous suggérait, je cite, de travailler sur l'existant et de le faire savoir. Nous avons étudié ce qui se faisait ailleurs en nous appuyant sur les travaux de l'Association des villes pour la propreté urbaine dont nous sommes membres et nous avons trouvé une solution complémentaire, je dis bien complémentaire, le partenariat avec des commerces. C'est ainsi que Montreuil a rejoint Ici Toilettes et 15 commerçants ouvrent maintenant leur sanitaire gratuitement sans obligation de consommation. Une carte interactive, une application, une signalétique sont en place pour les usagers et nous relançons, nous, en tant que ville, régulièrement notre communication à ce sujet pour toucher toujours plus d'usagères et d'usagers. C'est souple, c'est utile, c'est apprécié, mais ce n'est pas suffisant. Vous connaissez mon opiniâtreté pour toujours élargir l'accès aux toilettes publiques. Comme le Petit Poucet, pas après pas, chaque pierre posée trace le chemin d'une ville plus juste et plus inclusive. Et c'est dans ce travail de veille que j'ai été amené à écouter les témoignages des membres de l'association AFA-CROHN-RCH France. J'ai été bouleversé par leurs témoignages. Les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, donc dit MICI, sont des maladies souvent invisibles, mais extrêmement invalidantes dans l'espace public. Alors, l'AFA propose une carte urgence toilette, déjà reconnue dans plusieurs collectivités, qui permet à ses détenteurs d'accéder rapidement à des toilettes dans les bâtiments municipaux conventionnés. Cette carte n'est pas un privilège, c'est une réponse de bon sens à une situation humaine qui appelle notre solidarité. Nous parlons d'un accès ciblé, limité, mais vital pour des usagers porteurs de cette carte dans des cas d'urgence sanitaire réelle. Elle élargit concrètement la liberté de mouvement des personnes atteintes de MICI et je remercie Olivier d'avoir porté ce dossier, de l'avoir mené jusqu'au bout. C'est précisément, du coup, l'objet de cette délibération. Et nous continuerons. Il faudra construire de nouvelles toilettes, étudier des sanisettes automatiques financées par la publicité, tester des toilettes sèches, écologiques et sans eau, dont je sais que certains modèles fonctionnent très bien. Car non, l'accès aux toilettes n'est pas un luxe. Non, ce n'est pas une commodité superflue. L'accès aux toilettes, c'est tout simplement l'accès à la dignité. Et une ville qui prend soin de ces besoins essentiels est une ville qui prend soin de toutes et tous. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Luc Di Gallo. Djamel Leghmizi »

Intervention M. Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Chères collègues, chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, La délibération qui nous est soumise ce soir peut sembler technique, mais elle touche en réalité à quelque chose de fondamental, la dignité humaine. À travers cette convention avec l'association AFA-CROHN, nous faisons un cas concret pour améliorer la vie quotidienne des personnes atteintes des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin en leur garantissant un accès facilité au sanitaire des bâtiments municipaux. Ces maladies concernent près de 700 000 personnes en France à l'horizon 2030, soit environ 1% de la population. Pour celles et ceux qui souffrent de l'accès rapide et en sécurité à des toilettes, ce n'est pas un confort mais une nécessité vitale. En leur ouvrant nos équipements, nous affirmons que Montreuil est une ville attentive, solidaire et inclusive. Mais au-delà de cette mesure précise, c'est toute la question de l'accès à l'hygiène qui doit nous mobiliser car l'hygiène n'est pas un luxe. C'est un droit, une condition de santé publique

et de dignité. Or encore aujourd'hui des milliers de personnes en France et à Montreuil sont privés d'accès régulier à des toilettes ou à des douches. Les sans-abris, des familles logées dans des conditions indignes, les jeunes en errances mais aussi des malades chroniques comme ici toutes et tous sont concernés. En Île-de-France, on estime qu'une personne sans abris sur deux n'a pas accès quotidiennement à un point d'eau ou à des sanitaires. Et chacun le sait sans hygiène ce sont les infections, les maladies de peau mais aussi l'exclusion sociale qui s'aggrave. Se laver, aller aux toilettes ce sont des gestes élémentaires qui conditionnent la santé autant que l'estime de soi. C'est pourquoi notre ville doit poursuivre et amplifier cet effort. Le partenariat que nous validons aujourd'hui doit s'accompagner d'un déploiement plus large de sanitaires publiques, accessibles, propres, sécurisés et gratuits. Nous devons également réfléchir à des solutions de douches publiques adaptées aux besoins des personnes sans domicile ou à des gens précaires. Plusieurs villes en France et en Europe l'ont déjà fait. Il est temps que Montreuil se donne les moyens d'aller plus loin. Ce combat enfin ne peut être mené sans une réflexion nationale. Trop longtemps l'accès à l'hygiène a été relégué au second plan par les politiques publiques. Pourtant il est au croisement de tous les enjeux santé, justice, sociale, égalité, femmes, hommes, inclusion des personnes handicapées, lutte contre les discriminations. Nous devons affirmer clairement que l'hygiène est un droit fondamental au même titre que le logement ou l'alimentation. En votant cette délibération, nous posons une pierre à l'édifice, mais il nous faudra bâtir bien plus haut, pour une ville qui refuse que certains et certaines soient laissés aux abords du chemin, pour une ville qui sait que la dignité commence par l'accès à l'essentiel. Au nom du groupe les écologistes montreuil écologie, je vous invite à voter cette délibération et à continuer ensemble à ouvrir partout où cela est nécessaire des espaces d'hygiène et de dignité pour toutes et tous, je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 6, contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Afa Crohn RCH France annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention, ainsi que tous les actes administratifs en découlant dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20250924_7 : Convention relative aux ateliers pédagogiques de la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Montreuil pour l'année scolaire 2025/2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nous passons en format simplifié, délibération numéro 7, pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, l'Education nationale et la Ville relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville au cours de l'année scolaire 2025-2026, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 9 000 € à la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil dans le cadre du présent partenariat.

Article 3 : Autorise monsieur le maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant, à l'exclusion des avenants. Charge également monsieur le maire, ou sa représentante ou son représentant délégué, de notifier à l'association la subvention susvisée dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250924_8 : Approbation du renouvellement de la convention entre Montreuil et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) relative à l'utilisation par la ville en 2025 de l'outil d'affectation des places en crèches dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil du jeune enfant (ISAJE)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 8, le renouvellement CNAF, pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) 2025 pour l'attribution des places en crèches dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil du jeune enfant (ISAJE), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante déléguée, à signer ladite convention et les actes nécessaires à son exécution.

DEL20250924_9 : Approbation du projet de contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence pour la période 2025-2030

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 9, pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le Contrat Eau, Climat & Trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030, coordonné par le Syndicat Marne Vive, annexé à la présente délibération.

Article 2 : S'engage à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action pour lesquelles la ville est maître d'ouvrage, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets concernés et de l'obtention des financements complémentaires.

Article 3 : Autorise le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer le contrat Eau, Climat & Trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030, sous réserve de la réception effective de celui-ci et de la validation conjointe par les différents signataires des actions qui y figureront, ainsi que tout document y afférent et à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre.

Article 4 : Reconnaît le Syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation et de la coordination du contrat.

DEL20250924_10 : Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville et la SCIC Maison Montreuil pour l'occupation et l'exploitation du bâtiment dit "Maison Montreuil"

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 10, pas de demande... si, Monsieur Serne je vous en prie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, sur cette délibération qui approuve la convention d'occupation du domaine public entre la ville et la SCIC Maison Montreuil pour l'occupation et l'exploitation du bâtiment dit Maison Montreuil, on a posé des questions en amont, les réponses sont quand même assez sommaires et peu satisfaisantes. La question est de savoir comment exactement ont été choisis les nouveaux occupants de la maison Montreuil. On nous explique quasiment qu'un seul projet était sérieux. Finalement, on apprend qu'il y en avait trois autres. Pourquoi ils ont été écartés ? Comment ? On ne sait pas. Qui a décidé ? C'est un appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé en janvier 2024. On est en septembre 2025. Donc il y a un manifestement eu un processus. Bon, tout ça est quand même très... opaque, peu transparent, alors que c'est une obligation qu'il y ait un processus de mise en compétition et transparent. Franchement, on peut pas dire que ce soit le cas. En l'état actuel des choses, et vu le manque absolu de... d'informations qu'on a sur cette affaire, ma collègue et moi nous abstiendrons. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci, c'est bien noté comme est bien noté le fait que les réponses que nous vous avons apportées vous semblent insuffisantes, cependant je veux bien rappeler qu'il y a eu effectivement un appel à manifestation d'intérêt et l'étude de l'ensemble des dossiers proposés sur la base du cahier des charges publié. Sidonie Peyramaure, pardon, je ne vous avais

pas vue. »

Intervention de Madame Sidonie PEYRAMAURE

« Notre groupe Montreuil Insoumise regrette le manque d'une concertation plus élargie sur le devenir de ce bâtiment stratégique. En effet, en amont du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt, nous aurions aimé être associés à une réflexion collective autour de ce lieu pour tester, par exemple, différents scénarios d'occupation avec, pourquoi pas, l'implantation d'un nouveau service public. En accord avec les besoins du quartier. Il manque, selon nous, l'impulsion d'une vision pleinement partagée pour porter ce projet de la maison Montreuil sur ces 13 prochaines années. Et pour ces différentes raisons, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup, même si je dois dire que ça a été présenté à un bureau municipal en amont du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt. Je mets aux voix contre ? Abstention ? C'est bien noté Madame Keïta, la proposition est adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

1 voix contre : Djeneba KEITA

5 abstentions : Choukri YONIS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'occupation du domaine public pour la gestion et l'exploitation du bâtiment dit « La Maison Montreuil », annexée à la présente délibération, située 31 boulevard Théophile Sueur au sein du parc Montreuil par la SCIC Maison Montreuil pour une durée de treize ans à compter de la prise d'effet de ladite convention.

Article 2 : Fixe la redevance domaniale dans les termes prévus à l'article 4.1 de la convention annexée et partie intégrante de la délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20250924_11 : Acquisition sur la SAS Acacia Aménagement d'espaces publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Boissière-Acacia constitués d'une partie de la place Roger Kasparian, de l'impasse Pierre Degeyter et de la rue de la Montagne Pierreuse, des rues Toussaint Louverture et du 17 Octobre 1961 ainsi que de l'œuvre de l'artiste Ulla VON BRANDENBURG située sur la place Roger Kasparian

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Délibération numéro 11. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise l'acquisition à titre gratuit, après la levée des réserves, auprès de la SAS Acacia Aménagement, conformément aux plans joints, des parcelles cadastrées E n° 208 (d'une contenance d'environ 39 m²), E n° 210 (d'une contenance d'environ 39 m²), E n° 432p (d'une contenance d'environ 609 m²), E n° 65p (d'une contenance d'environ 195 m²), G n° 200 (d'une contenance d'environ 2 m²), F n° 22p (d'une contenance d'environ 1 206 m²) et CK n° 247p (d'une contenance d'environ 1 485 m²), correspondant aux espaces publics et accessoires constitués d'une partie de la Place Roger Kasparian, de l'impasse Pierre Degeyter et de la rue de la Montagne Pierreuse, et des rues Toussaint Louverture et du 7 Octobre 1961.

Article 2 : Autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SAS Acacia Aménagement, de l'œuvre d'art de l'artiste Ulla VON BRANDENBURG installée sur la place Roger Kasparian.

Article 3 : Dit que les parcelles cadastrées E n° 208, E n° 210, E n°432p, E n°65p, G n°200, F n°22p et CK n° 247p seront, à compter de leur acquisition, incorporées et classées dans le domaine public routier communal.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces se rapportant auxdites acquisitions, notamment l'acte authentique de vente, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20250924_12 : Constatation de la désaffectation et approbation du déclassement et de la cession d'un terrain situé 52 avenue Léon Gaumont à Montreuil, cadastré AZ n° 189p au profit de l'Union Fraternelle des Métallurgistes

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« *Délibération numéro 12. Monsieur Serne vous avez la parole, et je précise, pardon, qu'il y a une erreur matérielle dans l'adresse du terrain, il s'agit de l'avenue Léon Gaumont et non de la rue Léon Gaumont. Si vous en êtes tous d'accord, on procédera au vote, on fera la correction. C'était là-dessus ?* »

« Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

Non, c'était pas que là-dessus, j'avais effectivement posé la question sur... m'étonner, d'une adresse 52 rue Gaumont qui n'existe pas. On m'a répondu si, si, c'est bien ça au cadastre, donc manifestement ça a rechangé encore depuis tout à l'heure. donc faudra quand même être sûr, sachant que l'huissier qui est passé, lui, il a vu un 60 rue de la République, donc on en est maintenant à trois adresses différentes, tout va très bien, mais c'est pas le principal, le principal c'est que c'est quand même une parcelle qui appartient donc à la ville, qui est clôturé depuis des années pour faire partie du périmètre de la CGT, enfin du siège de la CGT, en l'occurrence pour un de ses centres de formation, et donc on nous explique que vu qu'ils ont clôturé cet espace vert depuis des années, bah autant qu'ils le gardent, et donc on régularise dans ce sens-là, c'est-à-dire on leur vend à pas cher ce terrain, manifestement, ça aurait pu durer encore des années comme ça, sauf que comme ils veulent apparemment surélever le bâtiment adjacent, j'imagine que pour avoir les bons taux d'occupation des sols, ils ont besoin que la parcelle soit bien intégrée à leur terrain, et donc on leur file ça pour leur permettre de faire ça. L'intérêt général là-dedans est absolument absent mais bon on commence à avoir l'habitude. Pour un coup ce n'est pas pour un groupe privé appartenant à la famille Bettencourt. Vous me direz un coup Bettencourt, un coup CGT pourquoi pas mais enfin ça fait pas une politique municipale et ça garantit pas l'intérêt général parce qu'en attendant c'est des espaces arborés qui ne sont pas ouverts au public ».

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« *Merci beaucoup. Thomas Mettey. Euh... Gaylord Le Chequer pour les réponses de l'exécutif* »

Réponse apportée par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« *Enfin bon, c'est toujours un peu désagréable cette tendance à vouloir faire peur à tout le monde. L'espace a été clos puisqu'en fait c'est simplement un lieu de desserte piétonne du centre effectivement de la CGT, du centre de formation UFM. et que, à l'époque où ça a été fermé, c'était en réponse à la demande notamment de l'amicale des locataires de la Cité République, qui est située à l'arrière, où il y a eu la résidentialisation de cette résidence, ça a été une revendication très forte des locataires pendant très longtemps, et pour éviter notamment le passage des gens qui arrivaient, et notamment des salariés qui arrivaient du métro, de la porte de Montreuil et qui coupait à l'intérieur de la Cité République et donc très longtemps il a été demandé à ce que ce passage soit fermé et il s'ajoutait à cela une problématique liée notamment à la présence des puces et des marchands à la sauvette et qui utilisaient la rampe d'accès au parking UFM et qui rendait impossible l'usage. Donc, on est bien loin d'une question de privatisation d'espaces publics, puisqu'on est sur un espace qui est de la pelouse, qui donne accès à une rampe de parking d'UFM, et sur le volet qu'on ne vendrait pas cher, on vend comme la loi nous y impose, au prix des domaines.* »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« *Merci beaucoup, je mets aux voix. L'explication de vote, Monsieur Serne ?* »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« *Oui, euh, toutes les explications de Gaylord Le Chequer ne changent rien au fait qu'on va voter contre, parce que, enfin, il y a un moment, on parle pas du même endroit, hein, manifestement, là, c'est pas une rampe de parking, je crois que vous parlez, vous parlez d'autre chose, c'est pas grave.* »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« *Merci beaucoup pour cette explication de vote, je mets aux voix contre ? Deux votes contre (Choukri Yonis, Pierre Serne), abstention ? Unanimité, moins deux votes contre.* »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

42 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et approuve le déclassement d'une emprise de 260 m² au sein de la parcelle cadastrée section AZ n°189, sise 52 avenue Léon Gaumont à Montreuil, conformément au plan de division établi par Monsieur LALY, géomètre-topographe.

Article 2 : Approuve la cession de ladite emprise au profit de l'Union Fraternelle des Métallurgistes (UFM), au prix de 78 000 € HT, augmenté des frais d'acte notarié et de géomètre à la charge exclusive de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise l'Union Fraternelle des Métallurgistes (UFM) à déposer un permis de construire concernant la parcelle cadastrée section AZ n°189, sise 52 avenue Léon Gaumont à Montreuil, ainsi que toutes autres demandes d'autorisation d'urbanisme qui pourraient en découler

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant à ladite cession dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : Précise que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20250924_13 : Approbation de la cession au profit de la SCI NEWTON représentée par Messieurs Yves MALKA et Pierre DE POUQUES des lots n° 939 à 941, 948, 949, 979 à 982, 1101, 1103, 1105, 1107 et 1109 au sein de la copropriété Mozinor sise 2-20 avenue du Président Salvador Allende à Montreuil, cadastrée section S n°146

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« 13. Pas de demande d'intervention, c'est... Pardon, je vous en prie. Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, on a déjà eu l'occasion d'avoir quelques réponses, etc. Il s'agit de la vente d'un certain nombre de lots de Mozinor à leurs occupants actuels qui les louaient. Il nous est dit que les occupants, qui sont donc des designers de meubles, de meubles, si j'ai bien compris, souhaitaient acheter, sans ça ils partaient. C'est une explication qu'on nous donne en dernière minute. En attendant c'est 400 et quelques mètres carrés de Mozinor qui passent de la propriété communale à des propriétaires privés et donc ça donne, comme c'est pas la première fois que ça arrive, que si on va sur les sites de vente de biens immobiliers à Montreuil, on voit que d'autres morceaux de Mozinor sont en vente. Ça donne l'impression, même si manifestement le terme ne vous plaît pas, d'une vente à la découpe de Mozinor. Alors effectivement, vu la valorisation de Mozinor, au prix du mètre carré là, ça laisse encore quelques... et que la ville possède encore 57% de Mozinor, si on fait un calcul, ça laisse encore plus de 30 millions d'euros de bijoux de famille à céder au fur et à mesure de vos besoins de trésorerie, ou de recettes d'investissement, ça peut effectivement faire encore les joies de ceux qui... de vous qui continuerez ou de ceux qui vous remplaceront, pour permettre d'abonder les recettes de la ville, mais c'est pas une politique publique stratégique, ni de moyen ou long terme, et donc ça donne vraiment l'impression que chaque fois qu'il y a besoin, on vend un morceau, histoire de combler les caisses, ce qui n'est pas franchement satisfaisant. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Alors, nous allons essayer de vous montrer que ce n'est pas le cas, je passe la parole à Gaylord Le Chequer. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup, j'aurais juste dit que je trouve toujours assez étonnant de vouloir salir tout ce qui est beau. Et là, en l'occurrence, Mozinor. La dernière fois qu'un lot a été vendu à Mozinor, ça avait été initié par une collègue qui a été une administratrice et une présidente à l'époque de la SEMIMO, Catherine Pilon, pour sanctuariser et ancrer au sein de Mozinor l'une des plus belles entreprises qui s'appelle Carafon, et qui depuis d'ailleurs s'est étendue. Et la logique qui a toujours sous-tendu à ce travail, et au travers de toutes les municipalités, a été de dire, tout en restant majoritaire, puisque là est l'objectif de Mozinor, alors que des propositions d'achat du bâtiment ont été faites à moult reprises, donc de garder une majorité des lots, donc aujourd'hui environ 58% des lots qui sont propriétés de la ville, de maintenir des activités ou de faire venir des activités qui nous permettent de sortir de ce que nous avons vécu dans les années 80-90 où c'était du stockage très peu qualitatif, où c'était de la friperie, c'était des choses non pourvoyeuses d'emplois et avec un taux de vacance de quasiment 50% de Mozinor, qui aujourd'hui est plein à 99,9% et donc en 1, en faisant venir ces entreprises, 2 en les sanctuarisant quand elles ont la possibilité d'acheter leurs locaux sans mettre en cause les équilibres de propriété de la copropriété, ça nous permet en parallèle de faire venir d'autres très belles entreprises Label gamelle ; de la façon dont pendant plus de 20 ans Mozinor a été imaginé, conçu et préservé comme un joyau par les municipalités successives, la stratégie est bien de garder une maîtrise publique qui nous permet derrière de garantir un, des entreprises pourvoyeuses d'emploi, une des entreprises qui est 20.12, qui est aujourd'hui au sein de Mozinor, ça arrive pas loin d'une centaine d'intermittents du spectacle de notre territoire. Et si nous n'étions pas dans la configuration de Mozinor, jamais ce ne serait possible. Et par ailleurs, j'ajoute en conclusion que pour garantir la maîtrise publique, nous avons réglé au début du mandat la convention d'affermage permettant à la société publique de la ville de Montreuil, d'assurer le suivi et la convention d'affermage et d'assurer depuis, le syndic de Mozinor. Donc on est bien loin du portrait que vous cherchez à faire porter à ce bel outil qu'est Mozinor. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Pierre Serne pour une explication de vote. »

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est curieux comme le simple fait de ne pas être d'accord avec vous entraîne des termes assez... incroyables, enfin, je vois pas du tout en quoi j'ai sali Mozinor, j'explique justement que Mozinor est un si bel outil, que c'est dommage de le vendre à la découpe. Alors, vous êtes pas contents sur le fait que ce soit une vente à la découpe, mais ne dites pas que je salis Mozinor, je préférerais que la ville le garde, vu effectivement que c'est un outil indispensable, et que, en vendant progressivement ces lots, forcément la ville se prive, pour l'avenir, de capacité à décider de qui y accueillir, et si jamais cette entreprise part malgré tout, elle revendra, elle, à qui elle veut, et ça sera un outil de stratégie et de planification dont la ville se sera privée, donc c'est pas salir, c'est juste contester une politique municipale, et donc nous voterons contre malgré tout, tout en disant que Mozinor est effectivement un très bel outil. Donc voilà pas sale. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup pour cette explication de vote. Je passe au vote contre ? Abstention ? Unanimité ? Je vous remercie. Moins deux votes contre (Choukri Yonis, Pierre Serne), pardonnez-moi. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de la SCI NEWTON, représentée par Messieurs Yves MALKA et Pierre DE POUQUES des lots n° 939 à 941, 948, 949, 979 à 982, 1101, 1103, 1105, 1107 et 1109 au sein de la copropriété Mozinor sise 2-20 avenue du Président Salvador Allende à Montreuil, cadastrée section S n°146, correspondant à un local d'activité appelé « 31 A », situé au niveau 3, d'une superficie d'environ 484 m², et à 5 places de parking, au prix de 770 000 € HT. Les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Ville de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20250924_14 : Abrogation de la délibération DEL20241204_38 du conseil municipal du 4 décembre 2024 portant approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« L'abrogation de la délibération sur l'approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil. Et je vous signale qu'il y a une erreur matérielle à l'article 1 de la présente délibération. Il s'agit de la délibération du 4 décembre 2024, comme l'indique le titre de la libération, et non du 10 décembre. Si on est d'accord, on apportera cette correction à la délibération. Monsieur Serme, je vous en prie »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, merci, c'est un amendement que j'ai proposé effectivement pour changer, pas seulement dans le titre, mais dans le dispositif de la délibération, je pense que c'est le plus important, puisqu'il y a effectivement une erreur sur le conseil municipal concerné, enfin sur la date du conseil municipal concerné. On avait posé des questions en amont, les réponses donnent pas beaucoup d'explications en fait, sur ce qui va se passer maintenant, on nous dit on revient, puisqu'on abroge l'avenant qui a été voté il y a quelques mois parce que la société qui occupe Altaïs ne fait pas le boulot pour lequel elle était convenue enfin qu'elle était convenue de faire dans le cadre de l'avenant et donc on nous explique qu'on revient du coup au protocole de 2021 mais du coup ça nous ramène quand même loin en arrière, et que va-t-il se passer pour les aménagements qui étaient nécessaires, que va-t-il se passer pour l'accord financier qui faisait partie de cet avenant numéro 1, avec notamment des... on renonçait à des pénalités, à l'inverse, il y avait versements croisés d'un certain nombre de montants, et surtout, ces aménagements qui étaient nécessaires, qui va les faire du coup ? Et en lien avec ça, est-ce que ça a un impact sur la disponibilité du 12ème étage que la ville souhaitait louer, enfin sous-louer, et est-ce que, du coup, ça retarde ça, et si ce n'est pas le cas, où on en est pour l'utilisation et donc la sous-location de ce 12ème étage ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc, je répondrai uniquement sur la délibération numéro 14. Une partie des réponses vous a déjà été apportée par écrit. Juste, j'indiquerai qu'effectivement, il s'agit en termes juridiques d'un acte d'escalade dans le rapport

de force que nous entendons poser pour le respect des engagements contractuels qui ont été pris. Et donc, effectivement, nous envoyons par l'abrogation de cette délibération, le signe que nous voulons, un accord rapide permettant de régler ce que sont les obligations contractuelles de notre partenaire. Et comme vous l'avez constaté, on revient effectivement à la situation ante. Je mets aux voix la délibération 14, contre ? Abstention ? Deux abstentions, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
42 voix pour
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article unique : Abroge la délibération n°DEL20241204_38 du conseil municipal du 4 décembre 2024 approuvant l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel entre Montreuil Altaïs et la ville de Montreuil, compte tenu des carences répétées de la société Montreuil Altaïs, de son inertie manifeste, des reports sans cesse différés des travaux et des livraisons prévus et de l'absence de signature de l'avenant convenu.

DEL20250924_15 : Demande d'accréditation Erasmus+ - Secteur Jeunesse (2025-2027)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Accréditation Erasmus+. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le dépôt d'une demande d'accréditation Erasmus+ dans le cadre de l'action clé 1 « Mobilités » – secteur Jeunesse, pour la période 2025–2027.

Article 2 : S'engage, dans le cadre de cette demande, à respecter les principes de qualité du programme Erasmus+ (égalité d'accès, inclusion, durabilité environnementale, participation active des jeunes).

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document relatif à cette demande d'accréditation.

DEL20250924_16 : Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Projets Solidarité Internationale 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Projets de solidarité internationale, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention à :

- l'association MAM 93 d'un montant de 2 500 euros, destinés au projet « Initiation à l'informatique pour jeunes filles du Quartier 56 » ;

- l'association APECEK d'un montant de 2 500 euros, destinés au projet « Scolarité et Ecologie menstruelle » ;

- l'association YAKA d'un montant de 2 500 euros, destinés au projet « les amies de la terre : vers un système durable de gestion des déchets à Ngaparou ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer les notifications de subventions et tout acte nécessaire au versement de ces subventions.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20250924_17 : Nouvelles attributions de subventions à des associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Nouvelles attributions à des associations 17, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à sept associations, telles que présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 21.500,00 €.

Nature comptable	Libellé Tiers	Enveloppe	Montant (en euros)
65748	PASSERELLE DE MEMOIRE	Commission subventions	1 000,00
65748	DIDATTICA	Commission subventions	3 000,00
65748	VITAMINE	Commission subventions	500,00
65748	RED STAR CLUB MONTREUILLOIS (RSCM) – section judo	Commission subventions	12 000,00
65748	ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE MONTREUIL (ASTM)	Commission subventions	4 500,00
65748	LES AMIS DE VIVAS CITES	Commission subventions	500,00
	Total subvention de fonctionnement		21 500,00

Article 2 : dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2025.

DEL20250924_18 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la ville de Montreuil et la société SANOGIA IDF

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Le protocole transactionnel avec la société SANOGIA IDF, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention, deux abstentions, c'est bien noté. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel entre la ville et la société SANOGIA IDF, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise le règlement à la société SANOGIA IDF de la somme de 23.225,42 euros afin de supporter les coûts que la société a dû supporter en 2022 en raison de l'inflation.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice concerné.

DEL20250924_19 : Approbation du rapport de la CLECT d'Est Ensemble du 11 juin 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« La CLECT d'Est-Ensemble du 11 juin, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix contre ? Abstention, deux abstentions, bien noté. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur le calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 2025, adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 11 juin 2025.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC - maire de Montreuil

« Et pour la 20, Monsieur Le Chequer prend la présidence. »

Reprise de la présidence par Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} Adjoint

DEL20250924_20 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, d'un emprunt d'un montant de 6 672 000,00 € consenti par Action Logement Services, destiné à financer la réhabilitation de 429 logements de la résidence ' Le Clos Français ' à Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Délibération numéro 20, c'est la garantie à hauteur de 100% au bénéfice d'Est Ensemble Habitat. Ne prennent pas part au vote et sont invités à quitter la salle s'ils le peuvent et s'ils le souhaitent. Florent Guéguen, Muriel Bensaid, Amin Mbarki, Anne-Marie Heugas, Madame Definel, Yann Leroy et Patrice Bessac. Et la parole à Florent pour quelques mots sur cette délibération, avant de quitter la salle, Florent. »

Intervention de Monsieur Florent GUEGUEN – conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Chers collègues, je profite de cette délibération pour vous faire un point d'étape rapide sur la rénovation des logements du Clos français. Comme vous le savez, Est Ensemble Habitat a investi plus de 30 millions d'euros avec l'ANRU, sur la rénovation attendue de plus de 400 logements. Aujourd'hui, le bilan est celui-ci, plus de... près de... ce sont 154 logements qui sont aujourd'hui totalement rénovés, avec des réserves qui ont été levées par les locataires, 31 logements qui nécessitent encore des interventions, quelques interventions lourdes, notamment sur les colonnes d'évacuation, sur le traitement des pièces humides. Pour les autres logements, la majorité des réserves qui persistent portent sur des travaux de finition. Notre objectif est donc que l'ensemble de ces travaux avec levée des réserves soient finalisés pour la fin octobre début novembre de cette année, avec ma collègue Nassera Definel et les équipes d'Est Ensemble Habitat. Nous avons fait la semaine dernière une après-midi de porte-à-porte pour mesurer les attentes et les avis des locataires dans les logements dont les travaux sont finalisés. Si les locataires déclarent avoir souffert de la durée des travaux et des nuisances de ce chantier, ils sont aujourd'hui très majoritairement satisfaits des résultats obtenus. Je rappelle que Est Ensemble Habitat a assuré la rénovation de tous les halls, changer les fenêtres et les menuiseries, nous avons posé des stores, nous avons posé des balcons, ce qui est très apprécié par les locataires et ce qui a été très apprécié notamment cet été. Nous avons rénové toutes les salles de bains avec la pose de douche, refait les sols dans les chambres, isolé les façades, ce qui permettra de baisser les factures énergétiques. Évidemment, l'entreprise Bouygues ne sera libérée de ses obligations contractuelles que lorsque l'ensemble des réserves seront levées sur tous les logements. S'agissant de la tour E, rue Maurice Chevalier, nous avons pris l'engagement avec la ville d'une rénovation lourde des 49 logements et de l'installation en pied d'immeuble d'une maison médicale eu égard aux besoins d'accès aux soins dans ce quartier populaire. Un premier atelier participatif s'est tenu avant les vacances d'été pour consulter les habitants sur les choix de rénovation. Nous poursuivrons évidemment dans les semaines à venir cette démarche de concertation. Enfin, Est Ensemble Habitat finalise le relogement des ménages dont le logement sera démolé en vertu des accords signés avec l'ANRU. Aujourd'hui, 89 logements ont d'ores et déjà été réalisés. Il ne reste que 7 ménages à reloger, 2 attributions sont en cours, 3 propositions sont notifiées. Bref, nous espérons finaliser l'ensemble des relogements d'ici 1 à 2 mois maximum. Nous arrivons donc au terme, d'ici à quelques semaines, de ce chantier de rénovation qui permet d'ores et déjà d'améliorer considérablement la qualité de vie et le confort que nous devons à tous nos locataires. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Je vous remercie. Merci beaucoup pour ce point d'actualité sur nos projets ANRU, mais qui ne sont pas en lien direct avec cette délibération qui, je vous le rappelle, est une garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPH, et donc je vous invite à quitter la salle afin que nous puissions examiner et puis mettre au vote cette délibération. La parole à Pierre Serne pour une explication de vote. »

Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Euh, ça pourrait même être pas pour une explication de vote, non ? On ne s'est pas encore exprimé, nous. D'ailleurs, on ne comptait pas s'exprimer, mais très sincèrement, on essaye de s'astreindre au cadre que vous fixez en conférence des présidents, même si on n'est pas ravis du cadre que vous fixez. Vous nous mettez une minute sur des délibérations non présentées, là, le conseiller délégué vient de prendre trois minutes pour exposer ce qui pourrait paraître une présentation de délibération même si ça n'a pas grand-chose à voir, donc ce n'était ni en lien avec les délibérations, ni

prévu dans l'ordre du jour par la conférence des présidents, et donc c'est « Yallah » quoi, y'en a qui peuvent, y'en a qui peuvent pas. Je vous fais juste constater, sans salir, hein, Monsieur, je vous le dis en premier, c'est pas pour salir, hein, c'est juste pour constater et trouver que vous y allez quand même un peu fort sur la façon de faire, voilà. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup, je vous invite à quitter la salle, merci, je mets aux voix la délibération numéro 20, qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

37 voix pour

7 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DECIDE

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6 672 000,00 €, destiné à financer la réhabilitation de 12 pavillons et 417 logements collectifs de la résidence « Le Clos Français », sis 1 à 11 rue des Clos Français, 3 à 9 allée Maurice Chevalier, 35 à 41 rue des Clos Français (rue Moïse Blois), 2-24 rue des Clos Français à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°1094145-PAM constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 672 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de cette convention.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir aux contrats de prêt passé entre Action Logement Services et l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250924_21 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la SA HLM LOGIREP d'un emprunt d'un montant de 16 234 360,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 117 logements locatifs sociaux (58 PLUS, 23 PLS, 36 PLAI ANRU) situés dans les ilots A et B2 de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« La délibération numéro 21, c'est la garantie d'emprunt de 100% pour la SA HLM Logirep dans la ZAC Boissière Acacia. Je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la SA HLM LOGIREP, pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 16 234 360,00 €, destiné à financer l'acquisition de 117 logements locatifs sociaux (58 PLUS, 23 PLS, 36 PLAI ANRU) situés au sein des lots A et B2 de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux

charges et conditions du contrat de prêt n°174987 constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 16 234 360,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% des 117 logements locatifs sociaux que compte l'opération, soit 24 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention relative aux droits de réservation de logements accordés en contrepartie de la garantie d'emprunt entre la Ville de Montreuil et la SA HLM LOGIREP, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à intervenir aux contrats de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM LOGIREP et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250924_22 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la SA HLM LOGIREP d'un emprunt d'un montant de 8 462 070,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs intermédiaires (LLI) situés dans les îlots A et B2 de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« La délibération numéro 22, c'est toujours pour la garantie d'emprunt 100% pour Logirep ZAC Boissière Acacia, qui est contre, qui s'abstient, adopté à l'unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100%, au bénéfice la SA HLM LOGIREP, pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 8 462 070,00 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) des 31 logements locatifs intermédiaires (LLI) situés au sein des îlots A et B2 de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°176096 constitué de deux lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 8 462 070,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation de 6 logements sur les 31 logements que compte l'opération, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention relative aux droits de réservation de logements accordés en contrepartie de la garantie d'emprunt entre la Ville de Montreuil et la SA HLM LOGIREP, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à intervenir aux contrats de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM LOGIREP, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20250924_23 : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services entre l'établissement public territorial Est-Ensemble et la Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« L'approbation de l'avenant numéro 2 à la convention de mise à disposition de services entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la ville de Montreuil, c'est la délibération numéro 23, qui est contre ? Qui s'abstient ? elle est adoptée à l'unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention 2024-2026 de mise à disposition de services entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la commune de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi qu'à effectuer toutes les démarches qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL20250924_24 : Modification du tableau des effectifs

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« La délibération numéro 24, la modification du tableau des effectifs, Pierre Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, pour indiquer que, suite notamment à ce que j'ai pu exprimer tout à l'heure sur la suppression, enfin j'entends toutes les explications sur, on a pris des bouts par-ci par-là, mais enfin la suppression d'un poste budgétaire qui s'appelait comme ça, ça n'est pas neutre, donc sur la stratégie alimentaire et le jour où Mireille Alphonse ne sera plus là pour avoir ses bouts de poste, je souhaite bon courage à sa ou son successeur pour aller renégocier ces morceaux de poste et qu'il pourra s'appuyer sur aucun poste budgétaire, y'avait pas besoin forcément de le supprimer, c'est un mauvais signal, et je suis sûr qu'elle est d'accord en plus avec ça. Donc sur cela, et donc de ce fait, abstention de mon côté et de ma collègue, Choukri Yonis également sur cette délibération. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup, comme il a été précisé, le poste va être recréé au mois de novembre prochain. Je mets aux voix la modification des effectifs, qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

DECIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création de 3 postes d'attaché principal
- création de 3 postes d'attaché
- création de 2 postes de rédacteur
- création de 11 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- création de 8 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- création de 3 postes d'adjoint administratif
- création de 2 postes d'ingénieur principal
- création de 2 postes d'agent de maîtrise principal
- création de 7 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- création de 18 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- création de 2 postes d'adjoint technique
- création d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe
- création d'un poste d'infirmier de classe normale
- création de 11 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- création de 3 postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
- création de 9 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 2h30 hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 4 heures hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 5h30 hebdomadaires)
- création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 8 heures hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 8h30 hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 11h15 hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 14 heures hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 15 heures hebdomadaires)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 9 heures annuelles)
- création d'un poste de sage-femme de classe normale à temps non complet 5 heures hebdomadaires
- création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet 18 heures hebdomadaires
- création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet 22 heures hebdomadaires
- création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet 17 heures hebdomadaires
- création d'un poste de chirurgien-dentiste à temps non complet 14h30 hebdomadaires
- création de 2 postes de chirurgien-dentiste à temps complet
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 28 heures hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 11 heures hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 9 heures hebdomadaires
- création d'un poste d'endocrinologue à temps non complet 21 heures hebdomadaires
- création d'un poste de pneumologue à temps non complet 3 heures hebdomadaires

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que les créations des 3 postes d'attaché principal concernent les fonctions suivantes : responsable du service Ressources Educatives à la direction Enfance, conseiller-ère Recrutement Mobilité au service Développement des Compétences de la DRH, et responsable du Pôle Patrimoine au service Immobilier Patrimoine de la direction Urbanisme Habitat.

Article 4 : précise que la création des 3 postes d'attaché concerne les fonctions suivantes : chargé-e de mission Management auprès du poste de DGS à la Direction Générale, et 2 postes de responsable de secteur des crèches municipales au service des crèches municipales de la direction de la Petite Enfance.

Article 5 : précise que les créations des 2 postes d'ingénieur principal concernent les fonctions suivantes : chargé-e de Projet Utilisateurs (CPU) Maelis à la direction Education, et responsable du Pôle technique au service Hygiène et Santé de la direction de la Santé.

Article 6 : dit que les postes d'attaché dont les fonctions sont les suivantes sont supprimés : chargé-e de mission

« stratégie alimentaire de territoire » (référence délibération DEL20210331_48 du Conseil Municipal du 31 mars 2021) portant sur la modification du tableau des effectifs), chargé-e de Projet Utilisateurs (CPU) Maelis à la direction Education (référence délibération DEL20130704_58 du Conseil Municipal du 04 juillet 2013), responsable du service Ressources Educatives à la direction Enfance, conseiller-ère Recrutement Mobilité au service Développement des Compétences de la DRH, et responsable du Pôle Patrimoine au service Immobilier Patrimoine de la direction Urbanisme Habitat.

Article 7 : dit que le poste d'ingénieur faisant fonction de responsable du Pôle technique au service Hygiène et Santé de la direction de la Santé est supprimé.

Article 8 : précise que 6 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet faisant fonction d'animateur d'atelier culturel à la Direction du Développement Culturel sont supprimés : suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 1 heure hebdomadaire), suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 2 heures hebdomadaires), suppression de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 5 heures hebdomadaires), suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 9 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (temps de travail 10h15 hebdomadaires).

Article 9 : précise que les postes de professionnels de santé dans les centres de santé de la Ville sont supprimés : 2 postes de chirurgien-dentiste à temps non complet 18 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 27 mars 2024), poste de chirurgien-dentiste à temps non complet 20h30 hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 04 décembre 2024), poste de chirurgien-dentiste à temps non complet 33 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 04 décembre 2024), poste de médecin généraliste à temps non complet 22 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 06 juillet 2016), poste de médecin généraliste à temps non complet 26 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 1^{er} février 2017), poste d'endocrinologue à temps non complet 4 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 11 décembre 2019), poste de tabacologue à temps non complet 8 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 11 décembre 2019), poste d'ophtalmologue à temps non complet 4 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 11 décembre 2019), poste d'ORL à temps non complet 4 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 11 décembre 2019) et poste de pneumologue à temps non complet 4 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 11 décembre 2019).

Article 10 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1 – 3 – 4 et 5 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 11 : dit que tous les postes d'assistant d'enseignement artistiques créés au 1^{er} article de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 12 : dit que tous les postes de professionnels de santé (chirurgien-dentiste, médecin généraliste, endocrinologue et pneumologue) créés au 1^{er} article de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 13 : précise que les postes suivants déjà inscrits au tableau des effectifs seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique : poste d'attaché faisant fonction de chargé-e de mission SIRH à la DRH, poste d'attaché faisant fonction de chargé-e de mission Action sociale au service Qualité de Vie au Travail de la DRH, poste d'ingénieur faisant fonction de responsable du Pôle Prévention des Risques professionnels au service Qualité de Vie au Travail de la DRH, poste de technicien faisant fonction de responsable du Pôle Régie Espaces Verts au service Jardins et Nature en Ville, 12 postes de rédacteur faisant fonction de gestionnaire Pôle Carrière-Paie du Service de Gestion Administrative du Personnel à la DRH, 2 postes d'attaché faisant fonction de photographe au service Journal Municipal de la direction de la Communication, poste d'attaché faisant fonction de chargé-e de mission Accès aux Droits en Santé de la direction de la Santé. et poste d'attaché faisant fonction de chargé-e de mission handicap au service Santé publique et Handicap à la direction de la Santé.

DEL20250924_25 : Création d'emplois saisonniers pour les séjours Enfance et les classes de neige pour le dernier trimestre 2025 et l'année 2026

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER – 1^{er} Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance
« La création d'emplois saisonniers pour les séjours enfance et les classes de neige pour le dernier trimestre 2025-26.

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, comme je l'ai dit en début de séance, il y a quand même des choses, enfin, outre que ces postes de saisonniers, ce sont quand même les emplois les plus précaires qui puissent exister dans la, enfin c'est même pas dans la fonction publique si on peut dire, mais enfin, en tout cas les emplois les plus précaires, les taux horaires qui sont prévus pour ces saisonniers sont particulièrement bas, enfin si vous faites le compte, on est quand même loin d'un SMIC mensuel au final, et alors pour le poste de fact... enfin de factotum, sur un des sites, je suis désolé, mais il est bien indiqué que le temps de travail maximal sur une semaine est de 48 heures, on a beau me répondre, oui mais c'est parce que c'est le maximum légal possible, etc., on n'est peut-être pas obligé dans une ville comme Montreuil, ce qui se dit de gauche et écologiste, d'écrire ça dans ce qu'on écrit pour faire un appel à la saisonnière en prévoyant potentiellement 48 heures hebdomadaires de travail. Je suis désolé, mais ça me paraît pas être la philosophie du temps de travail et en général et de ce type d'emploi en particulier qu'on devrait avoir ici et donc je vous laisse voter ça en conscience comme vous le ferez de toute façon puisque vous votez tout mais personnellement je m'abstiendrai et on s'abstiendra avec ma collègue Choukri Yonis sur ça, en appelant vraiment à revoir un peu la façon dont sont prévus ces emplois saisonniers, à la fois en termes de rémunération et de qualité de travail. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER– 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches – président de séance

« Merci beaucoup. Vous noterez que je vous ai laissé déborder de quasiment une minute sans vous couper la parole, comme quoi les largesses de la présidence de séance s'appliquent à tout le monde, Monsieur Serne. Je mets aux voix la délibération numéro 25 qui s'abstient ? Deux abstentions. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les classes montagnes, les séjours Enfance hiver et printemps ou l'accueil de groupes extérieurs 2025-2026 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

SEJOURS ALLEVARD

- Pour le personnel technique :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	108,47	Du 05/01/2026 au 31/12/2026

Cette rémunérations brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

- 1 poste de second de cuisine : 05/01/2026 au 31/12/2026
- 2 postes d'aide de cuisine : 05/01/2026 au 03/05/2026
- 1 poste d'aide lingère : du 05/01/2026 au 03/05/2026
- 9 postes service / ménage :05/01/2026 au 03/05/2026
- 1 poste de plongeur : 12/01/2026 au 03/05/2026

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 366 susceptible d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront,

de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 95.14 € bruts pour les premiers et 108.47 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

- ✓ **Dans l'attente de recrutements ou remplacements sur des postes permanents, les besoins de saisonniers sont les suivants :**
 - 1 poste de lingère du 01/09/2025 au 03/05/2026
 - 1 poste d'aide cuisine du 01/09/2025 au 03/05/2026
 - 1 poste de factotum du 01/09/2025 au 03/05/2026

✓ **Accueil classes transplantées/accueils de groupes extérieurs :**

Le centre de montagne d'Allevard accueille sur demandes, à des périodes différentes de l'année, des groupes extérieurs tels que des collèges, des lycées, des associations, des IME...

Nous avons donc, selon les groupes, besoin de faire appel à du personnel saisonnier.

Les besoins ci-dessous tiennent compte de la capacité maximum du site, soit 180 mineurs accueillis. Les recrutements s'adapteront donc en fonction du nombre de personnes réellement accueillies et des demandes des groupes sur la période de janvier à juin 2026.

- 1 second de cuisine
- 2 postes d'aide cuisine
- 9 postes service/ménage
- 1 poste de plongeur

- **Pour le personnel pédagogique :**

1- Séjours Classes montagnes 2026 : 3 séjours de 12 jours - prévisionnel de 140 enfants pour chaque séjour

Séjour Classe de Neige 1 : du 12/01/2026 au 23/01/2026

Séjour Classe de Neige 2 : du 26/01/2026 au 06/02/2026

Séjour Classe de Neige 3 : du 16/03/2026 au 27/03/2026

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (Préparation, férié, bilans)	Dates des séjours
Assistants sanitaires	3	64,15	46	Janvier/février/mars 2026
Animateurs *	16	60,62	46	Janvier/février/mars 2026

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

2- Séjour Allevard – vacances d'hiver 2026 : 12 jours – 120 enfants + 60 jeunes

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (Préparation, férié, bilans)
Directeur	2	75,30	20
Adjoint de direction pédagogique	3	67,04	20
Assistant sanitaire	2	54,67	16
Animateurs *	22	49,51	16

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

3- Séjour Allevard – vacances de printemps 2026 : 12 jours – 60 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et jours supplémentaires hors séjour (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75,30	20
Adjoint de direction pédagogique	1	67,04	20
Assistant sanitaire	1	54,67	16
Animateurs *	8	49,51	16

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateur supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

4- Responsable des activités – coordination pédagogique

1 poste de coordinateur pédagogique du 05/01/2026 au 31/08/2026 : rémunération indiciaire en référence au cadre d'emploi des animateurs territoriaux (catégorie B).

SEJOURS SAINT-BRIS-LE-VINEUX

1 - Séjour Saint-Bris-le-Vineux – vacances de printemps 2026 : 10 jours – 48 enfants

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (Préparation, férié, bilans)
Directeur	1	75,30	25
Adjoint de direction pédagogique	1	54,67	22
Adjoint de direction Économe	1	54,67	22
Animateurs*	7	49,51	18
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	54,67	20
Cuisinier	1	108,47	20
Aide de cuisine	1	95,14	18
Lingère	2	95,14	18
Personnel de service	6	95,14	18

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

2- Personnel technique factotum – St-Bris (en attente recrutement du responsable du centre de vacances)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €* 11,88	Volume horaire hebdomadaire maximum 48h	Nb de jours de fonctionnement par poste 125	Dates De janvier à juin 2026
Personnel technique factotum	1	11,88	48h	125	De janvier à juin 2026

3 - Soutien logistique Espace Ressources (fonctionnement du local, préparation séjours, montage/démontage/livraison des investissements) – selon les besoins et l'activité de la direction de l'Enfance

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en € 11,88	Volume horaire Hebdomadaire maximum 48h	Nombre de jours de fonctionnement par poste 125	Dates De janvier à juin 2026	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique Factotum	2	11,88	48h	125	De janvier à juin 2026	

- De janvier à juin 2026 : un poste de factotum technique et logistique - en attente du recrutement du coordinateur technique et logistique suite au départ en retraite d'un agent

Considérant que les personnes migrantes rencontrent déjà d'innombrables difficultés pour faire aboutir leurs démarches administratives, notamment en Seine-Saint-Denis :

- la fermeture des guichets physiques en préfecture, qui oblige les demandeurs à passer exclusivement par une plateforme numérique souvent saturée et inaccessible,
- l'impossibilité récurrente de prendre rendez-vous en ligne, qui bloque pendant des mois, voire des années, des situations administratives,
- les files d'attente devant la préfecture de Bobigny, traduisant l'incapacité structurelle du service public à répondre à la demande,
- la multiplication et l'opacité des pièces exigées, qui varient d'un dossier à l'autre et renforcent le sentiment d'arbitraire,
- les délais d'attente extrêmement longs pour obtenir une réponse, plongeant les familles dans l'incertitude,
- les changements fréquents de réglementation qui rendent les parcours encore plus complexes,
- les exigences linguistiques renforcées qui, sans une offre de formation suffisante et accessible, deviennent des barrières insurmontables ;

Considérant que les attaques répétées contre l'Aide Médicale d'État (AME) s'inscrivent dans la même logique d'exclusion, alors même que ce dispositif est essentiel pour garantir l'accès aux soins des personnes étrangères en situation précaire et participe à la santé publique de toutes et tous ;

Considérant que la Seine-Saint-Denis est à la fois un territoire d'accueil majeur et un département confronté à des inégalités sociales, éducatives et économiques structurelles, qui rendent la dématérialisation des services publics particulièrement pénalisante pour ses habitants ;

Considérant que dans notre ville de Montreuil, comme dans de nombreuses communes du département, un réseau d'associations, de centres sociaux et de structures municipales s'est mobilisé depuis longtemps pour proposer des cours de français de proximité, en présentiel, adaptés aux besoins des habitants ;

Considérant que la politique de dématérialisation imposée par l'État fragilise ce tissu local, en méconnaissant le rôle essentiel des acteurs de terrain et en mettant à mal les efforts menés quotidiennement pour favoriser l'intégration ;

Considérant que de nombreuses associations et collectifs, parmi lesquels la Cimade, la Ligue des droits de l'Homme, le Gisti, le Réseau éducation sans frontières, ainsi que de multiples structures locales de Seine-Saint-Denis, se mobilisent contre la circulaire *Retailleau* et contre la dématérialisation imposée, afin de défendre une intégration fondée sur la dignité et l'égalité des droits ;

Considérant que notre majorité municipale est composée de l'ensemble des formations politiques de gauche se mobilisant également contre cette circulaire et ses effets discriminatoires, en solidarité avec les associations et collectifs engagés ;

Le Conseil Municipal de Montreuil exprime le vœu :

- Que l'État et plus particulièrement le ministère de l'Intérieur et l'OFII maintiennent et renforcent l'offre de cours de français en présentiel, gratuits ou à coût modéré, permettant un véritable apprentissage de la langue.
- Que l'État abandonne la logique de dématérialisation exclusive, et qu'il reconnaisse le rôle déterminant des communes et des associations dans la réussite des parcours linguistiques.
- Que des moyens financiers supplémentaires soient attribués aux communes de Seine-Saint-Denis et à leurs associations partenaires afin de développer une offre diversifiée :

cours de français langue étrangère, ateliers de conversation, soutien numérique et accompagnement individuel.

- Que l'État abandonne la circulaire *Retailleau*, et sa logique discriminatoire, dont les exigences linguistiques conditionnant l'accès aux titres de séjour et à la nationalité, qui constituent des obstacles injustes et discriminatoires.
- Que l'État garantisse le maintien et la pérennité de l'AME, dispositif essentiel de justice sociale et de santé publique, contre toute tentative de restriction ou de remise en cause.

Montreuil, fidèle à son histoire d'accueil et de solidarité, poursuit son partenariat avec les acteurs locaux engagés dans la formation linguistique et l'accompagnement des personnes étrangères.

Attachée à cette histoire qui fait de notre ville un lieu de partage et de diversité, arrimée aux valeurs d'accueil à laquelle la République ne devrait pas déroger sans se couvrir d'indignité, Montreuil apporte son total soutien à la mobilisation de La Cimade, de la Ligue des Droits de l'Homme, du Gisti et de toutes les associations et collectifs engagés, notamment les structures locales de Seine-Saint-Denis, qui luttent contre la circulaire *Retailleau* et contre la dématérialisation des cours de français.

En défendant à la fois le droit à l'éducation par l'accès au français et le droit à la santé par l'AME, Montreuil affirme que l'intégration ne peut être synonyme d'exclusion. La République se renforce lorsqu'elle garantit à toutes et tous les moyens d'apprendre, de se soigner et de vivre dignement.

Présentation du vœu par Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci, Cher.es collègues. Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er juillet 2025, la majorité des cours de français prescrits par l'Office français de l'immigration et de l'intégration

aux personnes étrangères en situation régulière désirant s'établir durablement sur le territoire français ne sont plus dispensés par des enseignements dans des salles de classe mais sont entièrement dématérialisés via une plateforme numérique où les exercices seront corrigés exclusivement par l'intelligence artificielle, mesures annoncées par Didier Leschi, directeur général de l'OFII. Le secteur associatif, le service public et les partis politiques progressistes s'indignent de ce choix fait par l'OFII, déconnecté des réalités de terrain, car il met de côté les personnes ne disposant pas de moyens techniques, ordinateurs ou connexions internet, des compétences numériques, des capacités d'apprentissage en autonomie, de temps ou simplement d'espace adaptés. Cette dégradation du service public, de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères intervient alors que les derniers décrets de la loi Asile et Immigration prévoient à partir du 1er janvier 2026 de rehausser les exigences en français pour obtenir un titre de séjour durable ainsi que pour la naturalisation. Une fois de plus, l'État durcit les exigences de maîtrise du français. De l'autre, il dégrade les conditions pour les atteindre. Une seule logique, réduire le nombre de titres de séjour. Des associations nationales ont engagé une action en justice contre l'État, car cette évolution administrative a été faite en violation des principes juridiques d'égalité, de continuité, d'accessibilité et d'adaptabilité, et ceci sans même que ce changement n'ait été discuté devant le Parlement lors de l'examen de la loi. Pour toutes ces raisons et contre toutes les attaques répétées envers les populations migrantes par le gouvernement, je vous demande d'approuver ce vœu pour dénoncer la dégradation de l'accès aux Français pour les personnes étrangères et demander le retrait du projet de formation linguistique 100% en ligne. Je vous demande d'approuver que le droit, l'accès à la langue doit être un droit inconditionnel. »

Reprise de la présidence par Monsieur Patrice BESSAC – Maire de MONTREUIL

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous en remercie. Merci beaucoup, Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal MOVICO

« Oui, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire tout à l'heure, mais comme c'était peu de temps avant le Conseil, je ne sais pas si vous avez pu le voir, ce vœu ne pose pas de problème, même si je ne reconnais pas le contenu qui nous a été envoyé, mais c'est... voilà, puisque dans le contenu qui nous a été envoyé, ça parlait pas mal aussi de l'AME, et de la nécessité de maintenir et de pérenniser l'AME sans tailler dedans, et ça s'opposait aussi à la circulaire Retailleau. Du coup, je trouvais que c'était plus large. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« C'est le cas, c'est le cas. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal MOVICO

« Oui, c'est le cas. Et bah alors, dans ce cas-là, pourquoi l'appeler, enfin, ne le titrer que sur les cours de français alors qu'en fait c'est plus large et que ça me paraît bien ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Madame Keita. »

Intervention de Madame Djeneba KEITA – adjointe au maire, déléguée à la vie économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi et à l'insertion

« Ce serait bien aussi qu'on s'intéresse à ceux qui ont leurs cartes de ce jour, qui n'arrivent plus à renouveler, et qu'on est en train de fabriquer beaucoup de sans-papiers, même des gens qui sont là depuis plus de 20 ans. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, c'est effectivement aussi un des points qui est cité dans le vœu. Je propose qu'on modifie en conséquence le titre, si ça vous va, pour intégrer à la fois la dématérialisation, la circulaire Retailleau, l'AME. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

« Le vœu sur les aides aux associations, est-il besoin d'être présenté ? Nathalie ».

Texte du vœu :

Vœu présenté par le groupe MUSE contre la fragilisation socio-économique du tissu associatif

Nous ne pouvons pas imaginer un monde sans association.

Les associations jouent en effet un rôle majeur dans la cohésion sociale, l'économie, l'environnement, la vie culturelle, la dynamique et la vitalité de Montreuil. Par leur tissage de liens et leurs actions de proximité, elles s'adaptent et répondent finement aux besoins et aspirations des habitantes et habitants, à tous les âges de la vie, en développant leur participation, leur pouvoir d'agir, l'attachement au territoire et leur qualité de vie : activités artistiques et culturelles, patrimoine, sport, solidarités, action sociale et médico-sociale, santé, médiation et accès aux droits des femmes et des hommes, environnement, jeunesse et éducation populaire, enseignement, formation et insertion, activités économiques...

Du côté de la protection animale, le tissu associatif, pourtant essentiel à la survie d'un grand nombre d'animaux, est également en grande difficulté : c'est le cas de nombreuses associations de protection de l'animal en ville, mais aussi de la faune sauvage, qui fonctionnent à l'aide de conventions avec la ville et rencontrent de nombreuses difficultés pour survivre.

Considérant que les associations sont des véritables partenaires institutionnels et économiques qui contribuent pleinement au bien vivre ensemble pour toutes et tous dans les territoires ainsi qu'à leur développement et à leur attractivité.

Considérant que l'engagement citoyen des bénévoles, le rôle d'alerte et d'interpellation des associations et de leurs réseaux pour la défense des causes et des droits sont également précieux et irremplaçables, contribuant à la vie et au débat démocratiques dans les territoires.

Considérant que les associations sont présentes auprès de personnes en situation de vulnérabilité, de précarité et de pauvreté, en proposant des réponses socialement innovantes et inclusives, en particulier là où les services publics ou le secteur marchand à but lucratif ne sont pas ou plus accessibles,

Considérant que les associations sont souvent les derniers remparts face à l'exclusion,

Considérant que les arbitrages budgétaires de l'Etat mettent aujourd'hui gravement en péril nombre de structures associatives à but non lucratif et leurs projets d'utilité sociale et d'intérêt général,

Considérant que le financement des associations est une urgence démocratique,

Considérant que certaines d'entre elles sont contraintes de prévoir et/ou de mettre en œuvre des « plans de sauvegarde de l'emploi » avec des licenciements, se retrouvent en redressement judiciaire, voire disparaissent,

Considérant que ce désengagement public a déjà et aura des conséquences délétères dans le soutien et l'accompagnement des populations les plus en difficulté, les plus isolées et les plus éloignées des institutions et dispositifs de droit commun.

Considérant que la municipalité de Montreuil n'est et ne sera pas épargnée par un contexte de crise sociale,

La municipalité de Montreuil rappelle le rôle stratégique des associations dans les politiques publiques et partage la gravité des craintes exprimées par le Mouvement associatif,

La municipalité de Montreuil rappelle qu'il n'est pas concevable que le monde associatif soit considéré comme une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques. La pérennisation des associations est un véritable choix de société.

En conclusion, La municipalité de Montreuil demande à l'Etat de soutenir et de renforcer le financement des associations, de revenir sur l'annulation des contrats aidés. La municipalité de Montreuil soutient la mobilisation du Mouvement Associatif, le 11 octobre prochain.

Présentation du vœu par Madame Nathalie LANA -

« Oui, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Donc le vœu que nous proposons ce soir, c'est pour se prononcer contre la situation budgétaire actuelle qui est faite, en particulier dans les différentes politiques budgétaires gouvernementales et qui se sont donc aggravées depuis... depuis... au moins cette dernière année de manière très, très... très brutale en fait. Donc ce vœu est contre la fragilisation socio-économique du tissu associatif. Nous sommes donc partis du constat qu'évidemment il ne s'agit de ne... dans notre pays de ne pas imaginer un monde sans associations, du fait de leur rôle majeur qu'elles jouent dans la cohésion sociale, l'économie, l'environnement, la vie culturelle et la dynamique et la vitalité de notre pays et de notre ville. Les associations, elles représentent aussi au niveau national 1,8 millions d'emplois et 20 millions de personnes y sont engagées bénévolement. Elles agissent dans des domaines très divers, comme vous savez, les activités artistiques, culturelles, le sport, la solidarité, l'action sociale et médico-sociale, la petite enfance, le handicap, le droit des personnes, le droit des femmes, l'environnement, l'animal, la défense de l'animal, la jeunesse, éducation populaire, etc., etc. Elles sont les porte-voix de toutes les personnes qui sont en difficulté et permettre de défendre ces causes et ces droits. Le porte-voix, donc, excusez-moi, des associations, en particulier, le mouvement associatif, regroupe 700 000 associations nationales, soit la moitié, en fait, à peu près, des associations, et le mouvement associatif tire aujourd'hui, justement, la sonnette d'alarme sur les effets catastrophiques des politiques budgétaires gouvernementales. Donc, ce qu'on vous demande ce soir, c'est simplement d'approuver que nous réaffirmions avec force notre attachement au tissu associatif montreuillois véritable richesse et fierté de notre ville, et nous rappelons donc le rôle stratégique et indispensable des associations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales. Donc, il n'est pas concevable que le monde associatif soit considéré comme une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques, en particulier gouvernementales. En

conclusion, la municipalité de Montreuil demande à l'État de soutenir et de renforcer le financement des associations, de revenir sur l'annulation en particulier des contrats aidés et réaffirme son engagement constant à leur côté. La municipalité de Montreuil soutient la mobilisation du mouvement associatif le 11 octobre prochain. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci, je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. Monsieur Serne pour le vœu manuel scolaire. Pierre Serne. »

Texte du vœu :

Vœu en soutien au lycée Jean-Jaurès de Montreuil concernant la politique d'achat des manuels imposée par la région Ile de France

Vœu en soutien au lycée Jean-Jaurès de Montreuil concernant la politique d'achat des manuels imposée par la région Ile de France

Considérant la motion votée par le conseil d'administration du lycée Jean-Jaurès le 19 septembre 2025 à l'adresse du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Considérant l'annonce par la région au Conseil d'administration du lycée Jean-Jaurès du 16 mai 2025 du refus de pourvoir à l'achat de manuels « papier » ;

Considérant l'annonce par la région du non-financement, sur support numérique, des manuels des éditeurs scolaires, en alléguant fournir l'accès à des « manuels libres » de droits ;

Considérant que, dans les matières où ils sont disponibles (en grande partie seulement depuis la dernière semaine d'août), ces manuels offrent davantage un empilement de ressources numériques de qualité inégale qu'un véritable contenu pédagogique ordonné et progressif, et que, de l'avis des conseils d'enseignement ils ne répondent que de loin aux besoins des élèves ;

Considérant que, pour avoir des manuels utiles aux cours, le lycée devrait en conséquence les commander sur ses fonds propres, au détriment d'autres dépenses, elles aussi évidemment indispensables, sans d'ailleurs suffire pour l'ensemble des matières de tous les niveaux ;

Considérant qu'actuellement la décision de la région conduit, dans les faits, à imposer un manuel unique par niveau (du moins dans les matières qui ne sont pas mises en attente), contrainte qui d'une part est incompatible avec la liberté pédagogique constitutive du métier de professeur et d'autre part contrevient au principe d'égalité entre élèves sur le territoire national ;

Le conseil municipal de Montreuil réuni le 24 septembre 2025 demande à la région Ile de France et à sa présidente de :

- réattribuer les moyens financiers indispensables à l'exercice des missions d'enseignement au lycée Jean Jaurès de Montreuil, notamment par l'achat de manuels « papier » ;

- confier, comme il est d'usage, aux conseils d'enseignement le soin de choisir ces manuels à la fois dans leur contenu et dans leur support, numérique ou papier.

Présentation du vœu par Monsieur Pierre SERNE - conseiller municipal MOVICO

« Oui, merci, donc c'est un vœu que je propose au conseil municipal en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration du lycée Jean Jaurès qui s'est réuni en conseil d'administration vendredi dernier, et qui a voté une motion que j'ai transformée avec leur... enfin, après qu'on en ait discuté en conseil d'administration, j'ai transformé une motion qui a été votée à l'unanimité du conseil d'administration, moins les trois voix de l'administration qui se sont abstenues, à propos, donc cette motion transformée en vœu, à propos de la politique d'achat de manuels par la région, la région ayant supprimé son financement des manuels papiers, la rentrée montrant, par ailleurs, que les manuels numériques sont, pour le résumer, une catastrophe, tout au moins dans les matières où ils sont arrivés, puisqu'il manque, dans certaines matières, il n'y a pas de, il n'y a carrément pas de manuel numérique. Et donc, constatant que du coup ça fait une situation qui est absolument ingérable et qui nuit à la fois à la liberté pédagogique des professeurs et au principe d'égalité entre élèves sur le territoire national, il vous est proposé donc de demander à la région et à sa présidente de réattribuer les moyens financiers indispensables à l'exercice des missions d'enseignement au lycée Jean Jaurès de Montreuil, notamment par l'achat de manuels papiers et de confier comme il est d'usage au conseil d'enseignement le choix de choisir ses manuels à la fois dans leur contenu et dans leur support, qu'il soit numérique ou papier. Je précise que ce serait bien quand même que soit remis sur le vœu le fait qu'il était proposé comme... enfin qu'il... qu'il proposait,

notamment parce que c'est en tant que représentant au conseil d'administration, ça a sauté dans la mise en ligne. Et j'en profite pour dire, ce serait bien qu'on ait une discussion, un de ces quatre, sur l'état du lycée Jean Jaurès, où les travaux ne sont toujours pas... n'aboutissent toujours pas, et où les gens, enfin les enseignants comme les élèves et parents d'élèves, désespèrent. Voilà, je ne sais pas comment on peut à nouveau faire pression, mais ce serait bien que ça... qu'on en parle lors d'un prochain conseil municipal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Galera ? »

Intervention de Monsieur Richard GALERA – conseiller municipal

« J'appuie. Oui, excuse-moi, je travaille au lycée Jean Jaurès, un petit mot là-dessus quand même. Juste par rapport aux manuels scolaires, c'est aussi, la région a choisi en fait un opérateur, Pearltrees, pour financer en fait ce système. Donc ça fait des économies, mais en même temps ça numérise, on est passé par une boîte privée. Et pour rebondir, parce que par rapport à ce que dit Pierre Serne, sur l'état du... du lycée, c'est un vrai souci, effectivement, et là, l'Assemblée des enseignants et les sections syndicales ont décidé d'écrire un courrier, effectivement, assez ferme et assez difficile par rapport aux conditions de travail sur le lycée Jean Jaurès, qui se dégrade rapidement. On demande aussi, effectivement, la mise en place d'accès PMR et d'accès effectivement pour tous les handicaps ou autres, ce qui n'est pas fait là-dessus. Et je rappelle enfin que demain, la région aussi va accorder des subventions importantes aux lycées privés de la région et au détriment justement de tous nos lycées publics. Donc c'est effectivement, j'appuie effectivement cette idée qu'on m'a donné, la question du financement des lycées et des collèges, mais en tout cas des lycées pour la région, on doit en tenir compte effectivement et défendre ce qui se passe là-bas. En tout cas, merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Vous avez reçu la liste des décisions que j'ai prises lors du dernier conseil municipal dans le cadre des délégations que vous m'avez attribuées. Par mail du 22 septembre 2025 à 23h54, Monsieur Serne a posé les différentes questions auxquelles il a été répondu dans le compte-rendu de la commission technique permanente transmis ce jour. Monsieur Serne, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, sans revenir sur l'ensemble des questions que j'avais posées sur les décisions, mais parce que ça fait une belle jambe aux gens de savoir qu'il nous a été répondu dans le compte-rendu, vu que du coup, personne ne les a, ces réponses, donc je reviendrai juste sur quelques sujets, notamment, je le redis, sur Allevard, où la réponse qui nous est faite est fautive, puisqu'on nous dit, certes, la décision a été prise tardivement, pour encadrer la location du collet d'Allevard à des groupes qui ne sont pas les groupes des classes de la ville donc à des groupes privés, la décision est prise le 28 avril par Dominique Attia pour des séjours qui ont eu lieu en février et mars, donc hors de tout cadre légal, et on nous dit les conventions étaient signées avant, c'est faux, les conventions étaient signées après la décision, il y a des conventions qui datent de mai 2025, donc pour des séjours en février et mars, donc on est quand même dans une situation complètement aberrante, probablement très problématique d'un point de vue responsabilité civile et pénale, problématique d'un point de vue sécurité tout court, et très sincèrement, au moins sur des sujets comme ça, faites un effort, et signez les choses dans l'ordre et dans les temps, parce qu'un de ces quatre, ça va vraiment avoir des conséquences absolument dramatiques. Ça, c'était sur Allevard. Sur un certain nombre de sujets, il y a aussi des choses quand même très étonnantes, sans parler même du fait qu'on envoie à la préfecture et on envoie au conseil municipal des mois après les décisions, ce qui n'est pas normal. Sur la torche olympique, on nous a dit qu'elle finirait par être mise en visibilité du public, j'imagine que c'était quand même pas pour garder dans un bureau, que ce soit celui du maire ou celui d'Olivier Charles ou celui d'Anne-Marie Heugas, je sais pas, enfin voilà, sur, humm... sur la convention, sur une convention d'occupation précaire, qui datait du 4 mars pour prise d'effet le 4 mars, euh... enfin bon voilà, il y a des choses qui vont vraiment pas du tout, et il y a des choses qui sont absolument surtout incompréhensibles, euh... et il y avait par exemple le cas d'une décision de préempter un local commercial rue du Capitaine Dreyfus, donc il nous expliquait que c'est préempté pour ne pas avoir un énième restaurant sauf qu'en l'occurrence le projet qui était prévu c'était un projet de dark kitchen et qu'on peut pas à la fois regretter que des dark kitchen s'installent dans des appartements dans les copropriétés et quand pour une fois il y a une dark kitchen qui propose de s'installer dans les règles dans un local commercial on dit non aussi, donc, c'est un peu... enfin, donc les raisons... une dark kitchen, c'est une dark kitchen légale, on parle là de vente à emporter... je crois que vous ne savez pas ce qu'est une dark kitchen, c'est pas grave... Vu les rires qu'il y a, voilà, en l'occurrence, les Domaines estimaient que c'était une idée correcte, mais donc vous ne souhaitez pas. Le prix proposé est tellement bas que, hélas, je crains qu'il y ait du contentieux sur cette histoire. En tout cas, les explications qui sont données par

rapport à cette décision ne sont pas, enfin, ne rendent pas compte de la réalité des faits, ce qui pose problème, donc manifestement, ça vous fait rire, ça doit être l'heure. Et s'agissant des parcelles qui sont mises à disposition de personnes, reposons la question, nous avons toujours la même réponse à savoir qu'il y a une liste d'attente et que premier arrivé, premier servi sur des parcelles qui sont mises à disposition à très bas prix pour notamment dans les murs à pêches et qui font dans la réalité qu'il n'y a strictement aucun turnover sur ces parcelles et donc impossibilité pour de nouveaux entrants d'avoir accès à ces parcelles là il n'y a que des renouvellements au bout de 13 ans, au bout de conventions qui duraient déjà depuis 13 ans. Voilà, je vais m'arrêter là parce qu'il y avait d'autres, mais comme vous ne voulez jamais répondre en fait en séance sur ces histoires de décisions, on va probablement en rester là, mais je tenais à dire qu'il y avait quand même des choses pas... correctes, correctes, dans les décisions du maire, qui sont faites, rappelons-le, par délégation de ce conseil municipal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, merci beaucoup. Je passe aux questions orales, puisqu'il a déjà été répondu par écrit, aux questions sur les décisions du maire. »

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2025_371	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 avril 2025 - Concession n°81535	30/04/25
DEC2025_372	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 avril 2025 - Concession n°81536	30/04/25
DEC2025_373	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 mai 2025 - Concession n° 81537	02/05/25
DEC2025_374	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2017 - Concession n° 81538	02/05/25
DEC2025_375	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 octobre 2024 - Concession n° 81539	03/05/25
DEC2025_376	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Mesdames Cécile CHAPPOUX et Geneviève BRUCELLE pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Emile Beauvils à Montreuil	16/06/25
DEC2025_377	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2020-Concession n° 81540	03/05/25
DEC2025_378	Sports	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour les opérations : Dispositif "5000 équipements", Génération 2024-aménagement d'un espace multisports dans le quartier La Noue, installation de tables de teqball dans le quartier Bel-Air Grands-Pêchers, équipement des 52 écoles de la ville en tatamis puzzle mobiles.	19/06/25
DEC2025_379	Petite enfance	Approbation des trois conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis portant sur la subvention dite de prestation de service pour les trois lieux d'accueil enfants-parent (LAEP)	13/06/25
DEC2025_380	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement n°25025 J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du temps périscolaire en faveur des accueils des loisirs sans hébergement.	19/06/25
DEC2025_381	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement n°25024 J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du temps extrascolaire en faveur des accueils de loisirs sans hébergement.	19/06/25
DEC2025_382	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 mai 2025- Concession n° 81541	06/05/25
DEC2025_383	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 août 2023-Concession n°81542	05/05/25
DEC2025_384	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 janvier 2025-Concession n° 81543	05/05/25

DEC2025_385	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 mai 2025- Concession n° 81544	05/05/25
DEC2025_386	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2025 - Concession n° 81545	06/05/25
DEC2025_387	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 août 2023-Concession n° 81546	07/05/25
DEC2025_388	Sports	Approbation de la convention de cession à titre gracieux entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Montreuil d'une torche olympique	19/06/25
DEC2025_389	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 9 mai 2025 - Concession n°81547	09/05/25
DEC2025_390	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril 2025 - Concession n°81548	07/05/25
DEC2025_391	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juin 2023 - Concession n°81549	07/05/25
DEC2025_392	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 mai 2025 - Concession n°81550	13/05/25
DEC2025_393	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 mai 2025 - Concession n°81551	14/05/25
DEC2025_394	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 mai 2025 - Concession n°81552	15/05/25
DEC2025_395	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 mai 2025 - Concession n°81553	15/05/25
DEC2025_396	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 mai 2025 - Concession n°81554	15/05/25
DEC2025_397	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 septembre 2022 - Concession n°81555	14/05/25
DEC2025_398	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2023 - Concession n°81556	16/05/25
DEC2025_399	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 février 2024 - Concession n°81557	16/05/25
DEC2025_400	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2018 - Concession n°81558	15/05/25
DEC2025_401	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 novembre 2013 - Concession n°81559	15/05/25
DEC2025_402	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juillet 2019 - Concession n°81560	16/05/25
DEC2025_403	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 novembre 2024 - Concession n°81561	16/05/25
DEC2025_404	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 avril 2025 - Concession n°81562	16/05/25
DEC2025_405	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er février 2024 - Concession n°81563	16/05/25
DEC2025_406	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 mai 2025 - Concession n°81564	19/05/25
DEC2025_407	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 mai 2025 - Concession n°81565	20/05/25
DEC2025_408	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2020 - Concession n°81566	21/05/25
DEC2025_409	Santé	Approbation de la convention de mise à disposition d'un local situé au centre de santé Daniel Renoult au profit de l'association Aurore	30/06/25
DEC2025_410	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mai 2025 - Concession n°81567	21/05/25
DEC2025_411	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 mai 2025 - Concession n°81568	22/05/25
DEC2025_412	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mai 2025 - Concession n°81569	23/05/25
DEC2025_413	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2025 - Concession n°81570	23/05/25
DEC2025_414	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril	24/05/25

		2023 - Concession n°81571	
DEC2025_415	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juin 2024 - Concession n°81572	24/05/25
DEC2025_416	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2023 - Concession n°81573	24/05/25
DEC2025_417	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 juin 2014 - Concession n°81574	24/05/25
DEC2025_418	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 août 2023 - Concession n°81575	24/05/25
DEC2025_419	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juillet 2024 - Concession n°81576	24/05/25
DEC2025_420	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 février 2025 - Concession n°81577	26/05/25
DEC2025_421	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 avril 2025 - Concession n°81578	26/05/25
DEC2025_422	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er février 2020 - Concession n°81579	26/05/25
DEC2025_423	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2024 - Concession n°81580	28/05/25
DEC2025_424	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 mai 2025 - Concession n°81581	30/05/25
DEC2025_425	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 mai 2025 - Concession n°81582	31/05/25
DEC2025_426	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mai 2025 - Concession n°81583	30/05/25
DEC2025_427	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 décembre 2024 - Concession n°81584	30/05/25
DEC2025_428	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juin 2025 - Concession n°81585	03/06/25
DEC2025_429	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2025 - Concession n°81586	02/06/25
DEC2025_430	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mars 2020 - Concession n°81587	02/06/25
DEC2025_431	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juin 2025 - Concession n°81588	02/06/25
DEC2025_432	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mai 2024 - Concession n°81589	04/06/25
DEC2025_433	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 février 2025 - Concession n°81590	05/06/25
DEC2025_434	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 avril 2030 - Concession n°81591	07/06/25
DEC2025_435	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 février 2025 - Concession n°81592	06/06/25
DEC2025_436	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 novembre 2023 - Concession n°81593	06/06/25
DEC2025_437	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 février 2029 - Concession n°81594	07/06/25
DEC2025_438	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 juin 2025 - Concession n°81595	13/06/25
DEC2025_439	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2025 - Concession n°81596	09/06/25
DEC2025_440	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2017 - Concession n°81597	09/06/25
DEC2025_441	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 mars 2019 - Concession n°81598	09/06/25
DEC2025_442	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 août 2023 - Concession n°81599	12/06/25
DEC2025_443	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 avril 2025 - Concession n°81600	12/06/25
DEC2025_444	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 juillet 2023	13/06/25

		- Concession n°81601	
DEC2025_445	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 juin 2025 - Concession n°81602	13/06/25
DEC2025_446	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mai 2025 - Concession n°81603	13/06/25
DEC2025_447	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2019 - Concession n°81604	14/06/25
DEC2025_448	SACOP	Marché N°2025F04857: Lot 1_ Réalisation et fourniture de prothèses dentaires pour les besoins des centres municipaux de santé de la ville de Montreuil	18/06/25
DEC2025_449	SACOP	Marché N°2025F04868: LOT 2_ Réalisation et fourniture de prothèses dentaires pour les besoins des centres municipaux de santé de la ville de Montreuil	18/06/25
DEC2025_450	SACOP	Marché N°2025505924: LOT 1_Prestations de formations de remise à niveau et de consolidation des acquis aux bénéficiaires des agents du Dispositif C de la Ville de Montreuil et de son CCAS	18/06/25
DEC2025_451	SACOP	Marché N°2025505925: LOT 2_Prestations de formations de remise à niveau et de consolidation des acquis aux bénéficiaires des agents du Dispositif C de la Ville de Montreuil et de son CCAS	18/06/25
DEC2025_452	SACOP	Marché N°2025505926: LOT 3_Prestations de formations de remise à niveau et de consolidation des acquis aux bénéficiaires des agents du Dispositif C de la Ville de Montreuil et de son CCAS	18/06/25
DEC2025_453	SACOP	Marché N°2025505927: LOT4_Prestations de formations de remise à niveau et de consolidation des acquis aux bénéficiaires des agents du Dispositif C de la Ville de Montreuil et de son CCAS	18/06/25
DEC2025_454	SACOP	Marché N°2025505928: LOT 5_Prestations de formations de remise à niveau et de consolidation des acquis aux bénéficiaires des agents du Dispositif C de la Ville de Montreuil et de son CCAS	18/06/25
DEC2025_455	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion du centre social et culturel de La Noue - Clos Français à la "Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis»	18/06/25
DEC2025_456	SACOP	Acte modificatif N°1 au marché N° 2021S05973 - Réservation de place dans une crèche itinérante	10/07/25
DEC2025_457	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à M. Mickael BOURENNANE-CKCM 15 avenue Paul Langevin 93100 Montreuil	28/04/25
DEC2025_458	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à GOLLA représentée par Monsieur Matthieu LEMONNIER, responsable animation	28/04/25
DEC2025_459	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à l'association parapentiste représentée par l'association AIN'PULSION PARAPENTE - Madame Elisa TURECKYJ-CAZADE, directrice générale	28/04/25
DEC2025_460	DJEP	Sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères - MEAE dans le cadre de l'appel à projets franco palestinien 2025-2027	20/06/25
DEC2025_461	Sports	Approbation de la mise à disposition des installations du collège Césaria Evora à la commune de Montreuil	10/07/25
DEC2025_462	Bâtiments	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris - fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour la création de 2 Cours Oasis et aménagements paysagers du nouveau groupe scolaire Méliès à Montreuil	15/07/25
DEC2025_463	Bâtiments	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif "action régionale en faveur du développement urbain (PRIN et PRIR)" pour le projet de réhabilitation thermique et d'extension du groupe scolaire Paul Lafargue	15/07/25
DEC2025_464	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à Madame Aurore GOUBEL des PEP 53 - centre Les Mainiaux	28/04/25

DEC2025_465	Service juridique	Décision d'ester en justice - Défense dans l'affaire N° 2511117 devant le tribunal administratif de Montreuil	22/07/25
DEC2025_466	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par Est Ensemble Habitat au bénéfice de la Ville de Montreuil pour la mise à disposition des locaux sis 2 rue Thomas Sankara à Montreuil	08/07/25
DEC2025_467	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de réfection d'une section (suite remontée d'humidité et moisissures) de la crèche Emmi Pikler	24/06/25
DEC2025_468	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de réparation du monte PMR de la crèche Mandela Lessing	24/06/25
DEC2025_469	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de rénovation, modernisation d'un local d'habitation et transformation en vestiaire et salle de pause pour le personnel de la crèche (phase 1) de la crèche Ethel Rosenberg	24/06/25
DEC2025_470	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de pose de variateur de lumière de la crèche Mandela Lessing	24/06/25
DEC2025_471	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation du système de sécurité incendie de la crèche « Ou tu crèches »	24/06/25
DEC2025_472	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 juin 2025 - Concession n°81605	18/06/25
DEC2025_473	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 août 2018 - Concession n°81606	23/06/25
DEC2025_474	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2029 - Concession n°81607	24/06/25
DEC2025_475	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 juin 2025 - Concession n°81608	24/06/25
DEC2025_476	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 avril 2025 - Concession n°81609	02/07/25
DEC2025_477	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 août 2028 - Concession n°81610	23/06/25
DEC2025_478	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 juin 2025 - Concession n°81611	28/06/25
DEC2025_479	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er juillet 2025 - Concession n°81612	01/07/25
DEC2025_480	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1er juillet 2025 - Concession n°81613	01/07/25
DEC2025_481	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 juillet 2025 - Concession n°81614	09/07/25
DEC2025_482	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 septembre 2022 - Concession n°81615	04/07/25
DEC2025_483	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2023 - Concession n°81616	07/07/25
DEC2025_484	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 avril 2028 - Concession n°81617	10/07/25
DEC2025_485	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 octobre 2019 - Concession n°81618	09/07/25
DEC2025_486	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juin 2023 - Concession n°81619	09/07/25
DEC2025_487	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mai 2019	10/07/25

		- Concession n°81620	
DEC2025_488	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 novembre 2023 - Concession n°81621	10/07/25
DEC2025_489	Service juridique	Décision d'estimer en justice – Défense dans l'affaire n° 2503224 devant la Cour administrative d'appel de Paris	24/07/25
DEC2025_490	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives locales et établissements scolaires, saisons 2025-2030	23/07/25
DEC2025_491	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à l'IME Bernadette Coursol représentée par Madame Sophie BAIN-RATTE, directrice générale	28/04/25
DEC2025_492	SACOP	Acte modificatif N°1 au marché N°2024T10335 - Marché de travaux de réaménagement de la Croix de Chavaux pour la ville de Montreuil	17/07/25
DEC2025_493	SACOP	Acte modificatif N°1 au marché N°2024T10336 - Marché de travaux de réaménagement de la Croix de Chavaux pour la ville de Montreuil	29/07/25
DEC2025_494	SACOP	Acte modificatif N°1 au marché N°2024T10337 - Marché de travaux de réaménagement de la Croix de Chavaux pour la ville de Montreuil	29/07/25
DEC2025_495	SACOP	Modification N°3 au marché N°2022S09217 - Prestations de nettoyage et d'entretiens des bâtiments et des vitres intérieures de la ville de Montreuil et de son CCAS LOT n°2 : Nettoyage des locaux municipaux et techniques et du centre sportif Arthur Ashe	24/07/25
DEC2025_496	SACOP	Marché public N° 2025S09659 de prestations et de qualification professionnelles	09/09/25
DEC2025_497	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à Monsieur François BERNARD, directeur de la MJC Les Allobroges	05/06/25
DEC2025_498	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Madame Sahra TALEB-MAZOUZI pour la mise à disposition d'un terrain sis 26 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	05/09/25
DEC2025_499	Immobilier	Acceptation de l'avenant N°2 à la convention de mise à disposition consentie par l'Office Public de l'Habitat d'Est Ensemble Habitat à la ville de Montreuil portant sur trois logements sis 14 allée Roland Martin à Montreuil	01/09/25
DEC2025_500	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Information, sensibilisation et dépistage des addictions	02/06/25
DEC2025_501	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Promotion d'une alimentation équilibrée et d'une pratique d'activité physique et sportive	02/06/25
DEC2025_502	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Prise en charge de l'obésité dans les CMS	21/05/25
DEC2025_503	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Accompagnement des personnes précaires vers la prévention, le dépistage et la prise en charge sanitaire de droit commun	19/06/25
DEC2025_504	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Santé mentale	13/06/25

DEC2025_505	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement de la coordination du Contrat Local de Santé de Montreuil pour la période 2025-2028	03/09/25
DEC2025_509	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives locales et autres organismes publics pour la saison sportive 2025-2026	21/07/25
DEC2025_510	Sports	Conventions d'occupation précaire et temporaire soumises à redevance d'équipements sportifs de la ville au profit d'associations sportives et autres organismes, pour la saison sportive 2025-2026	21/07/25
DEC2025_511	Urbanisme	Exercice du droit de préemption urbain renforcé. Immeuble sis 4 rue Victor Hugo 93100 Montreuil Cadastré BO87	06/08/25
DEC2025_512	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Cécile JOURDAT pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	22/07/25
DEC2025_513	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Joaquina GONCALVES PEREIRA pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	22/07/25
DEC2025_514	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Farid AIT OUAHMOU pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	22/07/25
DEC2025_515	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Sene KAPISIZ pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	23/07/25
DEC2025_516	SACOP	Marché N°2025ABCM007351 - Prestations d'entretien des arbres : Élagage, taille en rideau, abattage, dessouchage pour les besoins de la ville de Montreuil	18/08/25
DEC2025_517	Immobilier	Acceptation de l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation précaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Patrick WATTERLOT portant sur un logement situé 56 rue des Blancs Vilains à Montreuil	18/08/25
DEC2025_518	Citoyenneté	Approbation de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la place dite du Scribe, parcelle cadastrée n°0073, section BX, sise 2 avenue Jean-Moulin à Montreuil au profit des associations "Vivons Notre Quartier" et "Associations des Beaumonts"	11/07/25
DEC2025_520	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap - Développement du dispositif de sport santé sur ordonnance	21/05/25

QUESTIONS ORALES

Questions orales déposées par Madame Choukri YONIS et Monsieur Pierre Serne :

Question Orale 1 : Agents du service maintien à domicile

Le vote du budget 2025 a acté la fin du service maintien à domicile. Pouvez-vous nous indiquer ce que sont devenus les agents employés dans le cadre de ce service et notamment pouvez-vous nous préciser dans quel service les personnes qui étaient titulaires ont été repositionnées ? Par ailleurs, parmi les contractuelles, pouvez-vous nous préciser combien de personnes se sont vu notifier une fin de contrat dans le cadre de cette fermeture de service ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Florian VIGNERON et Monsieur Bélaïde BEDREDDINE)

Pour les 26 agentes présentes en septembre 2024 qui ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, leur repositionnement a été globalement positif et diversifié, entre intégration au sein du CCAS, mobilité vers des services de la Ville, reconversion externe et formation professionnelle. Cet accompagnement qualitatif a permis d'assurer une continuité dans les parcours professionnels et une prise en compte des choix individuels, en cohérence avec les

engagements pris.

Voici les éléments de parcours des agentes concernée au moment de la fermeture de l'activité :

Repositionnements professionnels au sein de la collectivité

7 contractuelles ont été recrutées au sein de la Direction de l'Éducation, en tant qu'agentes d'entretien dans les écoles de la Ville de Montreuil.

1 agente contractuelle a rejoint le service Solidarités en qualité de référente sociale à l'automne 2024.

1 agente titulaire a été positionnée au sein d'une crèche de la direction de la Petite Enfance ;

1 agente titulaire a été positionnée au service propreté urbaine, dont le parcours a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans Le Montreuillois.

1 agente titulaire a intégré l'équipe de la résidence autonomie Les Ramenas en tant qu'agent de la vie quotidienne.

1 agente titulaire, précédemment en longue maladie, a repris son activité en janvier 2025 au sein du pôle Coordination Gérontologie pour être formée aux missions de référente sociale.

2 agentes titulaires ont intégré définitivement le service Solidarités au sein du CCAS comme référentes sociales.

1 agente titulaire a intégré le dispositif de remise à niveau et se trouve actuellement en mission au sein du service de l'état civil.

Repositionnements externes et mobilités

1 agente contractuelle a poursuivi son activité en contrat gré à gré avec une ancienne bénéficiaire du service MAD.

1 autre a été recrutée par le GCSMS Bien Vieillir installé à Montreuil.

1 agente contractuelle a été embauchée par le CCAS de Mitry-Mory, commune où elle réside, après avoir bénéficié de l'accompagnement proposé dans le cadre des ateliers de transition professionnelle.

1 autre agente a intégré la structure "Service au Quotidien" située à Montreuil en janvier 2025.

Accompagnement à la transition professionnelle et formations

1 agente contractuelle, accompagnée dans le cadre des ateliers de transition professionnelle, a intégré une formation de responsable de secteur dans le soutien à la personne. Elle a depuis été embauchée par une association à Colombes.

1 autre agente contractuelle, également accompagnée dans ce cadre, a intégré une formation d'auxiliaire de puériculture, toujours en cours à ce jour.

Autres situations

1 agente contractuelle a mis fin à son contrat pour accompagner un parent âgé.

1 agente a préféré s'inscrire dans une période de chômage à la fin de l'activité du service, en décembre 2024. Elle a toutefois été mise en relation avec un GCSMS susceptible de l'accueillir à terme.

1 responsables de secteur titulaire a fait valoir ses droits à la retraite fin 2024.

1 responsable de secteur contractuelle a fait le choix d'une reconversion professionnelle.

La responsable de pôle s'est vue confier de nouvelles missions au sein du CCAS.

Question Orale 2 : Coût de la dépollution du site de l'ancienne usine SNEM

Pourrions-nous avoir un bilan à date de la dépollution du site de l'ancienne usine SNEM ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer le coût des opérations de dépollution et le calendrier des projets prévus sur le site ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Florent GUEGUEN)

Est Ensemble Habitat s'est attaché les services d'une maîtrise d'œuvre spécialisée afin de bénéficier d'un accompagnement expert dans les phases de dépollution. Cette mission a été confiée à la société Tesora. Par ailleurs, toute la phase de dépollution du site a été accompagnée par l'Institut écocitoyen qui a joué le rôle de tiers de confiance et garantit une pleine transparence et information des riverains, et plus globalement du public.

La première phase de dépollution a été réalisée par l'entreprise de travaux VALGO sous maîtrise d'œuvre TESORA. Elle s'est déroulée en août 2023 puis entre octobre 2023 et décembre 2024 (air vacuum ou venting sans injection d'air). TESORA a réalisé deux campagnes de prélèvements sur les sols lors des travaux et à l'issue de ceux-ci, afin de quantifier les teneurs résiduelles dans les sols en COHV. Ces analyses ont mis en évidence une teneur résiduelle en COHV au droit d'un seul des points de sondage uniquement. En effet, la présence d'eau a noyé certains puits de traitements dans cette zone précisément, empêchant alors le bon fonctionnement du traitement par venting et expliquant la non-atteinte locale des objectifs de dépollution. Les objectifs ont été atteints au droit des autres mailles.

L'Analyse des Risques Résiduels (ARR) a conclu en des niveaux de risques sanitaires acceptables pour les voies d'exposition par inhalation de substances volatiles toxiques en intérieur pour l'aménagement projeté, en considérant une dalle de bonne qualité et une ventilation adéquate.

En avril 2025, Est Ensemble Habitat a procédé à un diagnostic amiante complémentaire en vue de la démolition de la dalle. Ce diagnostic fait état de la présence de débris fibrociments sur la partie végétalisée du site.

A l'été 2025, le désamiantage du site et la démolition de la dalle béton existante ont été entrepris respectivement par les sociétés IEPRO et ERDT, sous maîtrise d'œuvre spécialisée P2M.

A l'été 2026, la dernière phase de la dépollution sera mise en œuvre. Il s'agit de l'excavation des terres et d'apport de terres saines en vue du démarrage imminent de la construction.

Les travaux de construction de 36 logements, 18 logements locatifs sociaux et 18 logements en BRS démarreront au 2ème semestre 2026 pour une livraison prévue en 2028.

Le coût des travaux de dépollution s'élève actuellement à 1,2 million d'euros.

Question Orale 3 : Coût du "venting" à EIF

Une première étape vient d'être franchie au niveau de la dépollution du site EIF avec l'arrêt du "venting" cet été. Pouvez-vous nous indiquer le coût de cette première phase et ce qui est prévu ensuite et dans quel calendrier ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité

Le coût du marché de dépollution engagé par l'EPFIF, propriétaire du site EIF, s'élève à 2 250 000€.

La suite des actions sera déterminée par les résultats d'un sondage sur la pollution des sols qui sera mené en fin d'année.

En effet, il est nécessaire de laisser quelques mois entre la fin du venting et les prélèvements pour laisser passer "l'effet rebond", et ainsi obtenir des données fiables.

Question Orale 4 : Maison populaire et site EIF.

En 2023, la ville a payé près de 200 000€ une étude relative au déménagement de la maison populaire. Pourriez-vous nous communiquer cette étude et nous indiquer la manière dont vous comptez la mettre en œuvre ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Gaylord LE CHEQUER)

Confiée à la SPL Résilience et Innovation, cette étude a pour objectif de présenter des scénarios d'aménagement de l'ancien site EIF pour l'installation de la Maison populaire, en prenant en compte les spécificités de ce site : pollution des sols ; site des Mûrs-à-pêches ; bâti industriel en partie dégradé.

Cette étude n'est pour le moment pas terminée car elle ne peut être conclusive sans l'achèvement du processus de dépollution, l'état des sols étant une donnée essentielle dans l'élaboration de la programmation du site.

Question Orale 5 : Suivi du budget participatif

Nous souhaiterions disposer d'un bilan par année des projets financés dans le cadre du budget participatif depuis 2020 (en précisant les saisons de départ des projets).

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Nassera DEFINEL)

Un bilan des BUPA sera à réaliser de façon partagée et participative à la fin de la mise en oeuvre du BUPA3 avec l'ensemble des services, les porteuses et porteurs des différentes saisons ainsi qu'avec les élu-e-s, le comité de suivi du BUPA et les instances de démocratie locale.

Mais ce temps de bilan collectif est à programmer en dehors de la période de réserve. La temporalité de cette requête n'est pas la bonne.

A ce jour il n'est pas pertinent de faire un bilan uniquement par le service Démocratie participative puisqu'il s'agirait de données brutes que chacun-e analyserait de manière subjective. Alors que l'essence de la démocratie est l'échange collectif et la multiplicité des points de vue pour construire une analyse objective.

Ce temps collectif de bilan et perspective sera organisé en 2026 pour alimenter une réflexion globale sur les améliorations à apporter avant de lancer une quatrième saison du BUPA, en se nourrissant des expériences du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

Question Orale 6 : Bilan du télétravail

Pourrions-nous avoir communication du bilan du dispositif de télétravail mis en place dans les services de la ville ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Bélaïde BEDREDDINE)

Le bilan du télétravail a été réalisé mi-2024 et présenté aux OS le 27 septembre 2024. Vous le trouverez annexée au PV.

Question Orale 7 : Situation de la médecine du travail.

En septembre dernier, vous nous aviez indiqué explorer des pistes nouvelles pour couvrir les besoins de la ville en médecin de prévention. Pouvez-vous nous indiquer si les pistes ont abouti et nous préciser quelle est la situation à ce jour ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Bélaïde Bedreddine et Monsieur Olivier Madaule)

Un médecin du travail a pu être recruté sur 3 vacations hebdomadaires, entre janvier et juin 2025 ; cette expérience a été particulièrement fructueuse, avec plus de 200 visites réalisées et plusieurs échanges avec les services.

Pour des raisons de santé, le médecin n'a pu poursuivre son engagement au sein de la ville de Montreuil sur le second semestre 2025 ; en fonction de son état de santé, il pourrait revenir en 2026.

Pour rappel, un poste permanent est publié depuis plus de 2 ans, sans candidature ; un appel d'offre a également été publié par la collectivité, mais est resté infructueux. Le contexte national reste particulièrement en pénurie en matière de médecine du travail.

Question Orale 8 : Situation du 12ème étage de la tour Altaïs.

La ville avait libéré le 12ème étage de la tour Altaïs pour pouvoir le sous-louer. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est à ce jour ? Par ailleurs les derniers aménagements prévus n'ayant pas pu être menés à bien par l'entreprise concernée vous avez dénoncé la relation contractuelle qui avait été nouée, que va-t-il se passer désormais ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Bélaïde BEDREDDINE)

Le conseil municipal du 3 décembre est appelé à se prononcer sur l'avenant au protocole transactionnel qui a fixé un nouveau calendrier d'intervention et de nouvelles pénalités sur le respect du calendrier.

Les travaux peuvent donc démarrer.

Le 12ème étage servira partiellement de locaux tampons durant les travaux. Des propositions de location émergent qui devront être confirmées.

Question Orale 9 : Résultats de la MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) du foyer de travailleurs migrants Branly

Entre 2021 et 2023 la ville a participé à hauteur de 21 750€ au financement de la MOUS du foyer Branly. Nous souhaiterions disposer du bilan établi à l'issue de cette MOUS et savoir ce qui est prévu pour y donner suite.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Madame Halima MENHOUDJ)

« La MOUS a démarré une première fois de septembre 2022 à juin 2023.

Suite au blocage du chantier elle s'est arrêtée puis a repris le 24 mars 2024.

Elle a permis d'identifier les 135 résidents qui intégreront la première résidence sociale que nous avons visité tous ensemble, comité de résidents, le gestionnaire Adoma et la Ville au mois de juillet dernier.

Le plan de relogement en cours avec les premiers retours de la MOUS a été transmis au comité des résidents pour validation.

Il restera 47 résidents à reloger temporairement le temps des travaux de la seconde résidence sociale, par ailleurs,

- 25 dossiers de « remplaçants » ont été transmis et sont à l'étude par le gestionnaire Adoma ;
- 9 résidents actuellement dans leur pays d'origine ont indiqué revenir avant la fin de l'année ;
- 13 résidents pour lesquels ADOMA n'a pas d'informations précises car ils ne se sont pas présentés à la permanence de la MOUS et pour lesquels la MOUS travaille en lien avec le comité des résidents.

Le coût de la MOUS reste prévisionnel à ce stade car elle n'est pas terminée. Cependant le montant reste de 145 000 €

réparti comme suit :

- Etat : 43 500 € (30%)
- EPCI : 21 750 € (15%)
- Ville : 21 750 € (15%)
- Fonds propres Adoma : 58 000 € (40%) »

Question 10 sur les négociations salariales avec les agents de la ville

Il y a quelques mois, l'intersyndicale des agents de la ville a engagé une mobilisation revendiquant des améliorations tant sur la qualité de vie au travail qu'en matière de rémunérations et avantages sociaux. Si une partie de ces revendications a trouvé satisfaction à l'époque, une partie des sujets en discussion avaient été indiqués comme devant faire l'objet de négociations dans les mois suivant. Pouvez-vous nous indiquer où en sont ces discussions et si des avancées sont possibles d'ici la fin de l'année 2025 ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Belaïde BEDREDDINE)

En matière d'action sociale, la collectivité a augmenté significativement sa contribution, que ce soit sur les tickets-restaurants (évolution de la valeur faciale du titre de 7 à 9,50€), de prévoyance ou encore de mutuelle. Une future rencontre sera proposée aux OS dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 pour envisager les évolutions possibles en matière de prévoyance.

Concernant le régime indemnitaire, il a été indiqué aux organisations syndicales que le sujet n'était pas à l'ordre du jour d'ici la fin du mandat compte tenu des contraintes budgétaires issues des mesures des lois de finances successives.

Question 11 sur l'avenir du site de l'école Aragon :

Vous avez, encore dans le dernier procès-verbal du conseil municipal, affirmer que l'école Aragon dont vous avez décidé la fermeture à compter de la rentrée 2024, serait remplacée par une structure d'accueil pour enfants en situation de handicap. Pourtant, à cette heure, il ne semble pas qu'une telle solution soit prévue de manière pérenne sur ce site. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est en cette rentrée 2025 et le calendrier prévu pour les mois et années qui viennent ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Madame Danielle CREACHCADEC)

Il est toujours prévu l'ouverture d'une structure médico-sociale pour accueillir de jeunes autistes et accompagner leurs familles dans les locaux de l'ancienne école Aragon.

L'association AFG Autisme déjà présente sur notre territoire a répondu à un appel à projet en ce sens lancé par l'ARS et est en attente de réponse

De plus l'ARS a renouvelé le financement à l'association AFG Autisme pour l'accueil d'une dizaine de jeunes autistes sur le site durant les vacances scolaires

Question 12 sur la stratégie face aux périodes de canicule :

Quelle est la stratégie de la ville face à la multiplication des périodes de canicule ? L'été 2025 a montré, hélas, à quel point la question était grave et urgente et, à Montreuil, cela s'est traduit par la fermeture de plusieurs équipements accueillant du public : écoles, bibliothèques et même le conservatoire de musique pourtant tout juste inauguré après rénovation complète ? Comment expliquez-vous cette situation et quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que cela ne se reproduise dès les prochaines vagues de chaleur, hélas prévisibles ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Madame Dominique ATTIA)

Aucune école n'a été fermée durant cette période.

En cas de canicule, Est-Ensemble adapte l'ouverture de ses équipements afin d'assurer à la fois la sécurité des usagers et la continuité du service public.

Les sites offrant des conditions confortables (espaces climatisés et bien ventilés comme le Méliès ou les piscines) restent

ouverts, avec des horaires éventuellement élargis afin de servir d'îlots de fraîcheur.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, certains équipements ne permettant pas un accueil satisfaisant (bibliothèques Desnos, Eluard et Fabien ainsi que le conservatoire Pina Baush). En accord avec la direction de l'équipement, celui-ci peut être temporairement fermé, les horaires adaptés ou faire l'objet d'une programmation spécifique.

La rénovation du conservatoire Pina Baush, visait en tout premier lieu à permettre sa réouverture, l'équipement ayant été fermé administrativement en 2017 pour raison de sécurité. Les travaux ont principalement porté sur la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité PMR, dans le cadre d'une rénovation « à clos couvert », incluant également la reconfiguration de certains espaces et le remplacement de certaines menuiseries extérieures. La programmation de travaux de concernait ni l'isolation ni les systèmes de chauffage, climatisation ou ventilation. Seul les stores et les filtres solaires ont été changés.

Ces travaux d'ampleur ont permis la réouverture à la rentrée 2024 de l'équipement.

Question 13 sur les cessions de lots à Mozinor :

Comment expliquez-vous la décision de céder une partie de Mozinor à une entreprise qui était jusqu'ici locataire (qui plus est à bas prix) ? La ville n'est plus propriétaire que d'à peine plus de la moitié des surfaces de cet espace d'activités emblématique de Montreuil. Quelle est votre stratégie à moyen et long terme pour Mozinor que vous donnez aujourd'hui l'impression de vouloir vendre "à la découpe" ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Gaylord LE CHEQUER)

La décision de vendre certains lots vient du souhait de la Ville de maintenir sur le site les occupants dont l'activité est valorisante pour l'image de Mozinor.

La Ville espère ainsi fidéliser ces occupants, qui envisageaient sinon de quitter Mozinor, et impulser un cercle vertueux en encourageant la venue à Mozinor d'autres activités d'artisanat, d'art, de design... en remplacement des activités de type stockage.

La Ville n'est pas dans une démarche de vente à la découpe des lots dont elle est propriétaire à Mozinor. Depuis une vingtaine d'années la Ville n'a été amenée à céder des lots qu'à des occupants de Mozinor jugés valorisants pour la zone. On peut également préciser qu'à l'issue de la cession du lot 31A proposée au conseil municipal du 24/09, la Ville restera propriétaire de 57,21% des tantièmes (contre 58.28% avant cette cession).

Question 14 sur les ventes de parcelles arborées publiques de la ville :

Après avoir décidé de céder à bas prix un espace public arboré au 58 rue Emile Zola au profit d'un groupe d'enseignement privé, vous décidez de vendre, à nouveau, 260 m2 d'espace arboré public (cette fois à la CGT, à proximité de son siège à la Porte de Montreuil) sous prétexte que cet espace est déjà clôturé pour l'usage exclusif de ceux qui doivent le récupérer au terme de la cession. Comment pouvez-vous justifier un tel bradage du bien commun et quelle en est la justification d'intérêt général ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Monsieur Gaylord LE CHEQUER)

Le terrain cédé à l'UFM n'est pas un square public. Il consiste en effet en un accès piéton végétalisé au centre de rééducation professionnelle et sociale. Il n'a jamais été entretenu par les services de la Ville, n'a jamais comporté de bancs ou jeux pour enfants. Son ouverture et sa fermeture ne sont pas assurées par les services de la Ville. Depuis sa création, il est aménagé et entretenu par l'UFM. La cession correspond donc à une régularisation foncière pour mettre en cohérence la propriété du sol et l'usage qui en est fait depuis de très nombreuses années.

Le terrain n'a pas été bradé mais vendu au montant évalué par France Domaine. Aucun rabais n'a été accordé par la Ville.

Question 15 sur la dérive toujours plus grave du fonds de dotation du maire :

Le dernier rapport d'activité et les comptes du fonds de dotation "Montreuil solidaire" (présidé par le maire de Montreuil) qui ont été transmis cet été aux membres du conseil municipal montrent d'une part qu'une seule action a été financée en 2024 (la sortie annuelle au cirque en début d'année pour les enfants des écoles et leur famille) et d'autre part que désormais c'est pratiquement la moitié des ressources annuelles du fonds qui sont dépensées pour financer des "frais de gestion" alimentant la société Groupe Médias, connue pour sa proximité avec le PCF. Comment pouvez-vous justifier

cela ? Ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'en finir avec ce fonds ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité

Le commissaire aux comptes a demandé que des fonds soit conservés pour les projets ciblés par les donateurs en 2024 et mis en œuvre sur 2025. C'est ce qui explique ce montant, les frais de gestion non pas évolué.

Question 16 sur la politique de l'arbre :

Vous annoncez dans le bilan 2024 d'Est Ensemble la plantation à Montreuil de 1002 arbres (et arbustes si l'on lit bien), en contradiction avec des chiffres que vous nous aviez précédemment indiqués. Dans la réponse à notre question sur ce thème au dernier conseil municipal vous restez très évasifs sur le nombre réel d'arbres plantés et de ceux ayant survécu. Tout cela n'est pas transparent et ne rend pas compte de la réalité qui, hélas, est triste à constater dans les rues où vous avez sévi. Encore cet été plusieurs arbres récemment plantés, souvent à la place d'arbres matures abattus, sont morts. Vous vous en remettez aux entreprises auxquelles vous sous-traitez à la fois l'élagage, l'abattage et la plantation d'arbres (alors même que nous disposons de services publics compétents localement). Mais quel bilan tirez-vous et comment comptez-vous arrêter cette fuite en avant destructrice ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par la majorité (Catherine DEHAY)

Le bilan du plan arbre est porté par Est-Ensemble qui tient le compte exact des plantations sur l'espace public, chez les bailleurs sociaux et grandes copropriétés et chez les particuliers via les distributions d'arbres sur le territoire.

Les arbres plantés sont arrosés et suivis pendant 3 ans. S'ils dépérissent, ils sont remplacés par l'entreprise qui les a plantés. Les arrosages des arbres, à la différence des arrosages des jardins, ne doivent pas être trop fréquents, mais avec des quantités d'eau importantes à chaque arrosage.

Le taux de perte des arbres est faible, inférieur à 5%, même s'il faut attendre les 3 ans pour avoir un réel bilan qui sera produit par Est-Ensemble le moment venu.

Certaines essences ne se sont pas adaptées à leur lieu d'implantation, soit parce que le végétal était fragilisé en sortie de pépinière, soit parce qu'il a été vandalisé (choc, trop d'urine, peinture, sciage...), soit que le choix n'était pas le plus adapté à la terre et à l'ensoleillement. Les situations sont étudiées au cas par cas lors des remplacements.

La Ville de Montreuil n'abat des arbres que de manière très exceptionnelle, lorsque ceux-ci mettent en danger la sécurité des habitants. Il peut y avoir également des tailles de sécurité importantes à la suite de maladies ou des tempêtes. Les petites interventions de taille et de rehaussement de couronne sont réalisées par les jardiniers municipaux, mais les agents n'ont ni la formation, ni le matériel pour réaliser les grosses opérations annuelles.

Les jardiniers municipaux s'occupent de l'entretien des massifs, mais pas des plantations d'arbres, pour une raison de plan de charge et de besoin de matériels spécifiques pour créer les grandes fosses de plantation.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Même si je meurs d'envie de dire que je trouve la dernière question et sa formulation un tout petit peu excessive. Mais nous répondrons par écrit et par ailleurs une... une balade boulevard Gabriel Péri, dans pas mal de rues de Montreuil et bientôt sur la Croix de Chavaux, montre l'impact des plantations qui sont actuellement en cours, même si évidemment, comme dans toute campagne de plantation, il y a effectivement des arbres morts et que contractuellement,

les prestataires avec qui nous travaillons ont pour obligation de les remplacer et d'assurer pendant trois ans que il y a bien un enracinement des arbres qui sont plantés, mais si on regarde le Bas-Montreuil, Boissière, évidemment Gabriel Péri, les quartiers pavillonnaires, et parfois d'ailleurs avec de la difficulté parce que il y a aussi les problématiques de stationnement qui sont posées, la rue de la Révolution, bien sûr, Beaumarchais, il y a quand même, je pense, et que les Montreuilloises et les Montreuillois peuvent en attester, une effectivité forte de la politique de végétalisation et de plantation d'arbres, et je ne parle même pas du grand chemin où, actuellement, du parc des Beaumonts jusqu'à la place François Mitterrand et bientôt vers le parc des Guilands, on a de larges bandes plantées qui préfigurent qui sont la phase 1 et qui permettront de relier les différents parcs de la ville. Je pense en particulier à la cité qui est derrière la pharmacie du centre-ville, un peu au-dessus de la place Jean Jaurès et qui va désormais s'ouvrir sur un espace extrêmement important, Alexis Lepère qui sera planté, enfin je ne sais pas, ceux qui ont eu la curiosité de venir derrière la mairie et qui connaissent cette cité populaire, voient bien l'impact qu'ont ces travaux pour la qualité de vie des gens, bien... Bien que, je le rappelle, nous ne méconnaissons pas les conflits d'usage, de stationnement, les problématiques qui résultent d'un certain nombre de plantations. Et puis, s'agissant des arbres morts, on me susurre à l'oreille que les taux observés sur nos plantations à Est-Ensemble et à Montreuil, c'est autour de 6% incluant de temps en temps certaines dégradations parce que vous avez vu qu'il y avait quelques arbres ici et là qui ont été étêtés, qui ont fait l'objet d'une dégradation, donc on est à 6%, ce qui est à peu près le taux observé dans nos régions sur les campagnes de plantation. Donc il faut accepter qu'à chaque fois qu'on plante 100 arbres, il y en a 6, qui ne parviendront pas à un enracinement et donc il faudra replanter. Quant à la petitesse des plans, je rappelle ce que j'ai dit plusieurs fois et qui ne fait pas l'objet, à ma connaissance, d'un débat parmi les pépiniéristes et les jardiniers qui est que plus on... si on plante, vous savez, les gros arbres de prestige qui sont plantés dans une série de grands lieux, les taux d'enracinement sont en fait beaucoup, beaucoup plus faibles et ces opérations doivent se renouveler pour la raison un peu basique qui est que c'est plus facile à un petit arbre de s'enraciner qu'à un gros arbre de s'enraciner. Et je comprends ce que vous dites, hein, s'agissant des gros arbres. Et effectivement, on a fait le choix, s'agissant de Gabriel Péri, de considérer que, au vu des maladies et de la rupture de l'alignement, il valait mieux faire un choix, à la fois pour les circulations, pour la qualité de vie des gens, et de plantation sur l'ensemble de l'ensemble du linéaire qui permettent du coup d'assurer pour les 50, 100 années qui viennent une avenue clairement arborée, densifiée, plutôt que d'avoir ces trous qu'était devenue l'avenue Gabriel Péri avec ses difficultés. C'est aussi ce qu'avait fait ma prédécesseuse à Salvador Allende, ça avait été critiqué d'ailleurs, y compris peut-être par un certain nombre de gens de ma formation politique, mais quand on regarde le résultat aujourd'hui de Salvador Allende, je ne me trompe pas, on voit la puissance arborée dans ce quartier de la Boissière. Et d'ailleurs, dans le quartier de la Boissière, autour du terrain de jeux Jules Verne, trois ans après le début des premières plantations, on commence à voir aussi l'effet d'un feuillage et de tête qui s'étendent. Je le redis à chaque fois, c'est un arbitrage entre le court terme, ce que disent les uns et les autres, peut-être les postures médiatiques et de TikTok et d'Instagram, ou au contraire, essayer de penser à ce qu'est l'intérêt général de moyen terme de notre ville. Voilà, j'aurais au moins fait une réponse, une réponse orale. [Monsieur Pierre Serme, sans micro : « Bravo Dominique Voynet »] Oui, merci Dominique Voynet sur un certain nombre de dossiers. Et effectivement, et je dirais que si on enlève un tout petit peu les... si on enlève un tout petit peu les... les lunettes de la détestation ou de l'idéologie ou des regards un peu partiels, je pense que vous pourriez me dire dans un petit temps, ainsi qu'un certain nombre de collègues, pour l'avenue Gabriel Péri ou pour la place de la Croix de Chavaux, merci Patrice Bessac et je serai très heureux de vous recevoir et de recevoir votre petit compliment, merci Pierre Serme !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 23h04,

A Montreuil, le 3 décembre 2025


Maire,
Patrice BESSAC


Le secrétaire de séance,
Florent GUEGUEN